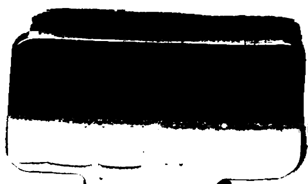


LA RÉFORME AGRAIRE

ET

LA MISÈRE EN FRANCE

DU MÊME AUTEUR

La Politique extérieure de la République française. 1 vol. in-18 (Alcan). 3 fr. 50.

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue des Poitevins, 6.

FERNAND MAURICE

LA RÉFORME AGRAIRE

ET

LA MISÈRE EN FRANCE

PARIS

AUX BUREAUX

DU JOURNAL *LA TERRE AUX PAYSANS*

16, RUE THÉVENOT, 16

1887

LA RÉFORME AGRAIRE

ET

LA MISÈRE EN FRANCE

INTRODUCTION

Il est deux manières d'écrire sur la question sociale.

Nous appellerons l'une de ces deux manières *personnelle*, nous dénommerons l'autre *impersonnelle*.

Dans le premier cas, l'auteur expose les faits et les idées tels que son esprit les conçoit et les observe ; il dit ce qu'il pense, appelle l'attention sur ce qu'il voit, communique au public les résultats de ses études et de ses réflexions.

Dans le second cas, l'écrivain s'efface entièrement pour ne laisser parler que les faits ; il s'efforce à ne mettre en évidence que la réalité.

Des deux manières, la seconde nous paraît préférable.

Il importe peu, en effet, au public de connaître l'opinion particulière de tel ou tel individu. A moins qu'il ne s'agisse d'une très grande personnalité, en pleine popularité, la foule se montre sceptique à l'endroit des avis qu'on croit devoir lui donner, ou des systèmes de régénération sociale qu'on vient lui offrir ; et il est assez difficile qu'il en soit autrement.

En une matière aussi compliquée, aussi peu saisissable que la politique, rien de plus malaisé que de fixer les règles précises, les lois naturelles, les éléments mathématiques de ce qui doit être ou ne doit pas être. Si la science sociale commence à prendre forme pour quelques-uns, pour la masse elle n'existe pas. Chacun pense à sa guise et a son opinion toute faite, qu'il croit, naturellement, égale, sinon supérieure, à celle de son voisin.

Voilà pourquoi, nous semble-t-il, le mode que nous appellerons *personnel* de traiter les questions politiques et sociales est relativement si peu en faveur auprès du public.

Un auteur a beau dire ce qu'il pense, appeler l'attention sur ce qu'il voit, communiquer les résultats de ses études et de ses réflexions, il n'expose jamais que ce qu'il pense et ce qu'il voit, en obéissant à ses sentiments propres, à l'impulsion de son tempérament, parfois aux passions de son milieu. Il peut être fort intéressant, très vrai même ; il peut aussi

se tromper. Rien ne prouve matériellement qu'il ait raison et qu'on doive le croire et le suivre.

Autre chose est le mode que nous dénommons *impersonnel.* Ici, l'auteur n'a pas à faire montre de sa personnalité. Sa besogne consiste à recueillir les faits utiles, essentiels, indispensables; à les grouper avec la plus entière bonne foi et de la façon la plus claire, la plus intelligible; à les présenter de manière à frapper l'esprit du lecteur et à y faire naître la conviction.

C'est ce dernier procédé que nous avons adopté et qui nous a guidé dans notre travail.

Nous sommes parti de ce principe que le lecteur se soucierait sans doute médiocrement d'avoir notre avis sur les choses du temps présent, et que toutes les dissertations du monde, fussent-elles les plus brillantes et d'une langue raffinée, le laisseraient froid.

Nous doutons qu'il reste insensible à la réalité des faits que nous allons lui présenter. En tout cas, il lui sera imposible d'en contester l'évidence. Si notre travail n'a pas les résultats que nous en attendons, nous le regretterons, mais, franchement, ce ne sera pas de notre faute.

Nous pouvions également, en traitant de la réforme agraire, aborder la théorie du capital et du salaire, des rapports des employeurs et des salariés,

entrer dans les détails de la question de la rente, du sol et des fermages, du droit de propriété, etc., etc., ou bien étendre notre sujet jusqu'à développer les considérations générales qu'il comporte. Ainsi envisagée, la question nous eût entraîné trop loin.

Nous avons préféré nous restreindre, et, nous bornant à l'étude de notre seule France, renfermer la question dans ce qu'elle offre plus immédiatement de grave et de pénible, de cruelles souffrances et de dangereuses conséquences. Nous nous sommes surtout appliqué à bien établir les conditions matérielles et morales des populations du pays, à faire le partage des privilèges et des charges sociales, à démontrer dans quelle voie fausse l'on est engagé et par quels moyens il serait possible de rendre aux travailleurs, avec la sécurité de l'existence, l'indépendance de leur personne et de leur dignité.

Ce livre, en un mot, n'a pas la prétention de tout dire sur un sujet qui est bien le plus vaste et le plus compliqué du monde. Il n'est qu'une esquisse à grands traits d'une situation particulière, comme une sorte de préface d'une œuvre plus considérable et plus détaillée que nous entreprenons ailleurs.

Nous avons usé de tous les documents que nous avons pu rencontrer ; on en trouvera l'indication au

fur et à mesure de leur emploi. Nous ne les avons pas utilisés, bien entendu, tels qu'ils se présentent, dans les statistiques notamment. Avant de rendre définitifs les renseignements que les statistiques fournissent, nous avons soumis ces renseignements à un contrôle et à une critique que nous nous sommes efforcé de faire aussi complets que possible. Pour deux questions importantes surtout, la Répartition des habitants par classes sociales, et le Morcellement et les Propriétaires du sol, nous ne nous sommes arrêté aux résultats consignés dans l'ouvrage qu'après une longue discussion.

Les détails de cette discussion eussent alourdi le texte de nos chapitres en les surchargeant de chiffres et de tableaux. Il était indispensable, d'autre part, de reproduire de quelle façon nous nous croyions en droit de prendre pour base de notre argumentation telles données plutôt que telles autres. Nous avons donc condensé, dans deux chapitres spéciaux, les divers éléments qui nous ont permis de résoudre le problème, et nous avons reporté ces deux chapitres à la fin du volume. Dans le courant de l'ouvrage, le lecteur nous trouvera affirmatif ; s'il doute de la vraisemblance de nos assertions, il pourra en vérifier l'exactitude dans les chapitres de la fin.

LIVRE PREMIER

L'ARGENT ET LA MISÈRE

CHAPITRE PREMIER

NOTRE SIÈCLE DE RÉVOLUTIONS

I. — LA SITUATION ACTUELLE.

L'histoire de France, depuis 1789, est simple à analyser.

Chaque période de vingt années se termine régulièrement par une révolution, laquelle révolution avorte non moins régulièrement. Seuls le nom du souverain et la formule monarchique changent à chaque fois. Mais cette substitution de nom et d'étiquette accomplie, ce que l'on nomme politique, état, gouvernement, société, tout continue à vivre comme si rien ne s'était passé. Il y a de moins sur terre et de plus dans les cimetières quelques milliers de braves travailleurs qui se sont fait tuer pour leur idéal de justice et de liberté ; voilà tout. On n'en a pas détruit un seul abus, supprimé le moindre privilège, allégé la plus minime partie des charges qui accablent les faibles et les opprimés.

La dernière révolution date de 1870. Tout le

monde prévoyait alors qu'il faudrait en venir aux coups de fusil pour se débarrasser du régime que la bourgeoisie de 1850 avait adopté, et de braves gens se préparaient au sacrifice. Le monarque de l'époque crut d'une rare habileté de tourner les fusils de ses ennemis contre la Prusse, ce qui nous coûta cinq cent mille Français. C'est la seule différence que l'on puisse établir entre cette révolution et les précédentes.

Dix-sept ans ont passé depuis lors, et déjà les mêmes plaintes que les masses faisaient entendre, la même hostilité qu'elles témoignaient contre les hommes au pouvoir, à la veille des révolutions, retentissent de nouveau, se manifestent encore, cette fois avec une désespérance, un désenchantement de l'avenir que nos pères ne connaissaient point, parce qu'ils croyaient, eux, à la République.

Qu'adviendra-t-il de nous dans quelques années ? Ce serait faire œuvre de prophète que le prédire, et, prétend la sagesse des nations, nul n'est prophète dans son pays. Mais il est certain — et de tous côtés chez nous, de tous les partis politiques s'élève la même clameur, — il est certain que le pays est en grande souffrance, qu'il ne sait où il va, ni où on le mène, ni quelles destinées demain lui réserve.

Partout l'on constate un malaise, indéfinissable, variable avec les intérêts, moral aussi bien qu'écono-

mique; partout l'on parle de crise, d'arrêt des affaires, de ralentissement du travail et de la production. Où est le mal, où est le danger, nul ne peut le définir. On ne doute pas cependant que les nuages s'accumulent sur l'horizon, prêts à déverser la tempête. On s'accorde pour admettre « une question sociale », sans ignorer tout ce que ces mots renferment de redoutable pour l'avenir, tant on saisit combien est défectueux l'ensemble des conditions qui règlent, pour le plus grand nombre, l'existence même.

Si l'on scrute de près l'état mental du pays, on n'est pas longtemps sans s'apercevoir que l'inquiétude le domine. Il est en méfiance de lui-même et des autres. Il attend. Quoi? Il ne saurait le dire. L'avenir lui paraît gros de menaces, l'incertitude de la tranquillité du lendemain le déconcerte et l'irrite. Nombre de gens lui parlent d'un bouleversement inévitable, d'une transformation à subir; l'éventualité lui en semble d'une monstrueuse hérésie, et pourtant, il sent bien que notre organisation sociale ne peut ainsi durer, qu'elle est incomplète, qu'elle ne répond ni aux aspirations de la conscience publique, ni aux espérances qu'avait fait naître l'avènement du régime républicain.

C'est surtout la déception causée par la République, par la non-réalisation des promesses que ce

mot de République semblait contenir, qui est la caractéristique du malaise actuel. « Eh quoi! l'on aurait chassé la monarchie, et la République ne vaudrait pas mieux? » Qui n'a entendu, d'une façon ou d'une autre, exprimer cette assertion? Qui n'a pas recueilli, de différents côtés, des marques non équivoques d'un profond découragement?

Le malaise actuel, la déception des masses peuvent être attribués à des causes diverses. Il en est une, cependant, des plus importantes, si elle n'est pas la principale, que nous devons mettre en évidence, tant elle jette de jour sur la situation du pays; elle se présente, du reste, comme la préface obligée des documents qui viendront à la suite.

II. — LES RÉVOLUTIONS DE CE SIÈCLE N'ONT PAS EU UN CARACTÈRE POLITIQUE.

Depuis 1789, le peuple français vit sur un malentendu. Depuis la Révolution, une erreur d'opinion, soigneusement entretenue par d'habiles privilégiés et naïvement acceptée par la foule crédule, domine notre politique, empêchant toute réforme, paralysant tout progrès, nous menant à pas de géants à une catastrophe qu'il ne sera pas facile d'éviter.

Depuis près d'un siècle, en effet, sauf pour une petite minorité d'élite, il est avéré, reconnu, établi

que la Révolution de 1789 a définitivement libéré les citoyens et la nation de tout servage envers le monarque, le seigneur ou l'individu.

Depuis l'abolition des privilèges par la Constituante, on ne met pas en doute que les hautes fonctions, les honneurs, la richesse ne soient accessibles à tous. Le fils du plus humble peut parvenir aux plus hauts sommets. Le soldat, parti conscrit, a chance de mourir général ou maréchal de France ; l'ouvrier qui débute par l'étau peut finir patron millionnaire ; l'employé s'asseoir, au terme de sa carrière, dans le fauteuil de l'administrateur ou du ministre ; le paysan se prélasser dans le château de l'ancien noble et posséder en maître les terres que ses aïeux cultivaient en esclaves.

Quant à la masse, n'est-elle pas libre d'aller où il lui plaît, de choisir un métier à sa guise, d'offrir son travail à des conditions librement débattues et volontairement consenties ? Elle peut acquérir la terre, et ne s'en prive pas, dit-on ; elle jouit de droits égaux pour tous, est assurée de la sincérité de la justice et n'a pas à douter de l'équité du gouvernement ; elle voit le bien-être et la sécurité de l'existence aller toujours croissant, jusqu'à transformer les chaumières en maisons confortables et couvrir la table du pauvre de ce que le riche seul pouvait jadis convoiter.

Par intervalles, cependant, tous les vingt ans à peu près, une révolution a éclaté en France. Mais, explique-t-on, les vieux partis monarchistes, les adeptes de la routine et des idées arriérées, les peureux et les tempéraments de réaction pouvaient-ils désarmer sans combattre, renoncer de gaieté de cœur à des institutions selon leurs préférences ou à leur profit, ne pas essayer de tous les moyens possibles pour revenir au pouvoir et s'y maintenir de toutes leurs forces? Si une génération, par crainte, lassitude ou indifférence, acceptait un retour de monarchie, la portion jeune et plus ardente de la génération suivante cherchait à reconquérir le terrain perdu pour la liberté, quitte elle-même à se soumettre derechef à un souverain si elle n'était pas la plus forte. Mais peu à peu, en disputant ainsi, à chaque occasion, le droit pour une monarchie à revivre en France, après avoir fait l'essai de toutes les formes de gouvernement, absolu ou modéré, on est enfin parvenu à fonder le règne définitif de la République. Les diverses révolutions survenues en France depuis un siècle ont donc été purement politiques; elles représentent les différentes phases d'une lutte à outrance entre un passé qui ne voulait pas mourir et un avenir qui avait peine à sortir de la période laborieuse de l'enfantement.

Voilà ce que l'on soutient généralement.

Que l'on ne s'avise pas, par exemple, de dire que ces différentes révolutions ont toutes été, en réalité, dans leur essence, purement sociales. Les docteurs en politique, les malins de la doctrine du « tout est pour le mieux » auront vite fait de vous traiter d'ignorant et de vous renvoyer à l'école et aux rudiments de l'histoire.

Et pourtant, qu'est-ce donc que ce formidable mouvement qui emporte la France depuis un siècle, qui fait accuser notre peuple de légèreté et rend notre caractère national incompréhensible pour l'étranger, si ce n'est la révolte constante, toujours active, jamais vaincue du misérable serf contre le maître qui le possède, du travailleur contre celui qui l'exploite, du meurt de faim suant à perpétuité l'agonie de la misère contre le riche, jouisseur à l'excès de tous les biens qu'il s'approprie?

Ah! nos révolutions, depuis 1789, n'ont été que politiques! Et pourquoi faire, par Jéhovah? Pour remplacer un Charles X par un Louis-Philippe, et le roi bourgeois par un Napoléon III! Le beau marché que faisait là le peuple! Comme si Jacques Bonhomme n'avait pas inventé, depuis longtemps, pour se moquer de lui-même, la fable de « l'Ane et ses Maîtres »!

III. — LA BOURGEOISIE ET LE PEUPLE.

Il est impossible de rien comprendre aux événements de ce siècle si l'on ne sépare pas la nation française en deux parties nettement distinctes : la Bourgeoisie et le Peuple.

On s'imagine qu'en faisant revenir à tout bout de champ dans leurs revendications les mots de « bourgeois », de « bourgeoisie », les travailleurs ne cèdent qu'à un vain plaisir de déclamation ou à une colère injustifiable. La bourgeoisie n'ayant, à l'exemple de la noblesse avant la Révolution, ni titres ni privilèges de caste pour se distinguer du reste de la nation, on trouve étrange cette manie de scinder la population en deux groupes, surtout en deux groupes d'intérêts opposés, ennemis même. Rien de plus vrai, cependant ; si l'on veut bien réfléchir, examiner sans parti pris ce qui se passe journellement autour de soi, rien de plus facile que de saisir le sens de cette dénomination.

Il n'est pas très commode de donner de la bourgeoisie une définition simple, claire, courte, pour ainsi dire mathématique. La bourgeoisie n'étant pas une caste fermée comme la noblesse, une classe plus spécialement attitrée et privilégiée, il y a quelque difficulté à la distinguer nettement, à déterminer ses

réelles limites dans la société. Quoique formée d'éléments complexes, il n'est pas impossible, cependant, d'en fixer la physionomie.

Dans sa généralité, la bourgeoisie embrasse tous ceux qui, par leur fortune, leur fonction, leur éducation, se séparent des travailleurs manuels; elle est, dans son essence, un composé d'intérêts et de préjugés. La bourgeoisie, telle qu'elle existe actuellement, procède directement de la Révolution de 1789; la grande Révolution, qui n'a pas eu tous les résultats dont on veut bien lui faire gloire, a eu au moins pour la bourgeoisie des avantages très particuliers; celle-ci, en effet, y a nettement et carrément supplanté la noblesse; elle a chassé les personnes, mais a gardé pour elle les institutions du passé; frappée et séduite surtout par les dehors tout de luxe et d'apparat, de gloriole et de vanité de la vie des nobles à la cour et à Paris, elle s'est efforcée, au lendemain de son succès, de modeler son existence sur celle de la noblesse et s'est affublée de tous les travers de la caste disparue. Déjà, depuis Louis XIV, les bourgeois enrichis avaient la manie des titres et la rage de vouloir frayer avec les nobles ; leur triomphe, en 1789, n'a fait que développer leur passion d'aristocratie et de prépondérance.

La noblesse, issue de la conquête du sol, faisait reposer son pouvoir, la légitimité de ses privilèges

sur la possession du sol. La bourgeoisie, dont le grand essor de fortune date du régime des manufactures et de l'apport des capitaux sur le marché, a basé son pouvoir sur l'argent, — pouvoir bien autrement puissant, bien plus fortement organisé que celui de l'antique féodalité.

L'argent, en effet, dit l'économie moderne, c'est le produit du travail, et le travail étant libre, le succès ne dépendant que des efforts et de la valeur individuels, la possession de l'argent est inattaquable en droit, en justice, en fait; et comme avec l'argent on a tout : la terre, l'usine, le gouvernement, la bourgeoisie ayant l'argent, a fini par tout avoir : la terre, l'usine, le gouvernement.

Le point de départ de la classe sociale constituée en bourgeoisie, telle que nous la connaissons, est donc le suivant : à la fin du siècle dernier, une fraction importante de la nation, déjà riche, intelligente, laborieuse, fort éprise des mœurs raffinées et des privilèges d'éducation, mondains, de la noblesse d'alors, s'est substituée à celle-ci, mais en en conservant soigneusement les préjugés, les mœurs, les travers; le levier de la puissance de la caste nouvelle est l'argent, auquel elle va faire produire, à son bénéfice, des résultats immenses.

La caste n'est point fermée; au contraire, sous l'action des progrès de l'industrie, par les grands

travaux que notre époque entreprend, grâce aux diverses monarchies qui passent par le trône et qui toutes élèvent successivement les fractions les plus arrivées, la caste s'étend, grandit, s'enrichit davantage, devient de plus en plus prépondérante ; millionnaires de la veille ou parvenus du travail de plusieurs générations, elle s'agrège tout ce qui se présente, à la condition qu'on partage ses passions et ses préjugés. Elle a la passion de l'argent et n'estime rien plus que l'argent ; elle a le préjugé de se croire distinguée, raffinée, délicate, élégante, instruite ; elle dédaigne la pauvreté, la rusticité des manières, ce qu'elle appelle les petites gens, n'admet le mérite littéraire, scientifique ou artistique que par vanité du nom retentissant ; elle déteste se heurter à la masse, cherche à s'en tenir toujours éloignée, elle a, partout où elle va, ses places à elle, séparées du commun, du vulgaire, réservées ; elle affecte des opinions à part, d'un libéralisme ou d'un arriéré de bon goût, est éprise à la folie du titre et de la particule, fait parade de sentiments religieux et monarchistes ; à l'étudier de près, enfin, il est facile de lui reconnaître tous les travers, tous les préjugés, toutes les ridicules passions des courtisans des règnes de Louis XIV et de Louis XV ; la seule différence est dans le privilège en vénération ; les seigneurs du temps jadis mettaient leur supériorité dans l'ancien-

neté de leur noblesse ; nos bourgeois la placent dans le maximum des richesses. Non, la caste n'est pas fermée, pas plus que la noblesse ne l'était ; le roi pouvait toujours créer des nobles, l'argent fait tous les jours des bourgeois ; mais à quoi bon la fortune si ce n'est pour jouir des avantages qu'elle procure ; et comment bénéficier de ces avantages, si l'on vit à part de ceux qui peuvent vous faire participer aux jouissances de l'argent, et comment vivre en bonne harmonie avec ceux-là, si l'on n'en prend pas les tournures d'esprit, si l'on n'en partage pas les préjugés et les sentiments ? On s'assimile plus facilement des défauts que des qualités ; puis le travers d'aristocratie est si bien dans nos mœurs qu'il faut une haute valeur morale et intellectuelle pour n'y pas succomber.

C'est là la bourgeoisie constituée en une classe qui s'efforce de se croire d'une essence supérieure au commun des mortels. L'inconvénient de cette manie est d'empêcher toute fusion entre les divers éléments de la société, de donner un sot exemple de faux orgueil et de ridicule vanité, de pousser les plus humbles et les meilleurs à sortir, malgré tout, de leur sphère naturelle, de maintenir à perpétuité, dans un milieu de travail qui doit être modeste et raisonnable, le dissolvant de l'ambition sans frein et sans scrupules. Le mal ne serait encore que relatif,

n'aurait pas de portée sociale s'il était restreint à ces puériles singularités de mœurs ; il ne jetterait certainement pas les populations laborieuses dans l'état de révolte qui leur est habituel. Il est un mal autrement redoutable, d'une bien autre gravité, qu'a entraîné l'érection de la bourgeoisie en une caste distincte.

Le levier de la puissance de la bourgeoisie, avons-nous dit, a été l'argent, mais l'emploi de l'argent faussé dans toutes ses acceptions ; afin de satisfaire à ses ambitions, la bourgeoisie a méconnu complètement la valeur morale et sociale de l'argent, et, par là, elle a accumulé pour l'avenir de terribles tempêtes.

Si la loi de la vie est le travail, le but du travail est de fournir simplement aux nécessités de l'existence. Or, en ce siècle principalement, la loi du travail a été de gagner de l'argent. La loi de la vie n'est pas d'amasser la fortune : c'est de vivre tranquillement, en sécurité, ce que l'on peut parfaitement obtenir sans argent. Au contraire, on a accordé à l'argent une primauté, on l'a tenu en une considération, on a fait de son usage un abus qui ont eu pour conséquence d'opprimer les masses et de paralyser leur progrès.

Qu'est-il arrivé, en effet ? Au lieu de produire pour la seule consommation courante, de restreindre le

travail aux seuls besoins du milieu, on a produit sans raison immédiate, uniquement pour vendre et revendre, afin de gagner de l'argent. On a multiplié les usines, et comme la consommation locale ne suffisait pas à l'épuisement de la production, on a dû « ouvrir des débouchés », forcer au loin les goûts, les préférences de populations à demi-civilisées ou sauvages, pour leur faire accepter des marchandises fabriquées sans rime ni raison. Afin d'arriver les premiers, de fournir à plus bas prix, on a dû exagérer la concentration des instruments de travail, à quoi on est parvenu par l'association des capitaux.

Cette soif du gain a eu pour les travailleurs les plus déplorables résultats. De tous les tyrans, l'argent est le plus cruel, le plus inique et le plus implacable. L'argent devenant le but suprême du travail, le travail s'est imposé dans toute sa brutale rigueur, n'a plus connu ni équité, ni humanité. Une science est venue qui a expliqué que l'argent était un instrument de travail au même titre que l'intelligence et les bras de l'homme et qu'il avait une part légitime au produit du travail ; cette science a proclamé que l'argent et le travail étaient libres depuis 1789 et avaient des droits égaux, une puissance égale, et que l'offre de l'un correspondant à la demande de l'autre, rien ne les empêchait plus de traiter librement ; — principes erronés, fabriqués après coup, qui ont

légitimé en ce siècle toutes les exigences et les duretés de l'argent, qui ont fait se ranger du côté de l'argent les pouvoirs publics, le droit, la justice, et ont laissé le travailleur, n'ayant que ses bras pour instrument de fortune, sans défense ni protection.

L'argent, le capital s'accroît en raison directe de sa masse ; aussi tend-il très vite à se concentrer en un petit nombre de mains, ce qui explique les grandes fortunes faites en ce siècle et la constitution rapide d'une oligarchie basée sur la richesse. Cette oligarchie, non moins rapidement, s'est emparée du pouvoir, s'est organisée de manière à dicter la loi, a érigé en dogmes sociaux la légitimité de la puissance de l'argent.

Ne pouvant reprendre les distinctions légales de l'ancienne noblesse, l'oligarchie financière, tout entière bourgeoise, du reste, s'est contentée de rester bourgeoise mais en ayant bien soin de se placer à part, au-dessus de la nation. Elle est devenue le centre autour duquel se sont groupés, à des distances proportionnelles à leur fortune, ou à leur naissance, ou à leur mérite intellectuel, tous ceux qui se détachaient des travailleurs manuels, tenaient à se dégager des humbles conditions de leur origine. C'est ainsi que la bourgeoisie est devenue une classe nettement distincte, une caste, une nation dans la nation.

Au-dessous est le peuple, le monde des travailleurs, les pauvres gens, ouvriers des villes et des campagnes, petits employés et commis, la masse sans fortune ni éducation, obligée de subvenir à son existence par un labeur opiniâtre, n'ayant en perspective qu'un salaire insuffisant, presque pas ou pas du tout assurée contre les incertitudes de l'avenir, ne pouvant qu'exceptionnellement et par un concours de chances inespérées sortir de misère.

Entre ces deux fractions de la société française, entre la bourgeoisie et le peuple, nul contact. La bourgeoisie fait travailler le peuple, le paye et se croit quitte ; mais nul lien entre eux, nulle réciprocité d'égards, d'affection ; parfois, les hautes classes, par une sorte de crainte vague de l'avenir ou par un faux sentimentalisme, font mine de se préoccuper de la situation des travailleurs, mais sans aucun résultat sérieux et toujours sous la forme charitable, celle qui blesse le plus et irrite précisément.

On conçoit, dès lors, que la masse des travailleurs, qui se rirait des travers aristocratiques et des dédains de la bourgeoisie si elle n'avait à souffrir que de ces ridicules, soit animée pour elle de sentiments peu conciliants ; elle est opprimée par la puissance de l'argent, elle doit fournir, par son travail, aux besoins de luxe et aux jouissances de la bourgeoisie.

Cette situation ne s'est pas créée en un jour ; mais

depuis 1789, pour ne pas remonter au delà, chaque année en a accru la gravité; nous la croyons parvenue aujourd'hui à son période le plus aigu. L'antagonisme entre la bourgeoisie et le peuple, transformé à cette heure en une lutte acharnée entre le capital et le travail, remplit tout ce siècle. Par quoi se terminera-t-il? Les faits que nous aurons à signaler pourront nous fournir quelques pronostics. Mais d'abord devons-nous dégager le sens réel des événements survenus de nos jours, marquer ce qui est le propre de la bourgeoisie ou le fait de l'irritation populaire, examiner si la question sociale et la question politique ne sont pas deux éléments bien tranchés, opposés, de l'évolution moderne.

IV. — CARACTÈRE DES RÉVOLUTIONS DE CE SIÈCLE.

Que s'est-il passé, en effet, à chaque révolution?

D'abord, quelles ont été les causes apparentes de ces révolutions?

En 1830, la monarchie des Bourbons, cédant à la pression de l'ancienne noblesse, des émigrés, tente de revenir au régime d'avant 89. Le peuple s'insurge et les Bourbons sont renversés.

En 1848, les ministres de Louis-Philippe refusent le droit de vote au peuple, un plus large accès du

pouvoir à la nation. Nouvelles insurrections, Louis-Philippe est chassé.

En 1870 — la guerre franco-allemande n'a fait que hâter. un dénouement inévitable, — en 1870, que reproche-t-on à l'Empire ? de gouverner pour ses seuls intérêts dynastiques, d'être absolu et anti-libéral.

Si nous nous en tenons à ces motifs, nous voyons chaque fois la bourgeoisie se plaindre du manque de libertés publiques, manifester ses préférences pour le progrès et prendre la tête du mouvement contre le régime établi. Le peuple suit, se bat et triomphe.

Mais croit-on que le peuple a pris les armes pour l'unique satisfaction de renverser un Charles X, un Louis-Philippe ou un Napoléon III ? C'est bien pour de toutes autres raisons, pour un tout autre idéal qu'il s'est sacrifié.

La bourgeoisie, elle, en réalité, s'est soulevée par pure irritation d'être exclue du pouvoir ; elle s'est armée contre Charles X, parce que le retour en arrière impliquait son délaissement, le dédain de sa puissance, la perte possible de ses privilèges ; contre Louis-Philippe, parce que la classe dirigeante d'alors, une minime fraction de la bourgeoisie, barrait à l'autre partie de la bourgeoisie, plus nombreuse et plus active, les avenues du pouvoir ; contre Napo-

léon III, parce que celui-ci n'admettait dans son absolutisme que le concours d'un personnel très restreint. La preuve en est que cette bourgeoisie si libérale, si progressive, maîtresse aujourd'hui du Gouvernement — et avec quelle toute-puissance ! — ne tente rien, mais rien de rien, pour modifier, si légèrement que ce soit, nos institutions politiques d'essence monarchiste et aggravées dans leur arbitraire par l'égoïsme brutal du Bonaparte du 18 brumaire.

A chaque révolution le peuple a suivi la bourgeoisie parce qu'il avait pour son compte de puissants et terribles griefs ; à chaque fois la bourgeoisie a pu déchaîner la colère du peuple à son profit, mais ni l'un ni l'autre ne combattait pour la même cause. Avec plus de conscience de sa force et une meilleure entènte dans l'action, le peuple n'aurait jamais accepté ni Bourbons, ni d'Orléans, ni Bonapartes que la bourgeoisie allait chercher, acclamait et subissait tant qu'elle y avait intérêt.

Les révolutions de ce siècle ont pu être politiques quant aux menées bourgeoises ; elles ont été sociales du côté populaire.

V. — POURQUOI LES RÉVOLUTIONS DE CE SIÈCLE N'ONT PAS ABOUTI.

En vain objectera-t-on que, si nos révolutions avaient eu la portée que nous leur attribuons, elles auraient abouti à autre chose qu'à une simple substitution de monarque. Si nos révolutions ont avorté jusqu'ici, quant à leurs conséquences sociales, il est facile d'en énumérer les raisons.

D'abord le développement intellectuel des masses est lent à s'opérer; les vues lointaines sur l'avenir, sur l'évolution des peuples, les attractions de la politique courante ne sont pas de leur fait. Il faut, pour toucher la foule, pour l'intéresser, l'émouvoir, la passionner, quelque chose de plus immédiat, de plus réel, de plus positif que des formules de réforme à longue échéance. Ce quelque chose de nécessaire, d'indispensable c'est l'intérêt du moment, lésé, piétiné, que la tyrannie pèse sur les corps ou sur les esprits, que la gêne de l'existence soit matérielle ou morale.

Or, depuis cent ans, — et qu'est-ce qu'un siècle dans la vie d'un peuple? — le progrès intellectuel des masses n'a pu évoluer avec assez de rapidité pour rendre sensibles, à l'esprit de tous, les vices de notre organisation sociale, pour que l'opinion publique soit frappée des dangers de la situation.

D'autre part, dans le cours de ce siècle, les conditions matérielles d'existence, si précaires et si misérables qu'elles aient pu être, n'ont pas atteint le degré d'acuité, de persistance, de calamité qui jette les foules hors d'elles-mêmes et les précipite en armes à la destruction radicale et définitive des abus et des tyrannies. Il y a eu, de nos jours, de très violentes crises ; les périodes de misère ont été nombreuses, cruelles, assez pénibles pour aigrir les caractères et les pousser à la révolte ; c'est ce qui a donné aux révolutions de notre époque leur tendance sociale. Mais chaque fois le mouvement a dévié ; en 1830, il s'est perdu dans une duperie ; en 1848, il a cherché le succès dans une lutte sanglante ; en 1870, il s'est immobilisé dans l'illusion du triomphe assuré.

A cette déviation des efforts du peuple pour modifier sa condition sociale, nous trouvons deux causes principales.

VI. — PREMIÈRE CAUSE D'INSUCCÈS : L'INDUSTRIALISME A OUTRANCE ET LA BUREAUCRATIE.

La première cause est simplement économique.

L'industrie, en effet, a pris en un siècle un développement extraordinaire, sans exemple jusque-là ; sur elle ont porté tous les efforts de l'activité humaine. La multiplicité des machines, la simplifica-

tion du travail par l'outil mécanique, loin de chasser les ouvriers de l'usine, ainsi qu'on le craignait d'abord, ont, au contraire, appelé les ouvriers à l'usine, et en si grand nombre que, pendant cinquante ans, tout travailleur se présentant à l'atelier y a trouvé place pour lui et les siens.

Il y a eu des moments de crise, de ralentissement du travail industriel ; il y a eu aussi et surtout de longues périodes de production intense.

Ce développement de l'industrie a amené en outre une extension du commerce non moins considérable, pendant que de grands travaux bouleversaient la surface du pays. L'industrie, le commerce, les grands travaux ont ainsi offert des débouchés et créé des situations dont la population a profité sans relâche. Dans le mouvement d'ascension qui entraîne les masses vers un certain idéal d'existence, il y a eu des satisfactions pour tous. Dans quelles proportions, on le verra au chapitre suivant. Sous quelle forme, nous allons le dire :

Ce que nous avons exposé de la bourgeoisie, de ses prétentions à égaler et à imiter la noblesse a été en ce siècle comme une manie générale ; le mal n'a fait qu'empirer et a gagné jusqu'aux dernières couches de la société. La caractéristique de notre époque c'est le délaissement du travail manuel, trouvé servile, pour le métier d'abord qui enrichit, mais aussi

pour la fonction qui élève, affine, embourgeoise, finalement semble aristocratiser l'individu. Sous la poussée de ce déclassement de la condition originelle, les grandes administrations publiques et privées, les bureaux de l'industrie et du commerce, les professions libérales et artistiques, l'armée, tout s'est accru, développé jusqu'à l'engorgement, la pléthore. Tous ne sont pas arrivés, n'arrivent pas à la richesse, aux plus hauts grades, aux premiers emplois ; mais que de degrés dans cette hiérarchie sociale qui va du millionnaire au petit rentier, des supérieurs les plus élevés aux derniers subalternes !

Pour juger de l'importance du fait économique que nous signalons, comparons simplement la France de 89 avec la France d'aujourd'hui. La noblesse possédait alors ce que la bourgeoisie possède maintenant ; mais quelle différence de quantité entre les différentes populations industrielle, commerciale, militaire, bureaucratique d'il y a cent ans et les mêmes éléments à notre époque ? La population rurale, ce grand réservoir où l'industrialisme et la bureaucratie ont, en ce siècle, puisé jusqu'à l'abus, retenait cette masse d'habitants que les villes et les usines ont absorbés.

C'est dans ce déplacement d'une énorme partie de la population, dans ce transport d'une condition originelle vers des conditions toutes différentes que

nous voyons une des deux causes principales de l'avortement des révolutions de ce siècle.

Pour qu'une révolution produise toutès ses conséquences, deux choses sont en effet nécessaires ; il faut que les souffrances qui irritent les cœurs et arment les bras soient portées à leur plus haute intensité, et soient éprouvées à la fois, au même degré, par toutes les catégories de malheureux ; il faut aussi que le peuple sache bien où il va, quel régime nettement défini il établira à la place de celui qu'il se propose d'anéantir.

Or, en ce siècle, à chaque révolution, il a manqué l'unanimité dans la souffrance, ce qui a conduit à des explosions partielles de colère. C'est l'ouvrier des villes qui, dans l'excès de sa misère, aux prises avec toutes les difficultés d'une existence pénible, face à face avec les iniquités du patronat, a seul mené le combat ; son irritation a été habilement exploitée par la bourgeoisie qui a su l'utiliser pour la satisfaction de ses rancunes et de son dépit, sans lui rien accorder au lendemain de la victoire, l'abandonnant tout meurtri de la lutte, épuisé, solitaire. La petite bourgeoisie, le peuple des campagnes n'allant pas au delà du changement de régime, l'ouvrier ne pouvait assurer le triomphe de ses revendications.

Si l'ouvrier de l'industrie n'a pas été suivi par la

masse des travailleurs du pays, c'est que les souffrances n'avaient pas pour ceux-ci le même caractère aigu, contristant, désespéré. Le développement des affaires, des grands travaux offraient aux fils de la petite bourgeoisie, aux paysans malheureux des campagnes, des débouchés, des situations meilleures, jugées par eux comme un avancement, un progrès social souvent inespéré. Chaque révolution, en amenant la sortie du pouvoir d'un haut personnel et l'avènement de maîtres nouveaux, permettait le placement d'une clientèle avide, à la fois d'autant plus nombreuse et plus facile à satisfaire, que l'accroissement parallèle de la centralisation des pouvoirs, des grandes affaires et des grands travaux multipliaient les fonctions et les emplois à l'infini. Pour les prolétaires des campagnes, les salaires élevés de l'industrie, les bénéfices apparents de l'assistance publique gratuite, la sotte vanité de se croire supérieur à la ville au congénère resté à la chaumière, ont été, et sont encore, des avantages hautement privés et suffisants pour leur ambition ; comme pour les cultivateurs propriétaires ou fermiers, pour la petite industrie, pour le petit commerce, pour toute la petite bourgeoisie, en un mot, l'orgueil de voir les fils affublés d'une fonction administrative, d'un emploi à la ville, l'emporte sur tout.

Le fait économique que nous nous appliquons à

déterminer est si bien réel qu'il n'y a, pour en mesurer l'exactitude, qu'à envisager la direction donnée dans notre pays à l'instruction populaire. De nos lycées à l'école primaire, est-ce que l'enseignement ne tend pas à déclasser les individus? En quel endroit est-il sincèrement pratique, logique, professionnel? Au village ou à la ville, tient-il compte des situations des familles et des nécessités de l'avenir? Partout, l'enseignement est abstrait, ascensionnel, non en vue d'une meilleure entente des métiers, mais pour la sotte vanité de faire du plus humble un bourgeois de haut rang ; nos écoles, de la plus élémentaire à la plus élevée, ne considèrent que les professions dites libérales ou bourgeoises, le commerce, l'administration, l'enseignement. Ne voyons-nous pas, à Paris même, l'instruction primaire des filles, réclamée si vivement pourtant, produire en moins de six années plus de *douze mille* aspirantes-institutrices incapables de tout autre métier, douze mille pauvres filles que l'administration repousse maintenant et que la prostitution prendra peut-être demain? Ainsi des garçons. Tout emploi de plume, de bureau, est avidement recherché par nos échappés de l'école primaire. L'administration des postes voyait dernièrement se présenter à son examen annuel, le plus facile de tous les examens administratifs, 4 300 postulants, dont 300 bacheliers, lesquels étaient seuls

admis aussitôt. Est-ce que la plaie de notre parlementarisme actuel n'est pas le placement obligatoire, forcé, le bourrage de tous les coins et recoins des administrations publiques et privées d'une foule d'individus sans profession ni métier, espèces de lettrés chinois aptes seulement à remplir des imprimés ?

Nous aurions tort cependant de paraître attribuer exclusivement à la seule manie de bourgeoisie le déplacement social formidable de notre époque. Nous ne prétendrons pas que les difficultés du choix d'un gagne-pain et les embarras de l'existence ne soient pour rien dans cette prise d'assaut des emplois bourgeois, de plume, de bureaux ; tout un ensemble de conditions économiques a concouru à produire ce déplacement. Mais on ne saurait nier que le désir de s'élever quand même au-dessus de sa condition première ne porte une grande masse de la nation à déserter le travail manuel ou à se dégager de l'humble situation de la famille. Il y a là, tout à la fois, l'instinct d'un peuple fier, intelligent, s'éduquant rapidement, vers un idéal d'existence meilleur et plus digne, et un travers à singer d'anciennes mœurs aristocratiques dans la précipitation que l'on met à dépouiller sa première origine. L'industrialisme, qui a amené la concentration des capitaux et la subordination de la masse aux intérêts d'un petit nombre,

n'aurait pu aboutir à de telles conséquences s'il n'avait profité de l'engouement irréfléchi de nos populations pour des manières d'être en dehors de toute nécessité et de tout bon sens.

Quoi qu'il en soit, un fait nous est certain, qu'il nous importe de retenir : le grand nombre d'individus qui, depuis près d'un siècle, ont trouvé place dans les divers emplois que l'extension des nouvelles sources de production a multipliés à l'infini. La masse des travailleurs a pu, grâce à l'extrême facilité de changement de condition, fournir à peu près aux nécessités premières de l'existence ; pour les travailleurs manuels surtout, le passage du travail des champs à celui de l'usine a été considéré comme une sorte de progrès ; ce n'est qu'après avoir subi les vicissitudes du prolétariat urbain que la déception leur est venue, et avec la déception de se trouver exposé à une plus opiniâtre misère, l'irritation du labeur insuffisamment payé, la colère de la souffrance imposée comme une fatalité.

VII. — DEUXIÈME CAUSE D'INSUCCÈS : L'IDÉAL RÉPUBLICAIN.

La deuxième cause d'insuccès de nos révolutions est d'un ordre plus abstrait que la première ; elle

est due à ce que nous appellerons l'idéal républicain.

C'est à Paris qu'ont éclaté les révolutions et ce sont les ouvriers de Paris qui toujours ont été les premiers et les plus ardents au combat. Or, nulle race n'est plus idéaliste et aussi plus généreuse que la population ouvrière parisienne. Très attachée de tous siècles aux doctrines démocratiques, appréciant mieux que partout ailleurs les vices irrémédiables de la monarchie, avec laquelle elle avait irrévocablement rompu par la mort d'un roi, elle avait placé, dès 92, la réalisation de ses rêves les plus chers, de ses plus intimes espérances dans l'avènement de la République. Pour elle, la République a été, depuis cent ans, synonyme du règne parfait de l'égalité, de la liberté et de la solidarité ; elle en a fait l'évangile de la libération de l'homme et du citoyen, comme l'idéal d'un régime où les abus seraient inconnus et les plus pures vertus civiques et privées religieusement en usage. Toutes ses revendications se sont résumées en un mot : la République.

De quelle façon la République pratiquerait le gouvernement des hommes et des choses, malheureusement, il n'en était pas question ; des plans de réforme, de conduite future se formulaient bien deci delà, mais sans ensemble, sans accord ni unanimité. Ce qu'il fallait, c'était la République tout court ; la

République, par le seul fait de son installation et de son existence, amènerait le changement radical des institutions du passé.

C'est un peu à cet idéalisme, à cette inconsistance des projets du lendemain de la révolution, qu'il faut attribuer la facilité avec laquelle la bourgeoisie a dupé le peuple. Pendant que celui-ci s'égarait en ses chimères d'avenir, et, le jour du triomphe commun venu, ne savait pas prendre de parti décisif, d'organisation rapide, la première allait droit au but, s'installait, mettait la main sur tous les pouvoirs, parlait aux intérêts, commandait en leur nom. En vain le peuple, revenu de son erreur, cherchait à ressaisir l'occasion d'accomplir les réformes dont il avait l'intuition; il était trop tard; on ne refait pas une seconde révolution au lendemain d'une première révolution. Trompé en 1830, le parti républicain n'a pu que gaspiller ses forces en tentatives d'insurrection sous Louis-Philippe ; trompés une deuxième fois, en 1848, les ouvriers se sont fait massacrer aux journées de juin; croyant leur triomphe certain, cette fois, en 1870, ils ont laissé les choses aller comme jadis, pour aboutir encore à une reprise infructueuse, la Commune.

VIII. — LES RÉVOLUTIONS DE CE SIÈCLE ONT ÉTÉ FRANCHEMENT SOCIALES.

Si pendant cent ans la bourgeoisie n'a lutté que pour assurer son triomphe politique, depuis cent ans le peuple des travailleurs combat pour l'amélioration de son sort, afin d'obtenir de meilleures et plus sures conditions matérielles d'existence ; il n'a jamais pris les armes, ne s'est jamais allié à la bourgeoisie pour autre chose, et comme sans lui, en dehors de son concours actif, nulle révolution n'eût été possible, il n'est pas téméraire d'avancer que toutes les révolutions de ce siècle ont été sociales, c'est-à-dire ont eu pour but, dans la pensée des ouvriers soulevés, un déplacement de la richesse, une répartition plus équitable des produits du travail.

Il est facile de s'en convaincre en examinant quelles conditions ont été faites aux travailleurs par l'évolution du régime économique sous lequel nous vivons.

C'est à peu près de Colbert que date réellement en France l'ère des manufactures à laquelle notre siècle a substitué l'ère de l'usine. Jusqu'alors, l'industrie, confinée dans les bourgs et les villes, et strictement resserrée, limitée par le régime des cor-

porations, recrutait son personnel dans des familles d'artisans, héréditaires pour ainsi dire. L'industrie était domestique. Le peuple des campagnes, plus ou moins asservi et malheureux, selon les régions du pays, restait à la chaumière, s'en tenait à la terre qu'il cultivait. De la manufacture, basée sur le principe de la division du travail et d'une plus grande économie des frais généraux par la concentration des métiers épars en une seule agglomération d'ateliers, commence le servage industriel. L'usine, par l'invention des machines, par l'extension du travail mécanique subordonné au moteur à vapeur, n'a fait que développer le système de la concentration, qu'en accroître à l'excès les avantages pour les uns, les inconvénients pour les autres.

C'est bien dans un véritable servage, au sens propre du mot, dans une réelle servitude que l'ouvrier de l'industrie est tombé depuis lors.

L'artisan, en effet, le travailleur maître de son temps, de son ouvrage, des conditions de son ouvrage, non spécialisé dans une des branches de son industrie mais apte également à tous les travaux de son industrie, l'artisan n'ayant en face de lui qu'un chef de métier et non une administration anonyme, a disparu ; il a fait place à l'ouvrier moderne, sans personnalité distincte, perdu dans une foule nomade, attelé sa vie durant à une même et unique besogne,

la confection toujours identique d'un des mille rouages composant le total de l'objet fabriqué. L'usine, dans le déploiement de sa production, a nécessité l'association des capitaux, c'est-à-dire la puissance impersonnelle, aveugle, inconsciente des détails de l'exécution ; en demandant aux machines le travail accompli par l'homme au temps jadis, elle a subordonné l'ouvrier à la machine, l'a rivé à celle-ci, l'en a fait le serviteur, ne lui a plus permis de connaître tour à tour et de pratiquer les opérations multiples du métier.

De là, pour le malheureux travailleur, des conditions bien différentes du passé. En réduisant à une simple conduite de machine ou à la fabrication facile d'un même objet le travail industriel, l'usine a supprimé l'habileté technique, intelligente, géniale de l'ouvrier ; elle a enlevé à l'apprentissage du métier toute difficulté et rendu la profession accessible à tous les arrivants ; elle s'est ainsi assurée le concours de l'immense armée des pauvres diables, des meurt-de-faim que la nécessité du pain quotidien amène au travail partout où il s'en présente. Certaine de ne plus manquer de travailleurs, l'usine n'a pas cru devoir garder pour eux les égards que l'intérêt, au moins, commande d'avoir pour l'ouvrier habile auquel on tient; par son organisation anonyme, par son principe de direction trop éloignée et trop au-

dessus du travailleur, par ses préoccupations constantes de gain exagéré, elle est arrivé à ne considérer le personnel de ses ateliers, de ses chantiers, que comme un élément secondaire, négligeable, de sa production, comme une matière première toujours abondante, renouvelable sans peine, à l'excès.

Sous ce régime, dans la grande industrie notamment, dans la petite également, et, pour généraliser, dans le commerce, dans les administrations privées, le travailleur, l'employé, le salarié en un mot, n'est qu'un atome isolé, perdu dans le conflit acharné des intérêts les plus divers, les plus contradictoires ; il va, vient, trouve de l'ouvrage ou n'en trouve pas, souffre des caprices ou des erreurs de ses maîtres, subit sans conseil ni direction les conséquences de ses propres caprices ou de ses propres fautes, vit ou meurt, lui et les siens, sans que nul ou rien se soucie, se préoccupe de lui, le protège, le défende, le secoure, le sauve de la misère et du désespoir, si la misère l'étreint trop vivement.

On commet une bien cruelle plaisanterie, si l'on n'étale naïvement une triste ignorance, lorsqu'on fait intervenir pour le travailleur l'indépendance de sa personne et de son labeur, la faculté d'offrir son travail à des conditions librement débattues et consenties de part et d'autre. L'individu sans instruction ni fortune qu'est l'ouvrier ne possède ni les

moyens de choisir librement sa voie, ni la puissance de dicter sa volonté. Encore enfant, il lui faut se laisser prendre à l'engrenage du labeur forcé; il n'a pas d'autre alternative que de mourir de faim ou de suivre les aînés à la peine ; il est obligé d'accepter les conditions que lui imposent les distributeurs de travail, il n'est pas libre de modifier ces conditions à sa guise et d'en exiger de meilleures. Comment le pourrait-il en face de maîtres, de patrons riches, puissants, fortement coalisés, soutenus par le pouvoir, en face d'administrations anonymes savamment organisées qui n'admettent pas la discussion de tarifs réglementés, codifiés ainsi que des lois? Ce n'est qu'au prix de luttes le plus souvant désastreuses, de grèves dangereuses et épuisantes, qu'il peut, de loin en loin, obtenir quelque amélioration à son sort.

Si, depuis soixante ans, l'ouvrier se plaint, récrimine sans relâche, prend de plus èn plus dans notre société une attitude nettement hostile et révolutionnaire, ce n'est pas sans raison. On lui fait un crime de son mécontentement, de ses demandes que l'on taxe d'exigences, de son irritation que l'on croit dictée par une cupidité sans limite ; c'est parler à la légère, sans se donner la peine d'aller au fond des choses. Sous l'influence de faux principes d'économie politique, dans la quiétude où se complait l'intérêt

satisfait, on méconnaît absolument les véritables et réelles conditions de notre organisation sociale actuelle ; on ne se rend aucun compte de l'exacte répartition des charges publiques, lesquelles arrivent aujourd'hui à l'écrasement du travailleur ; on n'estime pas à leur juste proportion les difficultés crées à une famille pauvre par la cherté et les complications de la vie moderne ; on oublie tout ce qu'ont de cruels et d'irritables l'insécurité du lendemain, les privations du chômage, les brusques renvois de l'atelier, la dispersion de la famille, les misères et l'abandon de la vieillesse.

Nous essayerons plus loin d'édifier le lecteur sur la condition réelle des travailleurs ; on verra où en est le peuple cent ans après la Révolution de 89 ; on aura la confirmation, par une documentation incontestable, de tout ce que nous avançons ici. Mais déjà l'on peut se convaincre que les raisons qui mettaient les armes aux mains des ouvriers de nos villes étaient trop graves pour qu'un simple changement de dynastie, la substitution d'un monarque à un autre fût considérée comme un remède suffisant ; c'était dans une transformation radicale du régime du travail que les ouvriers plaçaient leur salut ; c'est ce qui a donné aux révolutions de notre siècle un caractère nettement et franchement social.

IX. — UNE NOUVELLE RÉVOLUTION EST-ELLE PROBABLE ?

Nous sommes en République, et sur le suffrage universel, c'est-à-dire sur le libre choix, par tous les citoyens du pays sans exception, des hommes du gouvernement, reposent nos institutions politiques. Rien de plus facile, dès lors, pour la masse, de manifester, tous les quatre ans, ses préférences, de modifier ou même de changer ce qui existe, sans violences ni dommages pour personne. Si la masse n'en fait rien, si elle se contente d'un régime dont se plaignent quelques-uns, apparemment c'est que ce régime lui plaît.

Ainsi vous objecte-t-on, lorsqu'on se laisse aller à manifester des craintes pour l'avenir. Le raisonnement est plus spécieux qu'exact, il ne porte que sur un côté de la question.

Nous sommes en république, il est vrai, et le suffrage universel en est la loi primordiale. Nous avons enfin cette république que le peuple a réclamée pendant quatre-vingts ans et pour laquelle il a versé son sang à quatre reprises différentes. Pourtant le peuple se plaint encore, il se désaffectionne des hommes au pouvoir, entre en lutte contre eux, il

s'organise en vue de combats nouveaux qu'il juge inévitables. Si l'on veut bien se rappeler ce qui se passait sous les règnes précédents, on verra que des faits identiques se reproduisent actuellement : même parti pris d'opposition systématique dans la classe ouvrière, dans les grandes villes ; semblables récriminations, rupture aussi complète et irréconciliable. A cette heure, comme il y a vingt ans, les symptômes de lutte prochaine, désirée, reparaissent aigus, non moins menaçants. Et nous sommes en République !

D'où provient donc ce mécontement ?

Les hautes classes, aussi bien les peureux et les ignorants, ne comprenant rien à la persistance des revendications des travailleurs, alors surtout que la République si longtemps acclamée existe, attribuent l'irritation des masses laborieuses à un besoin d'agitation pour ainsi dire maladif, à une rage d'opposition quand même, à des violences d'appétits insatiables ou à l'action sourde, occulte de meneurs, déclassés aigris ou ambitieux impatients. Ils ne se rendent pas compte que tant de constance dans les aspirations, une aussi inflexible continuité dans les revendications doivent avoir une tout autre cause que la mesquine jalousie du riche ou la jouissance stérile d'agiter le pays. En réalité, les motifs qui arment de nouveau les travailleurs, et, par eux, propagent l'inquiétude, les raisons du succès toujours

croissant des idées socialistes et des défenseurs de ces idées ne diffèrent en rien des motifs qui ont fait se lever les travailleurs par quatre fois, en 1789, en 1830, en 1848, en 1871. Il arrive en somme ce qui devait arriver et ce qu'il était facile de prévoir. Le malentendu qui pèse depuis quatre-vingts ans sur l'opinion, en France, à savoir que la Révolution de 89 a libéré le travail et l'individu, aboutit à ses conséquences ; l'erreur commise va produire ses effets.

Deux courants, avons-nous montré, ont entraîné la nation française en ce siècle : l'un, politique, a mené la bourgeoisie au pouvoir ; l'autre, social, a poussé le peuple à des révolutions sans résultats. Ces deux courants ont pu se rencontrer parfois et mêler, en de certaines circonstances, les eaux de leurs crues en un seul flot, mais ni l'un ni l'autre n'ont même source, ne reçoivent les mêmes affluents, ne se dirigent vers le même point. Il faut se pénétrer de cette vérité. L'erreur de notre temps, précisément, a été de confondre en un seul deux mouvements d'allures et de tendances opposées. Partant de ce principe que la grande Révolution avait totalement et à jamais émancipé l'homme, on a cru que notre siècle, avec sa civilisation, le progrès de ses idées, procédait en entier, sans exception, de 89. Mais la Révolution de 89 a eu deux phases distinctes : l'une poli-

tique, l'autre sociale. La Révolution de 89 ne diffère des révolutions suivantes que par l'énormité des moyens employés, par le génie de ses hommes d'État, par la grandeur des événements dont elle a été l'occasion ; elle a commencé le règne de la bourgeoisie, et, par là, elle a eu une portée politique immense ; elle n'a pas eu, pour les travailleurs, les résultats qu'on s'évertue à lui attribuer, elle a avorté quant à sa mission sociale. On a toujours cru le contraire, on a eu tort de le croire. On a eu si bien tort de le croire que, depuis lors, on a entièrement négligé le facteur social pour ne se préoccuper que de l'élément politique. L'erreur est si manifeste et si enracinée que, dans notre Parlement républicain, aucune question sociale n'est sérieusement abordée ; la politique pure domine et l'emporte ; on disserte sur la revision de la constitution, sur les prérogatives du Sénat, sur le cléricalisme, on dispute avec les monarchistes, on attend merveille de la séparation des Cultes ; on ne touche à aucun des redoutables problèmes sociaux qui se pressent de plus en plus ardus, inquiétants. Ce n'est pas que le Parlement ignore leur gravité, mais il est impuissant à résoudre le moindre d'entre eux.

Le Parlement actuel, en effet, représente le triomphe assuré, solennel de la bourgeoisie ; il est la consécration de toutes les luttes de ce siècle, des efforts

accomplis par elle pour renverser les monarchies, la fin du mouvement commencé à Versailles en juin 1789, et non de celui qui a eu pour point de départ Paris et la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. Aussi n'est-il que politique et nullement social. Dernier terme d'une série de tentatives opérées par la bourgeoisie pour atteindre à la pleine possession du pouvoir, imprégné des traditions qui ont marqué les différentes étapes du mouvement ascensionnel, il a l'irrémédiable défaut des gens arrivés au but de leur ambition de croire l'œuvre accomplie et tout le monde satisfait. Oh, il ne cèdera ni aux aspirations des royalistes ni aux empiètements de l'Église, entendra sauvegarder les droits des individus tels que 89 les a codifiés, mais il n'ira pas au delà ; peut-être accomplira-t-il quelques réformes, mais ces réformes ne seront que politiques ; il consentira à abandonner un peu de l'autorité centrale aux communes, se résignera un jour à prononcer la séparation de l'Église et de l'État, jamais il n'abordera une seule des questions sociales. En matière de budget, nous le voyons impuissant à atténuer l'exagération des dépenses, comme aussi à accomplir une meilleure répartition de l'impôt ; c'est que le gaspillage effréné de nos finances a surtout profité aux producteurs, c'est-à-dire à la bourgeoisie, et que notre système d'impôt, tout entier encore d'origine monar-

chique, est organisé pour libérer les hautes classes de la plus grosse part des charges publiques. Notre Parlement représente donc l'apogée de la puissance de la bourgeoisie ; il est à l'épanouissement du courant politique qui a porté une fraction du peuple au pouvoir ; à lui tout aboutit en ce moment, mais aussi avec son triomphe prend fin l'un des deux grands mouvements qui ont entraîné la nation française en ce siècle.

Reste le courant populaire, le courant social : celui-là n'est pas amorti. Les travailleurs n'ont obtenu encore aucune satisfaction ; leur condition a, au contraire, empiré. Ce sont eux, avec l'aigreur de leurs souffrances, de par l'importance de leurs revendications, qui vont disposer de l'avenir. De quelle façon ? Il serait téméraire de le définir.

On nous objectera ce que nous disions au commencement de ce chapitre, que le suffrage universel est supérieur au Parlement, qu'il en tient les destinées dans les mains et qu'il n'a qu'à prononcer ; que les ouvriers ne s'abstiennent pas aux jours de vote, et que les représentants actuels sont aussi bien les élus du peuple que ceux de la bourgeoisie. Il est vrai, et, jusqu'à présent, rien de plus exact ; mais il faut considérer que nous sommes, en ce moment, au point mathématique où les déceptions sont complètes, où les dernières illusions des réformes répu-

blicaines désirées ont disparu ; le Parlement, avec ses changements incessants de ministère, avec les embarras inextricables de ses commissions des budgets, avoue manifestement son impuissance à tenter œuvre sérieuse ; les travailleurs, avec leur organisation socialiste et révolutionnaire, le triomphe au Conseil municipal de Paris et de quelques grandes villes, et jusqu'au Parlement, d'un nombre sérieux de leurs représentants directs et effectifs, témoignent de leur résolution de ne plus s'attarder à de vaines promesses et de marcher de l'avant, d'en finir coûte que coûte avec un régime qui n'a été pour eux que misère et duperie. En un mot, la France, plus ou moins consciente de sa conduite, a marché en ce siècle avec la bourgeoisie, croyant arriver avec elle et par elle à une brillante destinée. La bourgeoisie a mené la France à une impasse ; à cette heure, notre pays est acculé au fond de cette impasse et commence à s'en apercevoir.

Par quels moyens, de quelle façon en sortira-t-il ? Par un changement de front radical, par une révolution. Cette révolution sera-t-elle violente ou pacifique ? Cela dépendra des événements, peut dépendre même de circonstances tout à fait secondaires. Mais il ne faut pas se payer d'illusions. Le peuple arriverait-il au triomphe de ses idées, très simplement, sans secousses ni violences, en opérant sur le suffrage

universel, la moindre réforme sociale, telle qu'on doit l'entendre, c'est-à-dire apportant une amélioration au sort des travailleurs, serait par elle-même une véritable révolution, pacifique si l'on veut, mais ni plus ni moins qu'une révolution.

CHAPITRE II

LES CHARGES ET LES PRIVILÈGES

S'il est vrai que la Révolution de 89 en a fini à jamais avec les abus de toutes sortes, avec le servage, avec les accaparements de richesse, nous devrons trouver le peuple français en possession de conditions d'existence meilleures et moins précaires, d'une indépendance des personnes plus certaine que sous le régime disparu. Nous allons voir qu'il est loin d'en être ainsi. L'on peut répondre, nous ne l'ignorons pas, qu'il eût été vraiment difficile aux hommes de la Révolution de prévoir l'énormité du travail industriel du dix-neuvième siècle et d'en paralyser les conséquences. Mais la question de la propriété du sol, la Révolution pouvait heureusement la résoudre; elle avait déclaré biens nationaux les terres du clergé et de la noblesse; si elle avait réparti ces terres entre les travailleurs des campa-

gnes, à des conditions de stabilité et de durée qui n'étaient ni inconnues ni impraticables à l'époque, elle aurait fait œuvre grandiose, réellement sociale, et épargné bien des vicissitudes aux générations suivantes. Elle avait besoin de ressources, il est vrai, pour subvenir aux guerres injustes que l'Europe lui faisait, et dut vendre les biens nationaux. Mais aussi ne relevons-nous le fait que pour marquer à l'avance le côté négatif du socialisme de 89 et comme un avertissement qu'il ne faut pas s'attendre à trouver actuellement la situation beaucoup plus brillante qu'il y a cent ans.

I. — LES CLASSES SOCIALES.

Lorsqu'on parle des classes sociales, c'est-à-dire des différentes catégories d'individus composant une nation, il ne vient en général, à l'esprit, qu'une idée vague, mal définie. On admet bien que dans la masse tous n'ont ni les mêmes qualités, ni les mêmes facultés, ni les mêmes situations, que des différences de fortune, d'intelligence, de manières séparent les gens en groupes plus ou moins importants, mais on ne se rend pas un compte exact de quelle sorte, ni dans quelle proportion le progrès des temps et les événements opèrent la répartition des

habitants en diverses catégories. Rien de plus indispensable à connaître cependant, le groupement exact, du moins aussi approché de la vérité que possible, des éléments constitutifs d'une société, donnant comme une photographie de cette société.

Une nation peut être envisagée à bien des points de vue; nous n'examinerons ici que ce qui a trait à notre sujet, soit, le degré d'importance et la valeur sociale de chacune des classes d'habitants du pays, quant à leur richesse ou leur pauvreté, leur situation matérielle et morale, la proportionnalité de leurs privilèges et des charges qui leur incombent.

La population totale de la France est de 38 millions d'habitants. Sur ce nombre, une portion considérable de femmes, de vieillards et d'enfants des deux sexes, par incapacité physique ou par situation de fortune, ne concourt en rien à la production, au développement de la richesse du pays; ceux-là vivent exclusivement du travail ou des revenus des chefs de famille. C'est la partie inactive, improductive de la nation; elle en comprend l'exacte moitié, 19 millions d'individus[1].

A l'autre moitié de la population de supporter les charges du travail, de l'impôt, de l'armée, de produire la richesse et de s'en répartir les avantages.

1. Voir pour tous les détails de ce chapitre, à l'Appendice, *les Classes sociales en France.*

Mais dans quelle proportion et sous quelle forme?

A l'égard du travail et de l'impôt, il nous faut faire déjà une première distinction.

L'impôt étant une contribution prélevée annuellement sur les produits du travail afin de subvenir aux dépenses d'ordre général de la collectivité, il est évident que ceux qui vivent des ressources de l'impôt : les fonctionnaires de tous genres, les clergés rétribués, les militaires de profession, les retraités de l'État, ne produisent pas l'impôt; ils peuvent payer des contributions, mais payant leurs contributions avec de l'argent fourni par l'impôt, ils ne font que rendre d'une main aux caisses publiques ce qu'ils ont reçu de l'autre; pour eux, il y a tout au plus diminution d'appointements; pour l'État, pour la collectivité, il n'y a pas de gain. Ainsi de l'armée et de la marine; l'État retenant sous les drapeaux des milliers d'adultes qu'il nourrit et entretient avec les ressources du budget, ces milliers de citoyens, en restant étrangers à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à toutes les branches de la production nationale dont une partie des bénéfices vont au fisc sous forme d'impôt, sont également improductifs d'impôts. A ce point de vue, il faut distraire de la masse active des habitants, 474 mille fonctionnaires civils, prêtres et retraités, et 592 mille militaires de tous grades uniquement tenus aux choses de

l'armée, soit un total de 1 million 66 mille individus à la charge de la nation, et dont les occupations, l'armée momentanément mise à part, ne sont pas toujours d'une utilité et d'une intervention favorables aux intérêts du pays.

Une semblable distinction doit être établie à l'égard du travail. Certaines catégories d'habitants consomment sans produire, bénéficient du labeur des autres sans autre droit aux jouissances, à l'excès de jouissances, que la pratique de traditions sociales contre lesquelles il est nécessaire de protester. Ainsi des congrégations religieuses et des individus vivant exclusivement de leurs rentes, lesquels forment un total de 987 mille personnes oisives, et absorbent peu à peu, comme les religieux principalement, une bonne part de la fortune acquise par autrui.

Distraction faite des deux catégories ci-dessus, et d'une troisième catégorie de 911 mille individus recensés comme sans profession déclarée, pensionnaires des hôpitaux et hospices, des prisons, vagabonds, filles publiques, etc., etc., nous trouvons que la population réellement adonnée à un travail productif de forces sociales n'est plus que de 16 millions d'habitants des deux sexes.

Comme il n'est pas nécessaire à notre sujet que nous entrions ici dans la répartition de ces 16 millions d'habitants par nature d'industrie, de métiers,

de professions, nous renverrons le lecteur au chapitre placé à la fin du volume et dans lequel nous avons condensé tout le travail de discussion et de détails. Ce qu'il nous importe de faire ressortir, c'est la division de la population active et productive en ses deux grands groupes de patrons et de travailleurs, de distributeurs du travail et de subordonnés salariés.

Le nombre des patrons, chefs d'industrie, d'administrations, de maisons de commerce, des employeurs de toutes sortes, de ceux qui font travailler et s'acquittent du travail fourni par les individus employés en salaires une fois réglés, de ceux qui bénéficient de toutes les variations de prix des marchandises, font la loi sur les marchés, accaparent, spéculent, règnent en un mot en maîtres sur le travail, ce nombre nous est donné par le tableau des patentes. D'après l'administration des finances, et il n'est pas commode d'échapper au fisc, le nombre des patentés est de 1 million 658 mille, ou quelque peu davantage peut-être cette année. En voici le détail pour 1885 :

Haut commerce (banquiers, commissionnaires, négociants)	16.600
Commerce ordinaire (marchands au	
A reporter.	16.600

Report.	16.600
détail, boutiquiers, hôteliers, cafetiers, logeurs)	938.100
Grande industrie (mines, carrières, usines métallurgiques, toutes usines ou manufactures, transports par terre et par eau, navigation et pêche).	196.700
Petite industrie (chefs de métiers, façonniers, etc., occupant des ouvriers). . .	456.500
Professions libérales (architectes, médecins, etc.).	50.800
Total.	1.658.700

Soit un dixième de la population active et productive.

Il ne faut pas s'exagérer cependant la valeur de tous ces patrons, chefs d'industrie et de commerce. A côté des patentés aux contributions élevées, des importants personnages du haut commerce et de la grande industrie, il faut compter la masse des petits patrons, petits boutiquiers ou façonniers à demeure, que les maisons à gros capitaux et les immenses usines oppriment et paralysent et qui vivent péniblement, sous le coup d'aléas sans cesse renouvelés. S'il était possible de connaître le chiffre des opérations exécutées annuellement par chacun des patentés,

en appliquant les deux tiers du total de ces opérations à la moitié des seize cent mille patrons, on ne serait certainement pas loin de la vérité.

Tout cela ne concerne que le commerce et l'industrie. Avant d'en venir aux travailleurs, aux salariés proprement dits, nous avons encore à compter à part 112 mille habitants non patentés, appartenant aux professions dites libérales, telles que professions judiciaire, artistique, d'enseignement, de lettres et de sciences, travaillant à leur bénéfice, à leur risques et périls, et qui peuvent se ranger, par leur métier, leur éducation, leurs allures, dans la bourgeoisie.

L'agriculture nous fournit, elle aussi, un contingent d'employeurs, ou de travailleurs indépendants : propriétaires de gros domaines qu'ils cultivent eux-mêmes, ou fermiers et métayers cultivant les terres d'autrui et en partageant les produits avec les propriétaires soit en argent, soit en nature ; de ces derniers encore il ne faut pas accepter les nombres sans restriction ; du fermier locataire d'un domaine de trois cents hectares au métayer faisant valoir avec les siens une propriété de cinq à six hectares, il y a toute la différence d'un riche à un pauvre ; mais comme les uns et les autres sont pour ainsi dire indépendants, n'obéissent pas directement à un chef immédiat, peuvent par leur libre travail, leur industrie, leur intelligence retirer du sol une quantité de

produits seulement limités par l'étendue de la terre remise entre leurs mains, nous devons les classer à part. Les propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir, à la tête de domaines comptant de cinq hectares au minimum à deux cents hectares et au-dessus, sont au nombre de 240 mille; les fermiers et métayers, non propriétaires, ne dépassent pas 1 million.

Entre ces diverses catégories et la dernière, celle des salariés, vient se ranger la foule des petits propriétaires agricoles dont les propriétés sont toutes inférieures à 5 hectares; ils sont au nombre de 3 millions 400 mille. S'il en est parmi eux qui peuvent vivre et faire vivre leur famille du produit de leur terre, la majorité, dont les propriétés atteignent des étendues de 1, 2, 3, 4 hectares ou de moins d'un hectare, la majorité est tenue, pour subsister, de louer ses bras au service des autres. Le recensement officiel les dénomme du reste « petits propriétaires travaillant pour autrui »; leur propriété ne se compose le plus souvent que de la chaumière qui les abrite et d'un lambeau de terre l'entourant; et comme dans le décompte des salaires aux champs les employeurs n'oublient pas que ces ouvriers de la terre n'ont pas de loyer de maison à payer, on peut hardiment en ranger la majorité parmi les salariés tout purs.

En tête des travailleurs qui ne sont ni patrons, ni propriétaires, nous placerons la catégorie des employés et commis, intendants, régisseurs, etc., tous gens de bureau, attachés aux besognes sédentaires du commerce et de l'industrie; on en compte 816 mille; on peut en classer la majorité dans la bourgeoisie à laquelle ils appartiennent par leur éducation en général et bon nombre surtout par leurs appointements élevés.

Les salariés proprement dits, ouvriers, journaliers, manœuvres, hommes de peine sont au nombre de 2 millions pour l'agriculture et de 4 millions pour les autres métiers et professions du commerce et de l'industrie; il faut y ajouter la population des domestiques, des serviteurs employés dans les ménages, attachés aux personnes, et qui n'est pas moindre de 2 millions 500 mille individus.

De ces détails passons maintenant au tableau d'ensemble de la société française à notre époque; continuant de nous placer au point de vue des avantages acquis depuis cent ans, après la formidable commotion de 89, en facilités d'existence et sécurité de l'avenir pour les masses, nous trouvons les résultats suivants :

Sur une population totale de 38 millions d'habitants :

1 million d'habitants sont à la charge de la nation,

vivent, fort chichement du reste, des apports de l'impôt;

1 autre million, adonné à des pratiques religieuses ou possédant des ressources personnelles plus ou moins élevées, n'a pas à se préoccuper de la lutte pour l'existence;

Il en est de même pour 300 mille commerçants et industriels, 200 mille grands propriétaires-cultivateurs, 100 mille riches fermiers, 50 mille individus des professions libérales, peut-être 50 mille employés supérieurs associés aux grandes affaires, ensemble 1 million 200 mille habitants, lesquels, par accumulation dans leurs mains de capitaux provenant soit d'héritages, soit de trafics subitement productifs, par la simple possession de situations sociales organiquement indispensables à la vie collective, voient venir à eux les énormes bénéfices, sont en jouissance facile et immédiate de tous les superflus.

Pour 800 mille petits commerçants et industriels, 900 mille fermiers et métayers, 1 million de petits propriétaires possédant moins de cinq hectares de terre, en tout 2 millions 700 mille habitants, l'existence est déjà plus pénible; dans cette catégories, certains connaissent l'aisance; mais le plus grand nombre doit lutter, dans la pratique courante de son travail, contre les difficultés des affaires qu'un rien paralyse, il lui faut souffrir de l'embarras général des transac-

tions, il n'est pas toujours assuré du lendemain;

Pour 10 millions d'habitants, enfin, quant à la multitude de petits employés et de commis, d'ouvriers, de journaliers, de domestiques, le gagne-pain est assuré en général, mais pour le plus grand nombre sans fixité ni lendemain; à la campagne, grâce à la chaumine et au lopin de terre, la vie se traîne encore à peu près d'un bout de l'année à l'autre, les travailleurs des champs étant aussi fort sobres; à la ville, à l'usine, à la mine, c'est l'existence avec tous les aléas du chômage et du renvoi imprévu, des maladies fréquentes, des accidents condamnant à la misère, l'existence rendue de plus en plus compliquée par la cherté croissante des subsistances.

Il nous reste, pour avoir une vue complète et définitive de notre société, à répartir, entre les catégories ci-dessus, les 19 millions de personnes de la population inactive et improductive, celle qui vit du travail ou des revenus des chefs de famille. En comptant à part les militaires et marins appelés sous les drapeaux, et les religieux voués au célibat, nous arrivons à ceci :

Vivent de l'impôt, eux et leurs familles, 800 mille fonctionnaires civils et officiers de tous grades;

De leurs revenus uniquement, eux et leurs familles, 1 million 500 mille propriétaires et rentiers;

Des produits de la grande industrie, du haut com-

merce, de la grande propriété, 3 millions de personnes;

Des produits de la petite industrie, du petit commerce, de la petite propriété, 6 millions d'individus;

Des seuls appointements et salaires des travailleurs, 25 millions d'habitants.

Que l'on prenne tous documents que l'on voudra, qu'on les tourne et retourne en tous sens, nous doutons fort que l'on aboutisse à un autre résultat. Nous en multiplierons, du reste, la preuve, au fur et à mesure que nous ferons la lumière sur la véritable situation du pays.

II. — LES PROPRIÉTAIRES DE LA FRANCE.

Le territoire de la France peut être évalué en contenance à 53 millions d'hectares dont 4 millions d'hectares environ consistant en glaciers, rochers, rivages de mer; le reste, 49 millions 400 mille hectares est soumis à l'impôt foncier, c'est-à-dire représente la partie utilisable, productive.

Sur ces 49 millions 400 mille hectares, ont été bâties 8 millions 900 mille maisons d'habitation ou à usage d'usine, d'exploitation rurale, etc., occupant une superficie de 400 mille hectares.

Les 49 millions d'hectares de terre restants, ou territoire agricole, sont évalués par le fisc — et

l'évaluation par le fisc est au-dessous de la vérité, n'approche pas des prix courants des transactions — à une somme totale de 91 milliards pour un revenu de 2 milliards 600 millions.

La valeur de la propriété bâtie, pour laquelle nous n'avons pas d'estimation du fisc, peut être fixée, d'après nombre de recherches et de travaux des économistes, à 25 milliards.

Valeur totale de la propriété foncière en France : 116 milliards.

A combien d'habitants du pays, sur les 38 millions qu'il compte, appartiennent ces 116 milliards de biens-fonds? A 8 millions 300 mille propriétaires.

Présenté sous cette apparence, le résultat serait merveilleux, car ces huit millions de propriétaires constituent avec leurs familles la moitié de la population du pays. Mais les propriétés ne sont pas d'une égale valeur tant s'en faut et leur répartition en est faite de telle sorte que toute la richesse se concentre en un petit nombre de mains.

Nos 8 millions 300 mille propriétaires se subdivisent en effet ainsi :

1 million 300 mille possèdent la propriété bâtie, urbaine ;

7 millions détiennent la propriété agricole.

A. *La propriété agricole.*

Les 49 millions d'hectares du territoire agricole se partagent de la manière suivante :

Très petite propriété, de 0 à 5 hectares :
11 millions d'hectares pour 6 millions de propriétaires ;

Petite propriété, de 5 à 10 hectares :
6 millions d'hectares pour 529 mille propriétaires ;

Moyenne propriété, de 10 à 50 hectares :
14 millions d'hectares pour 437 mille propriétaires ;

Grande propriété, de 50 à 100 hectares :
5 millions d'hectares pour 43 mille propriétaires ;

Très grande propriété, de 100 hectares et au-dessus :
12 millions d'hectares pour 19 mille propriétaires.

L'évaluation en capital, au taux moyen de 1.800 fr. l'hectare adopté par le fisc, produirait pour l'ensemble de chacune des catégories ci-dessus et par propriétaire :

Très petite propriété, de 0 are à 5 hectares :
19 milliards 800 millions de francs, ou 3.300 francs par propriétaire ;

Petite propriété, de 5 à 10 hectares :
10 milliards 800 millions, ou 20.400 fr. par propriétaire ;

Moyenne propriété, de 10 à 50 hectares :
25 milliards 800 millions, ou 59.000 fr. par propriétaire;

Grande propriété, de 50 à 100 hectares :
9 milliards, ou 209.300 fr. par propriétaire;

Très grande propriété, de 100 hectares et au dessus :

21 milliards 600 millions, ou 1.136.800 fr. par propriétaire.

Le prix de l'hectare de terre variant entre 500 et 5.000 francs et l'écart entre les termes extrêmes de l'étendue superficielle de chacune des catégories étant relativement considérable, nous ne donnons bien entendu cette proportionnalité de la valeur de chaque propriété que comme approximative; elle est instructive toutefois et fait nettement ressortir l'inégale répartition de la richesse foncière agricole. Alors que 6 millions d'habitants se partagent 11 millions d'hectares et par lambeaux de quelques centaines à quelques milliers de mètres carrés, 1 MILLION au plus détiennent 38 MILLIONS d'hectares du pays. Mais nous devons insister sur ces différences.

En l'état actuel de notre agriculture, une terre de cinq hectares, sauf en pays vignoble, ne compte pour ainsi dire pas. Ces petites exploitations ne se rencontrent guère qu'en pays de métayage et il n'est besoin d'être très versé en la matière pour savoir

que le métayage, c'est-à-dire le partage des récoltes en nature avec le propriétaire, est surtout usité dans les régions pauvres, en retard sur le progrès agricole. Un domaine de 5 à 10 hectares, peut faire vivre la famille qui l'exploite, mais tout juste, à grand'peine, et dans une médiocrité confinant de très près à la pauvreté. Qu'en est-il donc des propriétés inférieures à 5 hectares, abstraction faite, bien entendu, des cultures maraîchères, fruitières, florales, des cultures de luxe en un mot, relativement peu nombreuses, puisque le territoire maraîcher et potager n'excède pas 475 mille hectares? C'est la misère et rien de plus. Il n'y a qu'à décomposer les 11 millions d'hectares de la très petite propriété pour s'en convaincre. Prenons la plus infime catégorie, celle de moins d'un hectare ; elle nous donnera :

De 0 are à 10 ares (1.000 mètres carrés) :

1 million 583 mille propriétaires pour 108 mille hectares ;

De 10 ares à 20 ares (2.000 mètres carrés) :

856 mille propriétaires pour 213 mille hectares ;

De 20 ares à 50 ares (5.000 mètres carrés) :

1 million 472 mille propriétaires pour 825 mille hectares ;

De 50 ares à 1 hectare (10.000 mètres carrés) :

1 million 178 mille propriétaires pour 1 million 400 mille hectares ;

Au total : 5 millions 89 mille propriétaires pour 2 millions 546 mille hectares.

Les bâtiments et constructions de toutes sortes occupant bien rarement au delà de 10.000 mètres carrés de superficie, c'est dans cette catégorie qu'est comprise la propriété bâtie ; si nous en déduisons les 400 mille hectares de maisons et les 1 million 300 mille possesseurs de la propriété urbaine, il nous reste encore 2 millions d'hectares de terre aux mains de 3 millions 700 mille paysans. Mais qu'est-ce que cette propriété, au maximum de quelques centaines de mètres carrés, sinon des loques, des haillons de propriété ? Mettons sur ces lambeaux de terre une maison à rez-de-chaussée, au toit de chaume le plus souvent, et nous aurons la physionomie de la majorité des villages de France, de nos misérables hameaux et villages, où l'on compte sur les 4 millions de maisons à rez-de-chaussée les composant, 250 mille maisons à *une ouverture*, 1 million 800 mille à *deux* ouvertures, et 1 million 600 mille à *trois* ouvertures.

Au delà d'un hectare jusqu'à 2 hectares :

1 million 90 mille propriétaires se partagent 2 millions 600 mille hectares;

De 2 à 5 hectares :

1 million 100 mille propriétaires se partagent 6 millions d'hectares.

On fait grand bruit, en France, du morcellement du sol; à entendre les orateurs, à lire nos écrivains, ce morcellement est porté à sa plus haute limite; les uns le déplorent, les autres s'en réjouissent; mais tous l'attribuent à la Révolution de 1789. Eh bien, le voilà ce morcellement, en voilà la mesure dans sa plus mirifique exactitude! Telle qu'elle se présentait avant 89, telle nous retrouvons la possession du sol, un siècle après. Le tout petit cultivateur a conservé sa chaumière, le jardin qui l'entourait; à cela s'est borné le progrès. Les 3 millions 500 mille autres ouvriers agricoles employés dans les fermes, les parcs, les jardins des riches n'y ont même pas gagné d'avoir une habitation à eux, si misérable que puisse être la bicoque, car il ne faut pas oublier qu'à côté des 3 millions 400 mille petits propriétaires de moins de 5 hectares obligés, pour la plupart, de travailler chez autrui, l'agriculture emploie encore 3 millions

500 mille travailleurs, véritables prolétaires ceux-là, ne possédant que leurs bras pour subvenir à leur existence et à celle de leur famille. Ainsi s'explique l'émigration des ouvriers des campagnes, l'abandon du travail de la terre, émigration qui se chiffre en cinquante années, de 1831 à 1881, par un transport à la ville, de 6 MILLIONS d'individus.

Il n'a guère été question, en tout cela, que de la subdivision de la terre en surface; il faut encore opérer le partage des produits annuels.

La production de l'agriculture est évaluée, année moyenne, à 10 milliards de francs, qui se décomposent ainsi : frais d'exploitation, 50 0/0 ; part des fermiers et des métayers, 20 0/0; part des propriétaires, 30 0/0 ; ou 5 milliards pour frais de culture, 2 milliards pour les fermiers et métayers, 3 milliards pour les propriétaires; si l'on calcule le montant des salaires à 25 0/0 des frais d'exploitation, et ce taux est bien supérieur à la réalité, c'est une somme de 1 milliard 250 millions à prendre sur les 5 milliards et à porter au compte des salariés.

Émile de Girardin a dit un jour un mot très juste : « La misère du peuple est à l'ignorance du pouvoir, ce que l'effet est à la cause. » De fait, rien n'égale l'ignorance du pouvoir; il y a certes énormément de calcul, d'intérêt, de passion, dans cette obstination des hautes classes à fermer les yeux à la lumière; il

il y a aussi une indifférence extraordinaire pour la recherche de la vérité. Qu'on lise nos économistes expliquant les causes du paupérisme; qu'on reprenne les discours prononcés tout récemment encore au Parlement dans la question des droits sur les blés; on sera étonné, en se reportant aux quelques chiffres énoncés dans ce volume, du fantaisiste, de l'inconscience avec laquelle sont exposées les erreurs les plus grossières.

S'il y a misère en France, ce n'est ni la faute des théories de Malthus, ni celle d'une inévitable fatalité créant des pauvres et des riches; il y a misère parce que les uns ont tout et les autres rien, parce qu'un million d'individus, par exemple, possèdent à eux seuls 38 millions d'hectares du territoire national, de quoi faire vivre dans l'aisance, dans la tranquillité des lendemains assurés, au moins 40 millions d'habitants. Dégageons même la petite propriété, celle de 5 à 10 hectares, comptant 529 mille possesseurs de 6 millions d'hectares, et le mal nous apparaîtra dans sa cruelle réalité : nous verrons 500 MILLE INDIVIDUS détenir 32 MILLIONS d'hectares, cela dans des conditions où toute culture réellement productive est absolument impossible, en vertu de cet axiome élémentaire qu'on retire davantage d'un hectare bien cultivé que de deux hectares négligés.

Il y a misère parce que les possesseurs de cette

grande propriété sont pour la plupart des bourgeois des villes, des enrichis de l'industrie, du commerce, des professions libérales, des ignorants de l'agriculture et des indifférents aux choses de la terre, pour lesquels la possession du sol est affaire de placement de fonds, une industrie comme une autre, ou une question de vanité, d'ambition électorale, un luxe de représentation territoriale, un pastiche de noblesse; ils multiplient, pour leurs plaisirs et pour l'ostentation, les châteaux, les villas de plaisance, les grands parcs, les terrains de chasse, abandonnant le reste de leurs domaines à des locataires, à des fermiers dont ils exigent des redevances élevées, redevances qu'ils accroissent au fur et à mesure de la cherté de la vie ou des augmentations de la valeur foncière, jusqu'à acculer l'agriculture au déficit des recettes. C'est ainsi que, parallèlement au million de propriétaires, on compte un million de fermiers et de métayers, ceux-ci peinant en grande partie pour ceux-là, et que sept millions de prolétaires ruraux n'ont d'autres ressources que le travail dispensé par les maîtres de la terre.

Rectifions-nous cependant. Les grands propriétaires ne sont pas tous des individualités; avec eux il y a de grosses collectivités. A côté de la famille Rotschild qui posséderait, d'après un dire digne de foi, plus de 200 mille hectares de terre, des princes

d'Orléans auxquels on a rendu, en 1872, 24 mille hectares de bois, à côté des 9 mille hectares du domaine princier de Chantilly, et de tant d'autres dont l'étendue varie entre mille et trois mille ou quatre mille hectares, il y a les biens de mainmorte[1]; il y a les 38 mille hectares *avoués* des congrégations religieuses, les 48 mille hectares des fabriques, consistoires et séminaires, les 228 mille hectares des établissements de bienfaisance, et enfin les biens communaux, les 5 millions d'hectares appartenant aux communes, laissés en friche pour la plupart, livrés à l'abus des oligarchies des gros bonnets des campagnes.

B. *La propriété bâtie.*

Il n'est pas facile de dénombrer exactement la propriété bâtie; des éléments d'une exactitude suffisante nous font défaut. A la campagne, il est vrai, la chaumière y est inséparable du champ qui l'entoure; dans la vie quotidienne du cultivateur, maison et terre ne font qu'un corps; il est donc moins nécessaire d'y compter séparément les possesseurs des maisons et ceux des lambeaux de terre attenant. Mais nous aurions voulu connaître pour les villes la division par nature de valeur des maisons. Nous

1. Voir les détails à l'Appendice.

savons seulement que la contribution des portes et fenêtres frappe annuellement près de 9 millions de constructions; comme hygiène, confortable et valeur, en voici le détail :

Maisons à *une* ouverture	. . . .	250.646
— deux —	. . . .	1.834.282
— trois —	. . . .	1.624.638
— quatre —	. . . .	1.163.118
— cinq —	. . . .	846.004
— six et au-dessus	. . . . . .	3.215.208
	Total.	8.933.896

En élévation, les maisons *d'habitation* seulement se distribuent ainsi :

Maisons ayant un rez-de-chaussée. . . .	3.996.571
Maisons ayant un rez-de-chaussée et un étage.	2.458.563
Maisons ayant un rez-de-chaussée et deux étages	851.547
Maisons ayant un rez-de-chaussée et trois étages	216.429
Maisons ayant un rez-de-chaussée et quatre étages et au-dessus.	86.354
Total.	7.609.464

Le nombre des maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée et celui des maisons à une, deux, et trois ouvertures concordent à peu près ; c'est évidemment là la quotité des maisons d'habitation réparties entre les villages et hameaux du pays, où l'on trouve plus de masures que de bâtiments sains et solides.

Le reste constitue la propriété bâtie des villes, les usines, manufactures, ateliers, etc., aux mains de 1 million 300 mille personnes, dont 700 mille détiennent la propriété bâtie d'habitation. Dans quelle proportion de valeur, nous l'ignorons, l'administration des finances n'ayant pas encore opéré l'évaluation de ce genre de propriété.

Pour Paris seulement nous possédons quelques indications exactes. Le nombre des cotes inscrites sur les livres des percepteurs y est de 80.859 ; à prendre le taux de l'administration des contributions directes, de 593 propriétaires par 1.000 cotes, admis pour l'évaluation de la propriété foncière par toute la France, on ne compterait pas moins de 47 mille propriétaires. Un fait plus certain, c'est que les locaux d'habitation sont évalués par le fisc, quant à la base de l'impôt perçu, à 395 millions de loyers annuels ; les locaux servant au commerce, à l'industrie, y sont évalués à 261 millions, soit 656 millions, au moins, que les propriétaires de Paris encaissent chaque année.

C. *La propriété industrielle, commerciale et financière.*

L'imperfection des statistiques et l'impossibilité de dépouiller les livres de comptabilité du commerce, de l'industrie et de la finance, font qu'il est très difficile d'opérer le partage exact des bénéfices d'avec l'ensemble de la production. Le travail entrepris nombre de fois n'a jamais abouti qu'à des à peu près; cependant les résultats obtenus ne sont pas si éloignés de la vérité que l'on ne puisse en tirer des indications passablement instructives.

Nous n'entrerons pas dans le détail des recherches et des calculs qui ont servi de base aux estimations des économistes; on les trouvera dans les ouvrages spéciaux. Nous ne donnerons que nos déductions.

La valeur de la production annuelle pour la France est estimée à 20 milliards de francs, dont 10 milliards pour l'agriculture et 10 milliards pour l'industrie. Il faut y ajouter la majoration des prix des intermédiaires, commerçants de toute nature, courtiers, commissionnaires, etc., pour une somme inconnue, mais qui ne doit pas être moindre de la moitié des 20 milliards, un objet de 5 francs pris en fabrique revenant bien à 7 fr. 50 au consommateur; soit, au total, 30 milliards pour l'agriculture, l'industrie et le commerce.

D'après le rendement de l'impôt de 3 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières (47 millions d'impôt, 1.500 millions de revenu), le capital des exploitations constituées par actions et obligations : mines et houillères, canaux, chemins de fer, forges et hauts fourneaux, banques, etc., est évalué, au taux de 4 p. 100, à 40 milliards.

Pour une dette de 20 milliards, l'État paye annuellement 700 millions de rentes consolidées; plus 250 millions pour intérêts de différents emprunts à long et court terme émis par le Trésor; enfin la part du capital français dans les fonds étrangers est estimée à 2 milliards.

Au dire des économistes, d'après la grande enquête industrielle de 1862-1865, etc., le produit brut de l'industrie se décompose ainsi : 3 p. 100, intérêt du capital immobilisé ; 13 p. 100 en salaires ; 57 p. 100, valeur des matières premières, et 27 p. 100 pour frais généraux et bénéfices. Portons, si l'on veut, les salaires et appointements à 25 p. 100 du produit brut et ramenons les bénéfices et l'intérêt du capital engagé à 13 p. 100; appliquons ces taux au produit du travail commercial, pour lequel les éléments de répartition exacte font défaut, et nous trouverons que les travailleurs salariés de l'industrie et du commerce reçoivent annuellement, sur une production de 20 milliards, une somme totale de 5 milliards,

contre 2 milliards 600 millions aux patrons, employeurs, capitalistes. Ces 2 milliards 600 millions comprennent les 1.500 millions de revenu des valeurs mobilières cités plus haut; le reste, 1.100 millions, est la part des industries et maisons de commerce non formées en sociétés anonymes.

Avec les 1.500 millions de rentes françaises et étrangères, le revenu du capital industriel, commercial et financier atteint donc le chiffre de 4 milliards par an. On voudra bien convenir qu'il n'y a là rien d'exagéré; nous avons, en effet, 70 milliards de capital pour les valeurs mobilières et les fonds d'État, et l'on estime à plus de 20 milliards l'outillage industriel et l'approvisionnement en matières premières du commerce et de l'industrie.

D. *Répartition des richesses.*

Lorsqu'on en vient à traiter la question des valeurs mobilières, on ne se lasse pas de vanter à l'excès l'éparpillement des actions et des obligations entre toute la population du pays. Il faut se méfier des exagérations. Il en est de la propriété mobilière comme de la propriété foncière; le morcellement en paraît extrême parce que les bordereaux se comptent par centaines de mille aux échéances; mais ce

qu'on ne dit pas, c'est l'importance de chacun de ces bordereaux, combien se chiffrent par petites unités, combien par dizaines et par centaines de francs, par milliers et par dizaines de milliers de francs. La statistique ne souffle jamais mot de la répartition des richesses, elle est sur ce chapitre d'une prudence, d'une discrétion vraiment extraordinaire, si extraordinaire qu'on peut se demander si elle n'a pas ses raisons pour laisser dans l'ombre certains faits économiques d'une importance et d'une gravité extrêmes. Le ministère des finances, par exemple, a beau nous apprendre que les inscriptions de rente au Grand-Livre sont au nombre de près de 4 millions pour un capital de 700 millions de francs; ou nous communiquer dans un bel atlas la répartition, par département, des payements de rentes nominatives; nous ne sommes pas renseignés; il y a même une certaine moquerie à affirmer que les 475 millions de rentes nominatives payées par les recettes des départements donnent une moyenne de 12 francs par habitant. Il serait vraiment intéressant par contre, et là seulement serait le réel intérêt, de nous dire le montant de chaque inscription de rentes, de les ordonner en tableaux par catégories de quantité. Nous serions alors édifiés; nous verrions ce qu'il y a de grosses fortunes à côté de bribes de capital.

A défaut de documents bien compris, nous sommes

obligé de recourir à des déductions d'une exactitude approximative; nous avons la conviction cependant de ne pas nous éloigner de la vérité.

Ainsi nous pouvons éliminer d'un coup, de la catégorie des capitalistes possesseurs de valeurs mobilières, la masse des 25 millions d'individus vivant des salaires des travailleurs. En admettant quelques obligations ou coupons de rentes deci delà, nous aurons la part de richesse réservée à cette classe d'habitants. C'est sur la production industrielle et agricole que cette classe vit tout entière, c'est avec les 6 milliards 500 millions de salaires distribués qu'elle doit subvenir à ses besoins,

On nous objectera que les 1.700 millions des caisses d'épargne peuvent lui être logiquement attribués. Ici encore, nous le craignons bien, on se fait illusion. Voici, par exemple, pour la Caisse d'épargne de Paris, comment se partagent les livrets. En 1885, ces livrets étaient au nombre de 511.919 pour un dépôt total de 111 millions de francs; mais

211.361	livrets, ou	41 °/₀	ne portaient que	8	fr. en moyenne;
132.382	—	24 °/₀	—	47	—
48.944	—	9 °/₀	—	140	—

les 119 mille autres portaient en moyenne 321 fr., 708 fr., 1.406 fr., et 2.071 francs. La majorité des déposants sont les petits commerçants et les domes-

tiques. Nous ne prétendons pas que les ouvriers ne placent pas quelques économies aux caisses d'épargne; nous doutons qu'ils y soient en majorité. Il ne faut pas oublier que la loi du 9 avril 1881 a élevé de 1.000 à 2.000 francs le crédit des déposants et supprimé la limite de 300 francs précédemment fixée pour le montant de chaque versement. Les caisses d'épargne sont devenues depuis lors, avec leur taux de 3.75 p. 0/0, de véritables banques de dépôts pour le petit commerce et pour les petits rentiers; en effet, le solde dû par elles a passé brusquement de 1.200 millions en 1880 à 1.700 millions en 1883, et l'importance moyenne des livrets qui était de 333 francs en 1880, pour toute la France, atteignait le chiffre de 400 francs deux ans plus tard.

Nous croyons donc ne rien exagérer en disant que les travailleurs, ouvriers de l'industrie et de la terre, employés et commis du commerce et des administrations, ne possèdent pas beaucoup au delà de leurs 6 milliards de salaires pour vivre et faire vivre leurs familles; et ils sont 25 millions!

Quant aux 10 milliards de bénéfices que procurent, au minimum, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la finance, aux patrons, propriétaires, rentiers, et fermiers; — 4 milliards des revenus du capital industriel, commercial et financier, 3 milliards de la rente foncière, 2 milliards aux fermiers et métayers, 650

millions de loyers des maisons parisiennes, — quant à ce minimum de 10 milliards, il se partage entre 10 millions d'habitants. Encore ne faisons-nous pas masse des bénéfices et honoraires des professions libérales et des loyers des maisons de province ; nous ne parlons pas des droits acquis par les titulaires de police d'assurances sur la vie, de la valeur du numéraire et des billets de banque en circulation pour 14 milliards, et du montant intrinsèque des bijoux possédés par les familles aisées, souvent pour un capital considérable, toutes richesses que les salariés ne sont pas en mesure de détenir à forte dose.

Maintenant, dans quelle proportion se partage la fortune entre les 10 millions de patrons, propriétaires et rentiers ? Nous l'ignorons, et c'est regrettable ; il y a de telles différences, une telle inégalité de revenus entre le petit patenté et le grand industriel ou le gros commerçant, entre le rentier de quelques centaines d'écus et le millionnaire oisif, entre le pauvre métayer et le fermier à son aise, que nos données semblent n'aboutir à rien. A défaut de renseignements précis puisés dans les familles mêmes, et impossibles par conséquent à se procurer, les déclarations faites au moment des successions pourraient au moins nous édifier sur les fortunes des particuliers. Mais, outre que ces déclarations sont loin d'être exactes, les tableaux fournis par le fisc sont si incom-

plets, si mal compris et si mal présentés qu'ils donnent à peine une impression de la vérité.

Le fisc nous dit que la valeur sur laquelle les droits de succession sont assis est actuellement de 5 milliards par an, et que le montant des donations entre vifs atteint 1 milliard ; il nous apprend que sur ces 6 milliards de biens, 3 milliards sont en immeubles et les 3 autres milliards en valeurs mobilières françaises et étrangères ; mais c'est tout. Ce n'est pas assez. Évidemment, il s'ouvre chaque année des successions supérieures à plusieurs millions de francs. Mais pour quel nombre et pour combien de millions ? Le fisc reste muet. On peut toujours inférer de l'énorme valeur des successions que la fortune est concentrée en peu de mains. Il meurt en effet, en France, 850 mille personnes par an ; si l'on retranche de ce nombre les indigents, les femmes mariées dont le mari survit, les enfants mort-nés et les enfants naturels non reconnus ; si l'on répartit, d'autre part, ces 850 mille décès proportionnellement aux diverses catégories d'habitants, et que l'on tienne compte du partage des bénéfices et revenus tel que nous l'avons opéré précédemment, on aura un aperçu de ce que peut être le montant de chaque succession, ainsi que celui des donations entre vifs. A notre avis, — ceci n'est qu'une induction basée, il est vrai, sur une énorme accumulation de faits observés et dépouillés, — à notre avis, *un million d'individus*

seraient possesseurs des trois quarts de la fortune mobilière et immobilière de la France.

Quoi qu'il en soit, et pour nous résumer, 25 millions d'habitants n'ont pour tout moyen d'existence que le travail de 10 millions d'entre eux; ils doivent vivre avec moins de 7 milliards par an ; la plupart gagnent leur pain au jour le jour et sont sans recours ni contre la maladie, ni contre le chômage, ni contre les infirmités et les incapacités de travail de la vieillesse.

Des 10 autres millions d'habitants, 3 millions peuvent être considérés comme les véritables maîtres du pays, ils sont les réels possesseurs du sol, des maisons, des usines, des capitaux de circulation; c'est à eux que revient la plus grosse part des 10 milliards et plus produits par le travail de leurs salariés ; les 7 autres millions d'habitants s'échelonnent après eux à différents degrés de richesse et d'importance sociale.

III. — ACCROISSEMENT ILLÉGITIME DE LA RICHESSE AMENANT LE SURENCHÉRISSEMENT DE LA VIE.

Le malheur en ce monde n'est pas précisément de gagner cent sous par jour au lieu d'un million par an. Le grand malheur, c'est de ne pouvoir pas vivre ou de ne vivre que très misérablement avec cent sous

par jour. On s'imagine dans les hautes classes que les travailleurs sont jaloux de... MM. de Rotschild par exemple, et en veulent mesquinement à la fortune de ces messieurs. C'est une grosse erreur; les travailleurs se moquent de la fortune de MM. Rotschild; si de pareilles fortunes pouvaient subsister sans léser les droits, les intérêts, la vie même du peuple, on ignorerait dans les masses jusqu'au nom de Rotschild. Le reproche des travailleurs aux détenteurs de la fortune nationale est d'un ordre différent; il est fondé simplement sur l'absolue nécessité imposée à tout être humain de manger pour vivre. Le travail, en effet, ne se présente que sous deux formes: celui de la terre et celui qui a pour objet l'appropriation des matières premières aux besoins de la consommation; or, laisser se concentrer aux mains d'un très petit nombre la possession de la terre et des manufactures, c'est permettre à ce petit nombre de faire la loi, d'imposer ses conditions de travail et de salaire, c'est asservir les masses aux intérêts, aux passions d'une faible minorité. Quant à s'imaginer que cette minorité n'abusera pas du pouvoir que lui donne la richesse, c'est méconnaître par trop naïvement l'imperfection de la nature humaine; et, de fait, elle a joliment abusé, en ce siècle, la minorité; si bien abusé que la pièce de cent sous gagnée par l'humble travailleur ne suffit pas à le faire vivre, nous ne

dirons pas à son aise, mais même passablement. C'est là le reproche qu'adressent les malheureux ; ils ne se plaindraient pas que quelques-uns possédassent tant de millions, si le gain de ces millions ne s'était pas effectué au détriment de leur travail, de leur bien-être, de leur liberté.

Les économistes modernes ont accumulé les sophismes pour légitimer la concentration des capitaux et pour expliquer raisonnablement l'accroissement de la richesse, la plus-value du capital ; ils seraient dans le vrai s'ils invoquaient pour principal motif le bon plaisir des financiers. Les grands travaux publics de notre époque ont pu contribuer à l'augmentation de valeur de la propriété ; mais l'exécution de ces travaux s'est opérée au plus grand avantage des privilèges, au bénéfice de la spéculation, et c'est la spéculation qui a été la cause primitive de l'accroissement de la richesse, laquelle a amené le surenchérissement de la vie.

Que s'est-il passé dans la réalité ? Par la puissance des capitaux déjà acquis, les hautes classes se sont emparé de l'exécution des chemins de fer et ont retenu pour elles le progrès industriel ; elles ont ainsi créé des valeurs nouvelles, supposons pour 1 milliard. Ce milliard, qui pouvait représenter au début le montant des sommes réellement fournies, est devenu par la suite, en cinquante ans, une valeur

de 10 milliards, si l'on veut. A quelles causes rapporter cette augmentation? Au travail, dira-t-on. Au travail de qui? Au travail de quelques intelligences d'élite inventeurs des machines, mais surtout à celui des salariés qui ont incorporé aux objets fabriqués cinquante années d'un rude labeur pour la stricte rémunération des heures consacrées au travail. Toute la différence entre les prix de fabrication ou d'exploitation et les prix d'achat ou d'usage par les consommateurs est allée aux patrons producteurs et employeurs, et, en un demi-siècle, cette différence n'a pas laissé de faire une fameuse accumulation de capitaux.

Ainsi de la terre. Aux mains des bourgeois propriétaires, le sol a été considéré comme une industrie, et comme telle, il a dû fournir un contingent de revenus élevés en argent. Au fur et à mesure que le travail des salariés créait des débouchés, facilitait les transports, les terres placées dans ces nouvelles conditions atteignaient immédiatement une plus-value considérable. La production restait la même pourtant, ne progressait pas d'un hectolitre.

Si toute cette propriété, foncière et mobilière, avait été réellement morcelée et répartie par petites fractions aux mains du plus grand nombre, la vie n'aurait pas surenchéri dans cette formidable proportion que constatent les statistiques, ou mieux la

triste expérience des malheureux. Tandis que, par sa concentration en un petit nombre de possesseurs, elle ne devenait accessible qu'aux conditions imposées par ces possesseurs. Voulait-on acheter une terre? Il fallait la payer ce qu'en demandait le propriétaire, c'est-à-dire l'ancien prix majoré de la plus-value qu'un chemin de fer voisin nouvellement créé y avait ajoutée. S'agissait-il d'un achat de rentes? Il fallait solder la rente au prix que les spéculateurs lui assignaient en Bourse, soit qu'ils fissent la loi en détenant par devers eux des masses de titres, soit en amenant la hausse par des moyens plus ou moins malpropres. Désirait-on des actions de chemins de fer ou d'autres industries? Il fallait les payer à un taux de capitalisation calculé d'après le revenu; or à quoi imputer l'accroissement des revenus des voies ferrées, par exemple, sinon à l'augmentation des transports, conséquences eux-mêmes d'une plus grande production, et, par suite, d'une plus grosse somme de travail des salariés? Mais ceux qui achetaient de la terre, de la rente, des actions et des obligations, revendaient à leur tour, en bénéficiant de la majoration produite par de nouveaux travaux publics, par un accroissement de la production, par une plus grande quantité de transports, ou par la répétition constante des mêmes manœuvres de Bourse. Ceux qui rachetaient, le faisaient à des taux

de capitalisation variant entre 3 et 5 p. 100 ; 3 et 5 p. 100 n'ont jamais donné que 3 à 5.000 francs de rente pour 100.000 francs de capital, et pour jouir largement de la vie, du luxe, il faut énormément plus de 3.000 à 5.000 francs de rente. Payant de plus en plus cher, à chaque mutation les acheteurs étant obligés de prendre à leur compte les majorations des ventes précédentes, ces acheteurs, ordinairement des patrons chefs d'industrie ou de commerce, forçaient le prix de leurs marchandises pour maintenir leurs bénéfices au taux de la valeur de la propriété, aussi afin de jouir plus vite des avantages de la richesse.

Cette course au clocher entre l'accroissement des prix de vente de la propriété et celui des prix des marchandises a pu ne pas affecter les intérêts des producteurs, toujours maîtres en fin de compte du surenchérissement des denrées, et indifférents par là à l'élévation des valeurs qu'ils étaient toujours sûrs d'acquérir ; il en a été autrement des intérêts des classes laborieuses. Il n'était pas facile à celles-ci d'élever parallèlement le taux de leurs salaires ; les producteurs n'ont jamais été aussi soucieux qu'on veut bien le croire de maintenir la rémunération du travail au niveau des prix de consommation. Tout ce siècle empli de révolutions et de grèves montre assez bien ce qu'il a fallu de luttes, d'efforts acharnés pour

obtenir des employeurs des conditions d'existence à peu près supportables. Le coût de la vie a triplé depuis soixante ans, ce n'est qu'à grand'peine que les salaires ont pu suivre, et de loin encore, la progression.

Tout le monde a pu comparer les prix des denrées de jadis avec ceux du temps présent, ainsi que constater l'élévation moyenne des salaires. A quel point l'accroissement de la richesse a été formidable, quelques exemples vont le démontrer.

En 1880, les actions non encore amorties des chemins de fer représentaient un capital de 4 milliards 395 millions pour un revenu de 167 millions ; en réalité il n'avait été versé par les souscripteurs que 1 milliards 475 millions; soit, en une quarantaine d'années, une plus-value de près de 3 milliards, acquise par les détenteurs des titres sans aucune peine ni efforts. De même pour les obligations; le capital versé était de 7 milliards 800 millions; le capital dû de 12 milliards 700 millions, soit une prime de remboursement d'environ 5 milliards.

Autre exemple. En 1869 la population de la France était de 37 millions d'habitants; en 1886, elle est de 38 millions; en 1869 la masse des valeurs successorales s'élevait à 3 milliards 600 millions ; elle atteint 5 milliards en 1886. D'où provient cette colossale différence? Certainement pas du surplus

de population entraînant un plus grand nombre de décès, et par suite l'ouverture d'un plus grand nombre de successions. Le chiffre des décès est sensiblement le même en 1869 et en 1886. La différence provient pour une part, sans doute, de nouvelles valeurs mobilières créées dans l'intervalle ; elle est due principalement aux exigences des propriétaires dans la location de leur terre, et à la spéculation financière qui n'a jamais été aussi enfiévrée, ni aussi âpre que pendant cette période. En veut-on la preuve? De 1878 à 1881, en trois ans, la capitalisation d'une trentaine de valeurs mobilières, telles que 3 et 5 p. 100 français, actions des grandes banques et des chemins de fer, obligations des villes, s'est élevée de 31 milliards à 36 milliards. Les actionnaires de la Banque de France ont gagné à ce jeu 500 millions; les porteurs du 3 p. 100, 1 milliard; les actionnaires du Paris-Lyon-Méditerranée, 600 millions, ceux du Nord, 600 millions, les obligataires des chemins de fer, 695 millions.

On chercherait en vain à cette plus-value de la richesse, une cause légitime, logique dans son évolution. Si quelque peu de bien-être a passé des classes supérieures aux catégories secondaires, ce bien-être n'est pas assez répandu, la quotité de fortune départie à la généralité des habitants est trop négative pour expliquer, par une plus grande pos-

session de bien-être et de richesse au compte de chacun, la plus grande quantité de capital en valeur aujourd'hui. De cette quantité de capital, une partie est seule d'existence réelle, a servi à la création de l'outillage industriel moderne. Le surplus n'est qu'un impôt prélevé par les possesseurs du premier capital réel sur le travail national. Cet excédent n'est représenté que par le travail de la masse. La preuve en est que si la masse refusait son travail et pouvait le refuser à perpétuité, l'outillage industriel subsisterait encore pour une certaine valeur; le reste tomberait du coup à zéro franc.

Cet excédent du capital n'a pu atteindre une telle proportion que par l'extrême concentration de la richesse aux mains d'un petit nombre. Est-ce que la cherté des transports ne soulève pas de toutes parts de vives clameurs? Et comment abaisser les prix des transports sans diminuer les revenus des chemins de fer et par là porter une atteinte au capital? Pourtant cette cherté des transports pèse lourdement sur le prix des denrées. Si les 17 milliards de titres des grandes compagnies étaient répartis entre les 10 millions de ménages du pays, le mal serait nul, ou moindre, parce que chaque ménage recevrait en intérêts ce qu'il payerait en frais de transports. Ou mieux, si l'État, si la collectivité, avait construit les chemins de fer au seul compte de l'impôt et qu'elle

ne prît pour le coût des transports que les seuls frais de l'exploitation, croit-on que les denrées n'en vaudraient pas moins? D'autre part quelle valeur représenterait pour la collectivité le réseau des voies ferrées ainsi construit? La valeur seule du prix de construction. Est-ce qu'il serait possible de capitaliser autrement la valeur des chemins de fer? Est-ce que l'on s'amuse à capitaliser la valeur des bâtiments de l'État? Que rapportent les locaux occupés par un ministère? Rien. Que l'on y installe de grands magasins de nouveautés et la valeur de ces locaux dépendra du chiffre d'affaires qui s'y feront. Voici nos routes nationales. Que valent-elles actuellement? Le prix du terrain augmenté de celui des travaux exécutés pour les mettre en état de viabilité. Qu'on abandonne demain ces routes à des sociétés anonymes qui les exploiteront moyennant redevance des voyageurs; leur valeur croîtra aussitôt pour les propriétaires de toute la quotité des bénéfices.

Donc la plus-value du capital ne représente que la valeur des bénéfices obtenus en exploitant le travail des masses. Ces bénéfices ne sont devenus aussi considérables que parce qu'il était possible aux détenteurs du capital de les accroître à leur gré, en faisant la loi sur le marché, en usant de la fameuse loi de l'offre et de la demande. Droit légitime, si l'on veut, mais devenu le droit d'abus, droit qui s'exerce au

seul profit d'une faible minorité, en opérant sur l'existence même de ceux qui sont obligés de le subir.

Les accroissements insensés des budgets de l'État sont venus s'ajouter aussi aux spéculations de l'agiotage pour rendre l'existence de plus en plus chère, pénible, insupportable aux travailleurs. Nos impôts, sont tous à la charge des pauvres; ils sont organisés de façon à peser directement sur les éléments les plus indispensables à la vie, ils sont ainsi faits que leur augmentation réagit aussitôt sur le prix des denrées. Or la bourgeoisie occupe le pouvoir depuis cent ans; c'est elle qui a voulu ou laissé s'accomplir les guerres de ce siècle, un des plus lourds fardeaux de nos budgets; c'est elle qui a réglé l'exécution des grands travaux et l'exploitation des voies ferrées de manière à en reporter les pertes au compte de l'État.

Si l'on calcule que les dépenses publiques ont fini par atteindre dans leur ensemble 4 milliards, 4 milliards que les hautes classes n'entendent pas perdre, on jugera de quelles conséquences a été pour la cherté de la vie une pareille somme d'impôts à fournir annuellement.

IV. — LES CHARGES PUBLIQUES. — PAR QUI L'IMPOT EST PAYÉ.

Cette question de l'impôt ne saurait être traitée incidemment; elle est trop grave, à l'heure actuelle surtout; la répercussion des charges publiques sur la vie sociale est trop considérable pour laisser dans l'ombre un sujet de cette importance.

Notre système d'impôts est tout entier, par son origine, par sa constitution et par ses résultats, d'essence monarchique; il est organisé pour peser sur les seules classes pauvres, en vue du dégrèvement des classes riches; tel que la monarchie l'avait inventé au plus grand avantage de ses castes privilégiées, tel la bourgeoisie l'a conservé à son bénéfice.

Au point de vue des intérêts populaires, nos impôts ont deux grands vices : la plus grosse partie en est perçue sous la *forme indirecte;* le principe en est celui de la *capitation.*

Grâce à la forme indirecte, c'est-à-dire en frappant les objets de consommation de quelques menus droits, les impôts se payant sans qu'on y songe, à l'instant de l'achat, par fractions minimes, la masse ne s'aperçoit pour ainsi dire pas qu'elle paye l'impôt;

elle trouve la vie chère peut-être, sans aller beaucoup au delà. C'est le procédé le plus simple, le plus habile pour faire accepter d'une nation des charges énormes, aussi pour accroître à l'exagération les dépenses publiques sans soulever d'immédiates clameurs, une unanime réprobation.

Les impôts indirects sont en outre, au plus haut degré, des impôts de capitation, c'est-à-dire qu'ils atteignent personnellement chaque membre d'une famille; en sorte qu'un travailleur célibataire ne paye que pour lui seul, tandis qu'un travailleur marié, ayant plusieurs enfants, souvent aussi des ascendants à sa charge, fournit autant de fois une part d'impôt qu'il a de personnes à nourrir; c'est une prime au célibat, à l'infécondité des ménages, c'est l'écrasement du père de famille.

Notre intention n'est pas de faire un cours de finances; nous ne pouvons cependant nous dispenser d'énumérer les principales sources des produits du budget avec leurs évaluations.

Les contributions directes se décomposent ainsi :

Contribution foncière (principal et centimes additionnels[1]).

1. Le principal des contributions est généralement pour l'État, les centimes additionnels sont pour les départements et les communes.

a. Propriété non bâtie. 246 millions.		
b. Propriété bâtie. . . 120 — .	366	millions.
Contribution personnelle et mobilière.	128	—
— des portes et fenêtres. .	76	—
— des patentes.	173	—
Total.	743	millions.

Les impôts et revenus indirects sont puisés aux sources suivantes :

Enregistrement	545	millions.
Timbre	155	»
Douane	355	»
Contributions indirectes (impôts de consommation)	1.100	»
Total.	2 milliards 155	millions.

Il est encore d'autres revenus de moindre importance et qui affectent moins directement les intérêts des masses, tels que l'impôt de 3 p. 100 sur les valeurs mobilières ; la taxe sur les biens de mainmorte ; les redevances des mines ; les contributions sur les chevaux et les voitures, sur les cercles et sociétés ; les produits des amendes et condamnations pécuniaires ; les produits universitaires ; les produits

des domaines et des forêts de l'État, etc., pour une somme de 150 millions environ.

Au total, les recettes du budget de l'État s'élèvent à 3 milliards 500 millions ; 3 milliards proviennent des recettes ordinaires de l'impôt et sont destinés à payer les dépenses courantes des services publics; 500 millions sont empruntés par le Trésor pour faire face aux travaux extraordinaires; il faut y ajouter 500 millions de recettes des octrois des 1535 villes qui ont le bonheur de posséder un octroi et des autres produits spéciaux des départements et communes; en définitive, un total de 4 milliards prélevés d'une façon ou d'une autre sur le travail du pays.

Par combien d'habitants cette formidable somme est-elle payée?

Nous avons déjà dit qu'un million de fonctionnaires et de militaires rétribués ou entretenus sur les fonds du budget, ne fournissaient rien à l'impôt. Il faut encore éliminer les 1.600 mille industriels et commerçants patentés et la catégorie des propriétaires et rentiers vivant des revenus des fonds d'État ou de la location de leurs terres et de leurs maisons.

Les fabricants, les commerçants et les loueurs de biens-fonds ne sont, en effet, que des collecteurs d'impôts; l'explication en est très simple.

De quoi se compose le prix total d'un objet fabriqué? Il se compose : 1° du coût des matières pre-

mières; 2° du montant des salaires; 3° d'une part proportionnelle de frais généraux; 4° des bénéfices du fabricant. Au compte des frais généraux sont portés, entre autres dépenses, *les contributions de l'année* et, partout où se trouve une comptabilité un peu en ordre, les appointements que prélève mensuellement le chef de la maison pour sa vie courante. Ainsi du commerçant qui ajoute au prix de fabrique ses frais généraux et son bénéfice. Le montant de l'impôt, non seulement de l'impôt direct spécial à chaque industrie ou commerce, mais souvent aussi des autres contributions indirectes puisque le patenté comprend dans ses frais généraux les dépenses de sa vie ordinaire, le montant de l'impôt est donc incorporé au prix de la marchandise; il est payé par le consommateur. Supposons de cinq francs le prix d'un objet acheté en fabrique et de sept francs cinquante le prix au magasin de détail; supposons le prix de cinq francs ainsi composé : 2 fr. 50 de matière première; 1 fr. de salaire; 1 fr. 50 de frais généraux dont vingt centimes d'impôt; l'ouvrier qui n'aura reçu que vingt sous pour son travail payera l'objet cinq francs s'il a la faveur de l'acheter à l'atelier même de son patron; il donnera sept francs cinquante s'il se fournit chez le détaillant. Dans le premier cas, il devra payer sur son salaire l'impôt imputable au fabricant; dans le deuxième cas, il

aura en plus à sa charge l'impôt dû par le commerçant. A la fin de l'année, que le patron et le salarié établissent respectivement leurs inventaires; le premier portera en bénéfice net tout ce qui excédera la totalité de ses frais; le second n'aura qu'à additionner ses salaires de quinzaine avec lesquels il lui aura fallu faire face à toutes les exigences de la vie. C'est ainsi du reste que le premier aura chance un jour de se retirer des affaires, alors que le second restera éternellement Gros-Jean comme devant.

Certains économistes ont beau se prononcer énergiquement contre cette manière de voir, elle est l'expression de la vérité même. On peut objecter qu'il n'en est pas toujours ainsi. Chez les petits commerçants et les petits fabricants obligés par la concurrence de serrer les prix de très près et de se contenter d'une marge de bénéfice infime, l'impôt, dit-on, pèse sur eux avec autant de rigueur que sur n'importe quel malheureux. Soit; mais le montant des impositions étant proportionnel au chiffre des opérations industrielles et commerciales, les petits établissements que gêne si fort l'impôt ne participent pas pour une grosse part aux charges publiques; ce sont les grandes maisons, avec leur chiffre colossal d'affaires, qui règlent au fisc les plus fortes contributions; on peut être assuré que ces maisons ne retranchent pas de leur prix de revient le mon-

tant de leurs impositions, soigneusement portées au crédit de leurs frais généraux. Niera-t-on que l'augmentation d'impôts nécessitée par les revers de 1870 n'ait fait renchérir considérablement la vie au lendemain même de la guerre? Le Parlement vote-t-il une surtaxe sur les blés, sur le bétail, ou un dégrèvement sur les sucres, ne voit-on pas aussitôt le pain et la viande augmenter de prix ou le sucre valoir un peu moins par livre? Pourquoi? Parce que, dira-t-on, il serait injuste de faire peser sur les seuls industriels et commerçants l'augmentation des taxes et qu'il serait inversement inique de leur laisser le bénéfice des dégrèvements. Si la totalité des impôts pouvait être supprimée, par exemple, est-ce que le prix des choses ne diminuerait pas d'autant? Un objet de 5 fr. ne vaudrait plus que 4 fr. 75. La part de bénéfice du vendeur ne varierait pas d'un iota; tout l'avantage reviendrait au consommateur. Donc, l'industriel et le commerçant ne sont que des enregistreurs et des collecteurs de l'impôt. Mais s'ils se déchargent sur le consommateur de leurs contributions spéciales, directes, personnelles à leur industrie, au moins payent-ils leur part des contributions indirectes, des impôts de consommation, en achetant deci, delà, au jour le jour, les objets à leur usage? Pas davantage. Si la vie devient plus chère du fait de l'impôt, n'ont-ils pas la ressource de vendre plus

cher leurs marchandises? Ne sont-ils pas les maîtres du marché et n'est-ce pas sous le coup de leurs agissements que la vie a triplé de difficultés en soixante ans?

Il ne faut pas s'imaginer que ce n'est là qu'un mince sujet, un petit côté d'une question générale. C'est toute la question de l'impôt. Les hautes classes ne voteraient pas si facilement des surcroîts de dépenses si elles n'avaient la conviction que l'accroissement réciproque des charges ne les atteindra pas. Et de quels éléments se composent les Chambres législatives depuis 1815, sinon des grands propriétaires, des grands industriels, des gros financiers et négociants, des producteurs, en un mot, les plus riches et les plus influents? Les grands propriétaires! Mais si l'impôt foncier, qui était de 300 millions en 1790, avait suivi la progression des autres impôts et celui de la plus-value de la terre, mais l'impôt foncier serait aujourd'hui au moins de 1200 millions, tandis qu'après tous nos désastres, malgré les centimes additionnels dont on l'a surchargé, il arrive tout juste à 246 millions pour la propriété agricole. C'est que pour cette forme de la contribution il ne s'agissait pas de se montrer indifférent à un accroissement; pour imposer de gros fermages aux locataires du sol, il était indispensable que le taux de l'impôt ne fût pas trop élevé. Aussi les

grands propriétaires n'ont-ils jamais cessé de demander des réductions et en ont-ils obtenu de sérieuses; sous la Restauration, ils ont fait diminuer la contribution foncière de 18 millions par an, soit au cours de l'époque un bénéfice en capital de 800 millions de francs, presque un second milliard des émigrés.

Nous posons donc en fait que tout individu acheteur et revendeur de produits et en puissance par cela d'augmenter l'écart entre le prix de revient et le prix de consommation ne paye pas l'impôt; il incorpore l'impôt à la marchandise et le renvoie en entier à la charge du consommateur; nous répétons qu'il ne paye aucune sorte d'impôt par la latitude qu'il possède de faire supporter à sa propre marchandise la répercussion de toutes les contributions que lui imposent les autres industries ou son usage personnel.

La gravité de ce phénomène n'a pas précisément pour unique conséquence d'exonérer des charges publiques un plus ou moins grand nombre de citoyens. Presque toute la fortune du pays, le luxe, l'abondance étant concentrés aux mains de ceux-là mêmes qui ne payent pas l'impôt, tout le poids des dépenses du budget retombe sur la population pauvre, sur les travailleurs limités comme ressources au seul gain d'un salaire parcimonieusement mesuré; et encore

parmi ceux-ci constate-t-on des inégalités de charges considérables.

Reprenons pour l'exemple l'examen des principales sources de l'impôt.

La contribution foncière concerne les maisons et les terres de culture; celle des portes et fenêtres, les maisons seules; la contribution personnelle et mobilière, l'individu et sa demeure. Mais les loueurs de maisons et de terres ont soin de capitaliser leurs propriétés sur le revenu net, c'est-à-dire dégagé de tous les frais; cette portion des impôts directs est en réalité payée personnellement par les seuls petits propriétaires ruraux habitant leurs chaumières et vivant à peu près des produits de leurs cultures. A la campagne, où les besoins sont assez restreints, les quelques francs versés au percepteur représentent le plus souvent la plus grosse part d'impôts que le contribuable aura à débourser; et même bon nombre de paysans, de prolétaires ruraux, ne pouvant acquitter leurs prestations en argent, les servent en nature, en travail sur les routes.

La majorité des contributions indirectes est au compte des habitants des villes, sans parler des octrois inconnus à la campagne et qui multiplient les charges des populations urbaines. Les paysans consommant directement, sur place, leur blé, leur bétail, leur vin, leur alcool, leur chauffage, n'ont pas à

souffrir de ces taxes multiples que les douanes, les contributions indirectes et les octrois ajoutent au prix coûtant de la production.

Quant aux 700 millions de l'enregistrement et du timbre, ils sont fournis par les malheureux qu'une procédure abusive et inique couche sur le lit de Procuste, par les frais des transactions, frais qui se retrouvent toujours dans les prix des marchandises, par les droits de succession, droits qui viennent s'additionner, pour les immeubles au moins, au principal de leur valeur.

A descendre dans l'infini détail de notre système d'impôt, si l'on analyse à quelles sources il se recrute, par quels ricochets de dispenses successives il arrive au dernier et réel imposable, il est impossible de ne pas se convaincre que tout le fardeau en est remis à la population la moins riche, la moins heureuse, et que les hautes classes, perpétuant dans notre siècle les privilèges de l'ancienne noblesse, en sont complètement exonérées.

Ainsi peut-on s'expliquer que les souffrances aient toujours été si vives dans les villes et que les ouvriers de l'industrie n'aient jamais cessé de faire entendre des clameurs. Les prolétaires des cités sont écrasés sous le poids des impôts, bien plus lourds pour eux que pour les travailleurs des campagnes. Et lorsque nos députés, gaspillant sans compter les finances pu-

bliques, empruntent à tort et à travers et augmentent les impôts[1], ils ne voient pas — ils ne voient pas ou ne veulent pas voir — que les ouvriers et les petits employés seuls auront à supporter les différences. Au lieu d'utiliser quand même et quand même les excédents de recettes produits pendant quelques années par un développement plus ou moins factice du travail, le Parlement aurait plus honnêtement agi en dégrevant de pareille quantité les contributions publiques. Une partie au moins de ces dégrèvements aurait profité aux classes laborieuses. Malheureusement le Parlement est de constitution bourgeoise, il doit servir les intérêts de la bourgoisie, et l'exagération des dépenses, loin de nuire aux intérêts de la caste, lui profite grandement.

Il faut rompre, en effet, avec ce préjugé qui assimile la perception de l'impôt à une simple opération de comptabilité, en prétendant que l'argent des contributions traverse simplement les caisses de l'État pour retourner aux mains de ses premiers possesseurs. Un rapide coup d'œil sur les dépenses suffit pour démontrer le contraire.

Avec l'argent que les travailleurs versent au Trésor, ce dernier paye en principal chaque année :

1. Voir à l'Appendice le chapitre : *Les budgets et la dette nationale.*

1° 1 milliard 300 millions pour la dette publique, les dotations et pensions de la dette viagère et les dépenses des pouvoirs législatifs.

Les travailleurs n'étant généralement ni rentiers, ni députés ou sénateurs, il ne leur revient donc pas grand chose de ce milliard.

2° 330 millions pour frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics;

3° 1 milliard 300 millions pour les services généraux des ministères.

Les travailleurs peuvent revendiquer à leur bénéfice ce qui est attribué dans ces dépenses à l'instruction primaire, aux services de la défense nationale et de la sécurité publique; mais ils ont contre eux l'entretien d'une foule de fonctionnaires de tous ordres, plus embarrassants et obstructeurs qu'utiles, et dont la multiplication est due à la trop grande variété des impôts et aux intérêts électoraux de la bourgeoisie.

4° 350 millions de dépenses extraordinaires pour la guerre, les travaux publics et autres.

Les grands travaux exécutés par l'État profitent-ils au moins aux travailleurs? on le dit; c'est une erreur. Avec quel argent l'État règle-t-il ses dépenses de travaux? partie au moyen des ressources ordinaires du budget, partie avec des emprunts; en définitive, avec les produits de l'impôt. En quelles mains se

distribue cet argent de l'État? Les ouvriers employés à ces travaux en ont une portion pour salaires; le reste va aux constructeurs, aux entrepreneurs, etc. Mais ce salaire réglé à quelques ouvriers, et bien souvent à des ouvriers étrangers, provient de l'impôt que les classes laborieuses ont fourni; il en est de même des bénéfices des patrons constructeurs et entrepreneurs, avec cette différence que les premiers reçoivent d'une main ce qu'ils ont donné, en partie au moins, de l'autre, alors que les seconds reçoivent sans rien donner, puisqu'ils se sont débarrassés de leurs contributions en majorant d'une égale somme leurs prix de fourniture à l'État. Il en serait un peu différemment si ces grands travaux étaient exécutés par l'industrie privée et pour son compte; le capital étant avancé par les entrepreneurs, les ouvriers n'auraient pas à le servir immédiatement sur leurs salaires.

Si des 4 milliards prélevés par le fisc sur le travail des salariés, on en déduit un milliard pour la défense nationale, la sécurité publique et les frais d'une administration centrale indispensable, plus 500 millions des frais d'administration départementale et communale, il reste 3 milliards et demi de dépenses à la charge des malheureux et sans aucun profit ni utilité pour eux [1].

1. Voir la progression et la raison des emprunts publics depuis cent ans, à l'Appendice.

V. — LA MISÈRE.

En dépit de toutes les théories spéculatives, malgré les affirmations dogmatiques d'une science économique orthodoxe, l'existence du paupérisme ne saurait avoir d'autre raison d'être que l'inégale répartition des subsistances. Qu'il y ait des paresseux et des vicieux, fauteurs directs de leur misère, c'est indéniable; mais le vice et la paresse ne peuvent être invoqués comme la cause de l'état de souffrances et de privations où végètent tant de malheureux; ce serait à désespérer sinon de l'intelligence, de l'énergie et de la moralité de la nation.

L'intensité du paupérisme, avec un peu d'observation et pas trop de parti pris, il est facile de la mesurer exactement. S'agit-il de la misère avouée, constatée officiellement, publiquement secourue? Nous savons aussitôt que 1 million 500 mille individus participent annuellement aux distributions des bureaux de bienfaisance et coûtent 33 millions de francs; 400 mille malades se font traiter dans les hôpitaux; 70 mille infirmes, vieillards ou incurables indigents n'ont d'autre asile que l'hospice; 40 mille aliénés sont à la charge des communes et des départements; il faut assister 70 mille enfants trouvés, abandonnés ou orphelins et en secourir 47 mille à domicile; charité

officielle, administrative, absorbant 110 millions; c'est-à-dire que la partie valide et productive de la nation doit venir en aide à plus de 2 millions d'individus de tous âges, presque le dixième de la population laborieuse. Et l'assistance est presque nulle dans les campagnes ; et il est impossible d'évaluer le nombre des indigents honteux qui préfèrent subir les accablements de la gêne, les tortures des privations plutôt que de recourir à la charité d'autrui, publique ou privée[1].

Faut-il parler des 400 mille individus qui peuplent les bagnes, les maisons centrales, de correction, de justice, de sûreté, de mendicité ? N'est-on pas d'accord pour attribuer une bonne part des crimes et des délits à la misère?

La misère n'est-elle pas aussi en cause dans cette énorme mortalité des enfants de moins d'un an et de un à cinq ans, mortalité telle que *plus d'un quart* des enfants venant au monde chaque année ne dépasse pas l'âge de cinq ans?

De même on peut accuser la misère de nuire à la

1. Disons à ce propos que les prêts sur gages effectués annuellement par les quarante-deux Monts-de-Piété de France s'élèvent à 62 millions pour 3 millions d'objets engagés. La moyenne des sommes prêtées est de 5 fr. pour 2 millions 200 mille objets ; 24 fr. pour 700 mille ; 78 fr. pour 130 mille ; 212 fr. pour 62 mille ; et 1.611 fr. pour 5.800 objets. Les renouvellements s'élèvent à 26 millions, les dégagements à 50 millions.

santé et au développement physique de la jeunesse, phénomène d'une certaine gravité puisque les conseils de revision éliminent régulièrement du service environ le quart des jeunes gens appelés à tirer au sort.

Si du paupérisme proprement dit nous passons à l'examen des conditions d'existence faites moyennement aux travailleurs, nous devons avouer qu'elles sont déplorables. On peut s'en convaincre en consultant nombres de documents, tels, par exemple, que les rapports des commissions d'hygiène, ou des commissions d'enquêtes nommées en temps d'épidémie. Entassements des familles dans des locaux étroits, malsains, situés dans les quartiers les plus déshérités; privation de nourriture ou alimentation insuffisante, de mauvaise qualité; toujours et partout les commissions d'hygiène retrouvent les mêmes pitoyables façons de vivre. On juge trop vite dans le public d'après les conditions nouvelles et un peu meilleures de deux ou trois grandes agglomérations, de Paris notamment; mais que l'on parcoure la majorité des villes, grandes et petites, de France, et l'on verra où en sont encore, dans un siècle de progrès, d'inventions industrielles vertigineuses, les populations salariées.

Quant aux prolétaires des campagnes, on refuserait d'ajouter foi à la description détaillée que nous pourrions faire de leur existence, même en nous

7.

autorisant des documents ministériels les moins contestables, les plus modérés d'appréciation. Que peuvent être en effet ces 250 mille maisons à *une* ouverture, les 1800 mille autres à *deux* ouvertures, les 1600 mille à *trois* ouvertures? Les habitations des villages sont généralement malsaines, basses, humides, manquent d'air pur et de lumière; les logements des cultivateurs, étables et écuries ne font qu'un même corps de bâtiments, où s'entassent les hommes et les animaux, les fumiers et les détritus. La nourriture est détestable, pas toujours suffisante à réparer les forces, mal comprise et primitivement préparée. Le seigle, les pommes de terre, le maïs, les châtaignes, de grossiers légumes la composent ordinairement; pas toujours du pain de froment, rarement de la viande, un aliment de luxe par excellence.

Ainsi de mille autres faits d'observation courante qui viennent corroborer les précédents et démontrer avec eux à quel point est incertaine, misérable, barbare, arriérée, la situation des travailleurs, de cette multitude que le droit moderne proclame libre, mais qui est en fait esclave des nécessités les plus impérieuses, les plus brutales de l'existence.

VI. — LA FIN D'UN RÉGIME.

Nous disions dans le premier chapitre : « Pour qu'une révolution produise toutes ses conséquences, il faut que les souffrances qui irritent les cœurs et arment les bras soient portées à leur plus haute intensité et soient éprouvées à la fois, au même degré, par toutes les catégories de malheureux ; » et nous exposions que les révolutions de ce siècle n'avaient pas abouti parce que les conditions matérielles d'existence, si précaires et si misérables qu'elles avaient pu être, n'avaient pas atteint le degré d'acuité, de persistance, de calamité qui jette les foules hors d'elles-mêmes et les précipite à la destruction radicale et définitive des abus et des tyrannies.

Cela s'entendait de 1830, de 1848, et, déjà bien moins, de 1871 ; si l'on ne refuse pas quelque exactitude au tableau que nous venons de présenter de la situation actuelle, on reconnaîtra que le malaise social susceptible d'amener des complications n'est pas loin d'être parvenu au maximum de gravité ; il semble difficile qu'il puisse s'accentuer sans fâcheux résultats ; tout au plus peut-on s'attendre à voir les choses traîner en longueur, et, à supposer beaucoup de ménagements de la part des privilégiés, une grande habileté chez les hommes d'État, peut-on

croire à une certaine durée du régime incohérent que la bourgeoisie a fait triompher; encore faudrait-il pour cela que la production industrielle et agricole ne fût pas en souffrance, qu'il y eût partout abondance de travail, et partant point de chômage, point de diminutions de salaire ni d'encombrements de travailleurs dans les ateliers, point de refus des bras des nouveaux arrivants, en un mot point de crise ni partielle, ni générale.

Or, il y a crise, et crise générale, et, non pas crise momentanée, un embarras passager de l'industrie ou du commerce, mais crise définitive, acculement du travail à une impasse.

Les peuples sont victimes aujourd'hui de la grossière erreur commise en ce siècle, d'avoir porté tous les efforts de l'activité humaine sur l'industrie, et d'avoir abandonné la terre. Mal comprise et mal dirigée par les hautes classes, sous la poussée d'un lucre insatiable, la civilisation moderne a érigé en dogme que la finalité de toutes choses ici-bas était de gagner de l'argent; et comme le sol ne peut procurer à l'homme que sa seule subsistance, et qu'avec le travail du sol le gain de l'argent ne peut atteindre de colossales proportions, la civilisation déviant de ses voies naturelles a accordé toute la prépondérance à l'industrie mécanique, en a exagéré la valeur sociale.

Le mal était relatif tant qu'un ou deux pays, la France et l'Angleterre, fournissaient le monde entier de leurs produits. Mais bientôt chaque peuple s'est montré ambitieux de développer son industrie, a lutté pour se rendre d'abord indépendant de l'étranger, s'est acharné ensuite à supplanter son voisin chez le voisin même. A l'heure actuelle, partout de nouvelles usines se fondent, des peuples jeunes abordent avec fièvre la lutte économique. Pour une affaire entrevue, mille concurrents se présentent, les uns outillés de telle sorte que toujours ils l'emportent sur leurs adversaires. Le moment est venu enfin où personne n'ayant plus rien à demander aux autres, chacun se trouve encombré de marchandises; il y a surproduction, pléthore.

On croit que la crise sera passagère, on espère que les débouchés vont se rouvrir. C'est là pure illusion. On est engagé dans un cercle sans issue. Si les affaires reprennent, elles reprendront pour tous les peuples; si de nouveaux débouchés se créent, ils seront accessibles à tous les commerçants, à moins de se les fermer réciproquement, ce qui ramènera à la crise, chaque peuple étant outillé pour fournir à une consommation double de la sienne propre. Entre les nations c'est maintenant une course de vitesse. une exagération de politique dite coloniale, un affolement de production qui les épuise et leur prépare

de rudes désastres pour l'avenir. On ne vit qu'indirectement, en effet, des produits de l'industrie, on vit directement des produits du sol. L'industrie n'a d'autre mission que de pourvoir aux besoins courants; en la transformant en instrument de gain, en ne lui assignant d'autre but que l'enrichissement d'une caste, on s'expose à ce qui arrive, au heurt sur tous les coins du monde de gens avides, en concurrence féroce, exposés à périr s'ils ne triomphent quand même de leurs adversaires.

Cependant des millions d'êtres humains sont attachés à l'industrie, attendent tout de l'usine, ne peuvent vivre que par elle. La terre qui pourrait suffire aux besoins de cette foule appartient à une infime minorité.

Alors se pose la question :

Si notre industrie est frappée dans son développement, s'il est vrai qu'en présence de la concurrence étrangère elle a atteint, dans les circonstances présentes, le maximum de sa puissance, quel sort va être fait à nos populations?

En ce moment, nos villes regorgent d'ouvriers qui travaillent peu ou presque pas, gagnent peu de chose ou presque rien. Journellement il en arrive des campagnes à la recherche d'un salaire élevé, de conditions d'existence plus certaines que celle du village.

Tant que l'industrie a prospéré, s'est développée, elle a eu besoin de travailleurs, elle en a consommé en abondance. Les salariés des champs ont trouvé à employer leurs bras à l'usine, et réussi ensuite à faire de leurs enfants des ouvriers d'état.

Mais que va-t-il advenir maintenant que l'usine refuse les travailleurs? que ceux-ci sont en excès dans les villes? qu'ils ont derrière eux dans nos campagnes une population toute prête à émigrer à son tour parce qu'elle manque du nécessaire, de pain et de travail? Les classes laborieuses n'ont ni épargnes pour attendre au lendemain, ni rentes assurées pour se dispenser l'oisivité; elles n'ont absolument pour se nourrir et se vêtir que les produits d'un labeur opiniâtre et jamais interrompu; il leur est même interdit avec les charges qui les accablent de se contenter de salaires amoindris.

Toute la question se ramène donc à ce simple fait : Combien de temps encore la situation économique et sociale actuelle se maintiendra; ira-t-elle en s'aggravant rapidement, ou, sous l'empire de circonstances nouvelles, bien imprévues en tout cas, pourra-t-elle subsister sans accrocs plus qu'il n'est possible de le prévoir. Hors cela, il n'est, croyons-nous, que fausses et dangereuses illusions. Des institutions sociales qui aboutissent cent ans après leur établissement à l'arrêt de la production industrielle

et à l'insuffisance de la production agricole; au déclassement continu de la population; à l'encombrement des plus inutiles emplois, métiers, professions et au délaissement du seul travail indispensable et libérateur; à l'épuisement des travailleurs par l'exagération de l'impôt et l'abus de privilèges condamnés pourtant en un jour de triomphe sanglant; de telles institutions sont trop mal conçues en principe, sont trop viciées dans leur intime substance, pour durer; et elles ne dureront pas.

Au point où nous sommes parvenus, les événements échappent à qui voudrait les ressaisir et les diriger. Les hautes classes, et le Parlement à leur tête, sont impuissants à redresser une situation faussée depuis cent ans. N'en déplaise à certains réformateurs, ce ne seront pas quelques mesures administratives plus ou moins de circonstance, ni quelques millions retranchés à plusieurs milliards de dépenses qui permettront de vaincre les difficultés accumulées comme à plaisir en ce siècle par le despotisme de l'argent.

LIVRE DEUXIÈME

LA TERRE

CHAPITRE PREMIER

LA LOI DE LA VIE

I. — NÉCESSITÉS D'UN RETOUR AU TRAVAIL DE LA TERRE.

Il est vraiment bizarre de voir à quel point l'homme méconnaît les conditions les plus élémentaires de son existence ; il semble qu'il entasse à plaisir les difficultés, accumule les obstacles pour vivre mal, à grand'peine, au prix de luttes inouïes ; il a sous la main les plus complètes facilités pour se maintenir en santé, en pleine liberté, pour s'assurer un bien-être indépendant ; il s'en détourne avec mépris pour se livrer à la misère, à la maladie, à l'esclavage.

Comment en arrive-t-on à oublier que l'être humain vit de la terre et ne peut vivre que de la terre ? Que la première des préoccupations devrait être d'arracher au sol tout ce que le sol peut fournir

en sécurité, en bien-être, en fierté, en indépendance?

Est-il spectacle plus lamentable que celui du paysan émigrant à la ville pour y chercher, au prix d'un labeur effroyable, d'une misère incessante, de l'isolement farouche, précisément ce que les champs qu'il vient de quitter pouvaient lui fournir en abondance, par un travail sain, facile et joyeux : du blé, des légumes, des fruits, de la viande?

Un peuple se dit civilisé qui s'entasse par millions dans des espaces restreints où il se mesure l'air, la lumière, la santé, et s'oblige, pour ne pas mourir de faim et de froid, à un travail que n'ont pas connu les esclaves de l'antiquité? Alors que la patrie de ce peuple compte cinquante millions d'hectares de bonnes terres, et qu'il se dénombre lui-même par trente-huit millions d'individus, soit pas même un être vivant pour un hectare?

Ah! il y a une question sociale? c'est-à-dire que dans cette lutte féroce, acharnée, brutale du plus grand nombre pour subvenir aux nécessités les plus indispensables de la vie matérielle, les caractères s'aigrissent, les haines s'accumulent, les colères grondent, et qu'il se prépare la plus formidable commotion sociale que l'humanité aura jamais vue? Comment en serait-il autrement? Une nation ne s'engage pas impunément dans des voies aussi

fausses et contraires au simple bon sens ; et y a-t-il quelque chose de plus insensé que la situation de ces populations en proie à la gêne, à la pauvreté, à l'incertitude du lendemain, sur un sol en friche qui pourrait fournir à la consommation de plus de cent millions d'individus ?

Grâce aux procédés arriérés de notre agriculture et au régime de la propriété, on peut dire que la moitié de la France est inculte et que l'autre moitié ne produit rien de ce qu'elle devrait fournir[1]. La France n'arrive pas à récolter la quantité de blé nécessaire à la consommation de ses habitants ; elle est obligée de puiser dans les réserves de l'étranger. Ce simple fait ne condamne-t-il pas notre régime agricole ?

Si tout le territoire, jusqu'à la moindre parcelle, était mis en rapport, nous ne verrions pas se produire les phénomènes de crise du temps actuel, ni se poser devant nous, dans leur cruelle réalité, des problèmes sociaux dont la solution fait présager les plus redoutables tempêtes.

A notre avis, il n'est qu'un moyen de conjurer l'orage, de mettre fin à la crise latente qui nous affaiblit, nous irrite, c'est de nous tourner vers la terre et de lui demander ce qu'elle ne refuse jamais avec du travail et de l'intelligence.

1. Voir à l'Appendice le *Chômage du sol*.

Nous parlons là de causes immédiates, de préoccupations du moment. Il est d'autres raisons encore qui militent en faveur du retour à la terre, qui imposeront même avant cinquante ans le travail de la terre comme une inéluctable nécessité.

Un siècle, un demi-siècle, sont bien peu de chose dans la vie des nations ; il suffit de deux générations pour embrasser une durée de cent ans, c'est-à-dire que les événements survenus en un siècle affectent également les intérêts des pères et ceux des fils. Ce qu'il adviendra dans le courant du siècle prochain, les jeunes hommes de la génération actuelle auront à en souffrir ou à en bénéficier, suivant que les circonstances seront heureuses ou malheureuses, et ils pourront entrevoir quel sort sera fait à leurs enfants. Il n'est donc pas d'une politique téméraire, d'une prudence excessive, d'un calcul fantaisiste, de prévoir les événements de quelques années prochaines et de conseiller une mise en garde contre des embarras d'une haute gravité. Ce n'est pas, il est vrai, l'habitude des classes dirigeantes, des hommes d'État de se soucier d'autre chose que de leurs intérêts du moment ; il serait peut-être digne d'une démocratie de ne pas limiter ses préoccupations aux seuls besoins d'une heure et de ne pas croire à la fin du monde une fois chacun disparu.

La civilisation moderne, avons-nous dit, s'est

entièrement organisée sur le principe du développement, considéré comme indéfini, de l'industrie. Est-on certain que ce n'est point là une erreur, qu'il n'y a point là fausse direction imprimée à tout un mouvement social? La loi du progrès est bien réelle, la loi qui mène l'humanité au perfectionnement de l'existence matérielle et morale existe sans conteste. Mais il ne faut pas oublier que l'homme à la fois subit les effets de cette loi et contribue par ses agissements à en déterminer les effets. Du sauvage de l'âge de pierre à l'européen du dix-neuvième siècle, il y a un abîme; la différence qui se marque entre eux deux mesure la valeur, la force, la puissance d'action souveraine, inévitable, de la loi du progrès. Mais que d'oscillations, de retards, de reculs dans les effets de la loi et de par la faute de l'homme! L'homme peut donc se tromper, une nation, un groupe de peuples peuvent donc s'écarter de leur destinée vraie, s'engager dans une mauvaise voie, fausser pour un temps leur évolution naturelle. Est-on bien assuré qu'il n'en est pas ainsi présentement chez les peuples de l'Europe ou d'origine européenne?

Reprenons un peu en détail l'examen de la vie sociale actuelle.

En somme, de tout temps, l'homme a voyagé, s'est nourri, s'est vêtu, a cherché à orner avec plus

ou moins de luxe sa personne et sa demeure; il a accompli ce travail de se nourrir et de se fabriquer les objets indispensables ou superflus avec plus ou moins de facilité, de vitesse, de fini; mais enfin ce n'est point une novation de notre époque que l'art agricole et l'art industriel, ou la passion des voyages. Ce qui est à considérer comme une novation c'est l'invention d'un outillage qui permet de faire en quelques heures un trajet qui exigeait auparavant des semaines, de fabriquer rapidement, dans les formes et les nuances les plus diverses, tout ce que la nécessité ou le caprice demande; c'est aussi une plus grande facilité à asservir les forces de la nature aux besoins de l'existence humaine.

Que les peuples se soient jetés avec furie, enthousiasme ou cupidité sur ces formes nouvelles du travail et du trafic, c'est là un fait accompli sur lequel il n'y a pas à revenir. La seule question à examiner, c'est de rechercher si le phénomène est appelé à se perpétuer, à devenir la loi normale de la civilisation, ou s'il n'est que transitoire.

Voici les chemins de fer, par exemple, qui ont été une des causes les plus puissantes du développement de l'industrie; leur exécution a nécessité la construction d'une masse d'usines qu'il a fallu créer de toutes pièces, a mis en mouvement des milliards de capitaux, a employé pendant cinquante ans des mil-

lions d'ouvriers; mais les chemins de fer sont achevés, et, sauf les tronçons de raccord, les petites lignes d'intérêt local, il n'y a plus à compter sur de ces grands travaux qui absorbent l'activité d'un peuple.

La découverte de mondes nouveaux et leur occupation par des émigrants de race blanche a été pour l'industrie une autre cause de richesse et de progrès; en abordant à l'étranger, ces émigrants y apportaient, avec leurs mœurs, des besoins auxquels ne pouvait suffire les installations hâtives de la première heure; pendant longtemps les difficultés de la colonisation ont obligé les populations à se fournir dans leurs pays d'origine; il y a eu là, pour l'industrie de l'Europe, depuis deux siècles, des débouchés d'un avantage considérable; l'on sait même avec quelle âpreté les peuples européens se sont disputé le droit exclusif d'exploiter leurs colonies. Mais ces colonies sont devenues nations indépendantes à leur tour; elles ont créé des industries chez elles, d'abord à leur usage personnel, ensuite pour venir faire concurrence au travail des vieux pays jusque sur les marchés intérieurs de ces pays mêmes.

Avec les bénéfices recueillis dans leur industrie, quelques nations, l'Angleterre et la France principalement, ont constitué de formidables capitaux qu'il a fallu utiliser; ces nations, mettant leurs capitaux

au service de peuples plus pauvres, ont construit des chemins de fer chez les autres, exploité leurs mines, prêté à titre de banquiers des fonds aux États nécessiteux. Mais ces peuples voient maintenant leurs réseaux de voies ferrées achevés ou les achèvent eux-mêmes; outre que les mines n'abondent pas à l'extraordinaire, on ne peut en exploiter plus que besoin en est; les États ont tellement emprunté qu'ils sont écrasés par les charges de leurs emprunts.

De quelque côté que l'on se tourne, il est visible que le travail industriel manque d'aliments; les marchés financiers, les halles à spéculation, si actives il y a quelques années encore, sont au calme plat. « On ne fait plus d'affaires » est le refrain universel. Ce n'est pas que le capital fasse défaut, ni qu'il ait peur, ni qu'il se refuse à produire. Quand verra-t-on des spéculateurs renoncer à des bénéfices immédiats, certains, tangibles? Mais le capital ne trouve plus à s'employer, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de chemins de fer à construire, d'usines à fonder, d'isthmes à percer, de banques à créer avec chances de profits, la production industrielle, intensive par tous pays, surpassant les besoins de la consommation, tend à s'équilibrer proportionnellement aux besoins de chacun.

On parle bien de débouchés à ouvrir, de pays neufs à civiliser, de peuples à familiariser avec les produits

de l'Europe ; on fait effort pour amener ces peuples au contact des blancs; sous l'étiquette d'une politique coloniale on violente même les faibles, les pacifiques, en vue de leur imposer des marchandises dont il faut se débarrasser; on imagine de coloniser l'Afrique centrale. C'est en vain. L'incohérence de ces tentatives, l'imbécillité de cette politique qui dépense des milliards pour faire gagner à peine quelques milliers de francs, témoignent de l'agonie d'une industrie, d'un mouvement économique épuisé, à bout, à la fin. Il n'y a plus d'Amériques, d'Australie, de grandes Indes à peupler, à coloniser, à exploiter. Les pays où l'Européen peut vivre et se développer sont occupés par des nations constituées, jalouses de leurs intérêts, soucieuses de conserver un champ d'action nécessaire à leur activité.

Ne trouvant plus à trafiquer au dehors, le capital, l'industrie s'inquiètent en ce moment de l'agriculture, proposent de fonder des institutions de crédit pour venir en aide aux cultivateurs du pays, découvrent qu'il y aurait à utiliser nos cours d'eau pour l'irrigation des terres, songent à créer des associations pour la culture en grand. Tentatives inutiles. De ce côté la spéculation n'a rien à faire. Si l'on arrivait à industrialiser l'agriculture, l'existence serait du coup rendue impossible, et c'est alors que les événements se précipiteraient.

La vérité, c'est que l'extension du travail industriel touche à son déclin; cette forme du travail a rencontré une phase heureuse de développement à outrance; mais les circonstances n'étaient que fortuites, et l'œuvre à entreprendre accomplie, il est difficile d'en prévoir de nouvelles et d'aussi favorables. Cependant la civilisation moderne est tout entière basée sur ce développement extrême de l'industrie; la société est constituée en vue du seul travail industriel, mercantile et financier; l'existence des trois quarts de la nation est liée à une production intense, énorme, nécessitant un trafic considérable avec l'étranger; la fortune publique n'a d'autre valeur que les bénéfices amenés par cette production.

Que la situation actuelle se prolonge plus ou moins longtemps, se traînant faiblissante, dans la stagnation des affaires, c'est faisable; mais que la vie économique du pays reprenne l'activité, la vigueur, la prospérité des quarante dernières années, nous n'en croyons pas la possibilité. Il faut donc prévoir qu'un moment arrivera où la crise, parvenue à son maximum d'acuité, mettra la nation dans le plus terrible embarras. Dès lors, une nécessité s'impose, celle d'opérer dans nos mœurs, dans notre organisation sociale une transformation lente, raisonnée, progressive. Il faut revenir à la terre.

II. — TERRE ET LIBERTÉ.

L'humanité aura beau se tourner et se retourner sur son lit de misère, elle n'échappera jamais à la loi du travail forcé, elle ne fera pas que l'on puisse vivre sans manger. Tant que la science n'aura pas inventé le moyen de concentrer en quelques pilules les doses d'azote et de carbone indispensables à la vie organique, remplaçant la culture du sol par la préparation du laboratoire, c'est de la terre qu'il faudra tenir les aliments de chaque jour, et aussi le bois des constructions et les matières premières des vêtements. Le travail de la terre, au même degré que le labeur de l'usine, est pénible, fatigant; et malheureusement la tendance de l'homme moderne est de se soustraire à la besogne manuelle, pour peu qu'elle lui paraisse dure et assujettissante; mais qu'y faire? Le sol ne produira jamais rien pour rien, le métier à tisser ne marchera jamais tout seul; quelque désirable que paraisse à la masse l'existence fainéante et luxueuse du millionnaire, il faudra bien, en somme, que certains soient attachés à la glèbe, d'autres à la machine; à moins pour le blanc de recourir à nouveau à l'esclavage des hommes de couleur, phénomène bien improbable. Donc, s'il est impossible d'éluder la loi du travail, pourquoi ne

pas organiser de suite le travail dans ses meilleures et plus salutaires conditions? S'il est prouvé que le travail industriel sert exclusivement à l'enrichissement d'une minorité et ne fournit qu'indirectement les moyens de vivre, pourquoi ne pas recourir directement aux sources premières de toute existence? A peiner pour peiner, ne vaut-il pas mieux concentrer ses efforts sur un travail libre et fécond, plutôt que de se rendre esclave d'une besogne aléatoire? En un mot, au lieu d'aller chercher à l'usine le pain quotidien, en le payant de toutes sortes de misères et de duretés, pourquoi ne pas le demander immédiatement à la terre?

Ce que la culture du sol peut fournir de bien-être, il nous faudrait des volumes pour en citer les exemples, en produire les témoignages. Supposons le cas le plus simple, celui d'une famille de quatre à cinq personnes occupant un domaine d'un hectare, ou dix mille mètres carrés, et se consacrant au travail, à la seule exploitation de sa terre. Par les procédés perfectionnés en usage dans la petite culture, cette famille obtiendra annuellement : le blé nécessaire à sa consommation et les grains nécessaires à la nourriture des volailles de la basse-cour; des fruits aussi beaux qu'on en voit présentement sur les tables des riches; des légumes en abondance et en toute saison; elle engraissera un ou deux porcs par an; enfin il lui

restera encore assez de produits pour les échanger au marché voisin contre les objets industriels indispensables et contre de la viande et du vin. L'année écoulée, cette famille n'aura évidemment pas acheté d'actions de la Banque de France, ni spéculé sur la Rente; mais elle aura vécu, et vécu libre, indépendante, sans autre maître à subir que les conditions spéciales de son travail. Nous n'attribuons à cette famille qu'un seul hectare; qu'elle étende son travail à deux, à trois hectares, et la médiocrité fera place à une réelle aisance. Et ce n'est pas là un rêve, un caprice d'imagination. Le fait est de pratique courante dans la petite propriété; il n'y a qu'à le généraliser et à vulgariser les notions de petite culture intensive, de culture en jardinage, notions par trop ignorées maintenant encore de la masse de nos paysans[1].

1. On pourra se rendre compte de l'énormité des rendements de la petite culture, en consultant les principaux ouvrages de nombreux agronomes, ou différents traités de culture potagère, fruitière et florale, les comptes rendus des Concours Régionaux, *les Résultats des Concours d'irrigation*, par M. Barral. On trouvera la question fort nettement condensée et traitée absolument à notre point de vue, surtout dans l'ouvrage de M. Toubeau, en deux volumes : *la Mise en valeur des Domaines improductifs*, et *le Relèvement de la population.* On lira aussi avec fruit *la Cité Chinoise*, de M. G. Eug. Simon, la Chine ayant basé, depuis des milliers d'années, sa civilisation sur le régime de la petite propriété et de la petite culture, et devant à ce système une prospérité intérieure extraordinaire.

On fait belle parade de sentiments démocratiques en France, c'est-à-dire qu'on proclame journellement le droit pour chacun d'être libre, d'être l'égal des autres citoyens. Comment veut-on qu'il y ait quelque liberté réelle si l'homme est l'esclave misérable de conditions féroces, brutales, d'existence? Il n'y aura de démocratie sincèrement constituée que lorsque le travail sera libéré de toute hiérarchie, sera indépendant de la volonté des intérêts pécuniaires ou politiques de quelques-uns, et le travail ne sera libéré qu'en assurant à tous les citoyens les moyens de vivre sans la coopération toujours tyrannique les uns des autres. La terre seule est en état de fournir ces conditions. Sur sa terre, l'homme n'a rien à craindre; il n'y a plus pour lui ni chômage, ni expulsion du travail; il sait qu'il retirera bon an mal an de quoi suffire à sa subsistance et à celle des siens; plus il peinera, plus il obtiendra; s'il est laborieux et intelligent, il fera produire au sol ce qu'il voudra, certain que les résultats lui appartiendront sans conteste. La culture bien entendue demande du temps et de l'assiduité, en été comme en hiver, mais pas au point de ne pouvoir jouir de la vie, de se priver de plaisirs, de n'avoir pas le temps de se mêler aux occupations intellectuelles et politiques de ses semblables. Ce n'est que par la possession de la terre que l'homme sera vraiment libre, ne sera pas courbé par la peur

du manque de pain, se sentira l'égal des autres, atteindra à la dignité du citoyen, et pourra, sans crainte de nuire à ses intérêts, parler fièrement de ses droits.

III. — L'AGRICULTURE.

A. *État présent de l'agriculture.*

On n'aurait aucune idée des résultats à attendre d'une réforme sociale par la terre, si l'on s'arrêtait à l'état actuel de l'agriculture. Les arts agricoles sont aussi arriérés chez nous que les arts industriels pouvaient l'être chez nos ancêtres, à l'arrivée en Gaule des Romains. Le sol de la France, malgré des facilités de toutes sortes, ne peut fournir à la consommation des habitants, alors que ce même sol, exploité intensivement, nourrirait sans peine une population double et triple. A l'exception des petites propriétés où se font des cultures dites de luxe aujourd'hui : jardins maraîchers, pépinières à fruits et à fleurs, on chercherait en vain dans nos fermes la mise en pratique de procédés intelligents, supérieurs, perfectionnés. Même sur les grands et riches domaines les mieux tenus, les plus souvent primés aux concours régionaux, ceux dont les grands propriétaires

tirent le plus de vanité, on n'approche pas des rendements obtenus sur un sol traité par les procédés intensifs du jardinage.

Dans sa généralité, notre agriculture en est encore aux jachères, aux assolements biennal et triennal, c'est-à-dire qu'une année sur deux ou sur trois, la terre est laissée en friche, ne porte pas de récoltes; au lieu de la fumer, de lui restituer par l'engrais les aliments que les dernières récoltes ont absorbés, on l'abandonne à elle-même, attendant des agents atmosphérique un peu de fertilité nouvelle. Dans trente-six de nos départements, l'assolement biennal est en usage; le triennal est pratiqué dans quarante-six autres départements; l'assolement quadriennal, avec une année de jachère et deux de pacage, est encore usité dans cinq départements du centre. La petite culture, au contraire, ne laisse pas la terre un instant en repos; elle ne considère le sol que comme un support de la plante, comme un réservoir de nourriture qu'il faut remplir au fur et à mesure qu'il s'épuise.

Non seulement la grande culture fume mal ses champs, mais elle ne les arrose jamais; l'irrigation à des époques déterminées qui double et triple les rendements est à peine pratiquée dans quelques localités. Quant à l'entretien du sol, il est très négligé. Les labours sont le plus souvent superficiels, et les

sarclages qui nettoient la terre des mauvaises herbes absoluments délaissés.

Passons-nous à l'élève du bétail, nous voyons des espaces immenses de bonnes terres transformées en prairies, sorte de déserts où l'animal règne à l'exclusion de l'homme, alors que, par la stabulation, on obtiendrait de plus grandes quantités de viande, un hectare bien fumé et bien cultivé en fourrages et en plantes sarclées permettant de nourrir plus de têtes de bétail qu'un hectare de prairie où vont paître les animaux.

De même, on ne sait actuellement tirer qu'un parti fort médiocre des bois et forêts : la sylviculture est chez nous à l'enfance ; les arbres poussent au hasard, sans aucuns de ces soins pratiqués par l'arboriculture et qui donnent de si beaux résultats. Nos forêts, qu'elles appartiennent au Domaine, aux communes, ou aux particuliers sont généralement dans le plus triste état, remplies de mort-bois et d'arbres inutiles, envahies par les broussailles, livrées aux animaux nuisibles et aux dévastations des troupeaux. Les propriétaires ignorent sans doute que plus l'arbre est cultivé, plus le rendement s'accroît en ligneux, en combustible, et autres produits divers ; il est vrai qu'aux yeux des grands propriétaires les forêts sont destinées à satisfaire leur goût de la chasse, et que les cerfs, les sangliers et les

faisans ont pour eux plus de prix que le bien-être de la collectivité.

Notre agriculture est également responsable de la conservation de ces millions d'hectares de landes, pâtis, et autres terres vaines, lesquelles, aux mains de paysans cultivateurs, deviendraient fertiles et produiraient des récoltes en abondance.

L'infériorité où sont tenus les arts agricoles réagit en même temps sur des industries annexes qui auraient dû se développer et contribuer en masse à l'alimentation publique. Telles la pisciculture et l'aviculture, l'élevage du poisson et celui des oiseaux. Il y a beau temps qu'en Chine on cultive le poisson comme on y cultive les légumes, alors que nous ne savons même pas empêcher le dépeuplement rapide et sauvage de nos rivières et de nos ruisseaux et que nous avons imaginé de faire de l'huitre et du poisson de mer des aliments de luxe ; également, à peine connaissons-nous la couveuse artificielle, en usage en Chine depuis des siècles, qui permet l'éclosion simultanée de milliers d'œufs, et n'arrivons-nous pas à mettre la volaille à portée des plus petites bourses.

B. *Petite culture et Grande culture.*

Les retards apportés à l'évolution de l'agriculture proviennent de deux causes fondamentales : la

grande propriété et les lois fiscales qui facilitent l'existence de la grande propriété.

Comment la grande propriété est inconciliable avec le progrès agricole, avec les hauts rendements, avec une production pour ainsi dire sans limite, le parallèle suivant entre la petite culture et la grande culture va nous en donner les raisons pratiques, techniques, les meilleures de toutes.

On confond généralement dans le public la petite culture avec la petite propriété et la grande culture avec la grande propriété. A tout instant, même chez les écrivains, nous relevons cette confusion. On s'imagine que la mise en valeur d'un domaine de quelques hectares rentre dans la catégorie de la petite culture, tandis que l'exploitation d'une terre de plusieurs centaines d'hectares appartient à la grande.

C'est à tort. On peut faire de la grande culture — c'est même à peu près la pratique générale — sur une propriété de cinq hectares aussi bien que sur une de cent hectares. Par contre, on ne peut pas faire de petite culture sur un vaste espace.

Un petit propriétaire ou un fermier ensemence en blé trois, quatre hectares sur les cinq composant son domaine : il obtient un seul rendement annuel de 10, 15, 20, 25 hectolitres à l'hectare; *il fait de la grande culture*. Un horticulteur, un maraîcher, con-

centrent tous leurs efforts sur un hectare, sur 50, sur 20 ares; ils obtiennent plusieurs récoltes par an et des récoltes doubles, triples, quintuples des récoltes ordinaires; *ils font de la petite culture.*

La petite culture est la mise en valeur du moindre espace de terrain possible en vue d'obtenir les plus hauts rendements possibles.

La petite culture exige le travail individuel; elle limite la possession du sol au maximum de labeur, d'efforts, de soins, d'intelligence que l'homme est en état de fournir; elle ne se préoccupe pas de posséder la terre pour la vaine jouissance de la propriété, elle envisage d'abord et surtout la production.

La grande culture a deux défauts; elle pêche par ignorance et par impuissance.

Les petits domaines exploités en grande culture pourraient être mieux aménagés, produire davantage, dépasser leurs rendements actuels, — sans pourtant jamais approcher des rendements de la petite culture; mais leurs propriétaires ne sont pas assez instruits pour tirer le meilleur parti de la terre qu'ils cultivent.

Dans les grands domaines on ne se refuse pas certes aux productions élevées; mais malgré tous les progrès de la science agronomique, l'impuissance à produire beaucoup, à faire plusieurs récoltes, à atteindre les hauts rendements, y est irrémédiable;

la terre, malgré les machines les plus perfectionnées, est à peine cultivée; les travailleurs manquent à la grande culture, et sans le travail direct de l'homme, la terre limite sa fécondité. Dans les grands domaines, la vanité et le désir de posséder le sol, d'immenses espaces de terrain, font tort à la production.

De quoi s'occupe l'agriculture, en effet? De faire pousser des plantes. Or, qu'est-ce que la plante?

La plante est un être vivant. Comme tous les organismes vivants, elle naît, elle croît, elle meurt. Comme l'homme et les animaux, elle peut végéter à l'état sauvage, ou se domestiquer, se civiliser, pour ainsi dire. Dans ce dernier cas, elle nécessite une sorte d'éducation, de dressage, pour produire ce qu'elle peut donner. De même que l'être vivant a besoin de soins, lorsqu'il est jeune principalement, en plein développement, de même la plante demande des soins, de la vigilance, de la sollicitude; plus on s'occupe d'elle, plus on lui fournit ce qui est indispensable à son existence, plus elle rend; elle s'améliore sans difficulté, se prête à toutes sortes de transformations, se développe dans des proportions considérables; elle ne trompe jamais les efforts de l'homme intelligent, patient, soigneux, attentif.

Nos horticulteurs, nos maraîchers n'auraient pas atteint les résultats auxquels ils sont parvenus, si,

au lieu de se borner à cultiver des plants de choix, en petit nombre, sur un faible espace, ils les avaient abandonnés au hasard, au petit bonheur de la réussite, sur des centaines d'hectares. Ils n'auraient pas obtenu de vulgaires sauvageons, de mauvaises plantes des champs, des fleurs des ronces, ces fruits à la chair exquise et au parfum délicat, ces légumes savoureux et énormes, ces roses aux feuilles d'un ravissant coloris, s'ils s'étaient contentés d'en jeter les graines au vent, attendant des résultats fructueux du plus ou moins de bonne chance des variations de l'atmosphère.

Qu'ont-ils fait, au contraire? Quels procédés ont-ils employés? Ils ont traité les plantes comme on traite, on peut le dire, les enfants de prédilection ; ils ont mis en œuvre tout ce que leur intelligence pouvait inventer, ils n'ont épargné ni soins ni peines; ils ont suivi le développement de la plante avec sollicitude, ils ne lui ont rien refusé de ce qui était susceptible de la mener à bien, lui évitant les excès des intempéries, la nourrissant abondamment; ils ont ainsi trouvé des règles fixes, précises de culture dont ils se gardent bien de s'éloigner. Ces procédés de culture, un peu compliqués il est vrai, prennent du temps? Nos horticulteurs et nos maraîchers ont proportionné l'étendue de leurs cultures à la somme de travail dont un homme est capable. Qu'importe que

le terrain soit petit; la récolte est en proportion de leurs efforts et non du sol qu'ils possèdent.

C'est là la véritable petite culture.

La grande culture est impuissante à obtenir de pareils résultats. Les travailleurs lui font défaut, et avec les bras de l'homme manque l'intelligence qui féconde, lutte et produit. En outre, la grande culture, dans la grande propriété notamment, n'a pas les capitaux suffisants pour fournir aux plantes les soins et les subsistances qui leur sont indispensables. La grande culture considère l'agriculture comme une industrie, ce qui est la plus grossière erreur que l'on puisse commettre. On ne traite pas les plantes, organismes vivants, comme on manipule des matières inertes, du fer ou du bois; *on élève les plantes*, on travaille le fer et le bois. Or, pour la grande culture, les plantes sont un produit d'usine, dont on cherche bien à se procurer la plus grande quantité possible, pour gagner de *l'argent*, mais sans autrement se soucier des véritables conditions qui règlent leur existence et leur prospérité.

C'est donc à la petite culture, et à ses procédés, qu'il faut demander les moyens de tirer de la terre tout ce que ce que la terre est susceptible de produire.

B. *L'agriculture en jardinage.*

Si la plante est un être vivant, elle est par excellence l'être passif, c'est-à-dire que par elle-même elle ne peut rien, ni pour se nourrir, ni pour se défendre des animaux ou se protéger contre les variations excessives de l'atmosphère; elle meure ou végète mal si elle est dans un sol aride ou pauvre en aliments; elle est à la discrétion de tous ses ennemis, de toutes les maladies, de tous les fléaux qui s'abattent sur elle. C'est donc à l'homme à veiller à la sécurité de la plante, à lui assurer la nourriture nécessaire, à la préserver de tous les malheurs.

La nourriture, la plante la puise dans le sol et dans l'air. La préparation et l'entretien du sol dans lequel la plante devra vivre, sera donc une des principales opérations de l'agriculture.

C'est par ses racines que la plante s'assimile les sels qui lui servent d'aliments; mais elle ne peut absorber que les sels *en contact immédiat* avec les *spongioles* des racines, ses seuls organes absorbants; il faut donc mettre la plante dans les meilleures conditions pour se nourrir. De là une série d'opérations qui, pour être bien exécutées et produire de sérieux résultats, ne doivent pas s'accomplir sur un trop grand espace.

Ainsi, pour que la plante puisse étaler librement ses racines, et pour que l'air nécessaire à la germination, à l'oxygénation du sol, circule facilement, la terre ne doit jamais rester dure, compacte, agglomérée en mottes; par des *labours* fréquents, répétés, elle doit être amenée à une extrême division et toujours tenue meuble, légère, pénétrable.

Si le sol est trop sec, la plante ne s'assimile pas sa nourriture; l'eau, qui est déjà par elle-même un engrais, est indispensable pour dissoudre les sels alimentaires et permettre la formation de la sève; il faut maintenir le sol frais, humide, en l'*arrosant*, et en empêchant par le *binage* la formation d'une croûte superficielle. Qui bine souvent, arrose, dit le proverbe; une terre bien ameublie, ouverte, est toujours fraîche; l'humidité du fond remonte à la surface, le jour, par capillarité, et les rosées descendent, la nuit, jusqu'aux racines.

Plus les plantes ont de vitalité et mieux elles prospèrent, plus elles absorbent de nourriture; il faut sans cesse restituer à la terre, sous forme d'*engrais*, les aliments que les récoltes précédentes ont épuisés.

Rien de plus désastreux que les mauvaises herbes; elles vivent au détriment des bonnes plantes, accaparent les engrais qui leur sont destinés et, en se multipliant, les étouffent avec leurs racines et leurs

feuilles; on ne se débarrasse des mauvaises herbes qu'au moyen de *sarclages* continus, répétés.

La nourriture de la plante, ainsi assurée, il faut encore veiller à sa conservation, la préserver des attaques des insectes, la guérir d'une foule de maladies, la mettre à l'abri des ravages des tempêtes; il faut savoir lui ménager les meilleures expositions, la diriger dans son développement, ne pas la laisser s'épuiser en pousses inutiles, etc., etc.

Mais tant de travail ne peut s'opérer avec fruit, complètement, que sur un petit espace; c'est par la seule pratique agricole que l'on nomme *jardinage*, que l'homme arrive à obtenir les meilleurs, les plus fructueux résultats.

Le jardinage signifie tout à la fois culture sur un petit espace et l'emploi des procédés de culture les plus ingénieux et les plus perfectionnés qu'il soit donné à l'homme d'inventer. Les cultures potagère, maraîchère, florale, dont tout le monde a pu admirer, dans des établissements de premier ordre, les magnifiques produits, sont des modèles qu'il faut prendre pour exemple et imiter.

Si l'on pratique sérieusement et habilement les procédés de culture en jardinage, on obtient tout d'abord un premier et très important résultat. Les plantes, croissant plus vite, arrivent plus tôt à leur maturité, laissent avant l'heure la place libre. A une

première récolte pourra succéder une seconde récolte.

Le sol, sur lequel une première récolte vient d'être obtenue, étant remanié, refait aussitôt, on y transporte de jeunes plants, semés ailleurs et déjà pourvus de plusieurs feuilles. Pour faire ce semis, il n'a fallu que peu de terrain; en mettant à leur place définitive de jeunes plants déjà avancés en développement, ces jeunes plants n'occuperont leur dernière place qu'un temps relativement court. L'on gagne ainsi, par ces deux opérations, le *semis en pépinière* et le *repiquage*, du temps et du terrain. Il est possible, par ces procédés, de faire plusieurs récoltes, sur une même planche, dans une même année.

On peut encore augmenter le nombre des récoltes par la *contre-plantation*, c'est-à-dire en mettant entre les plantes devant occuper le sol assez longtemps, d'autres plantes qui ne nécessitent, pour accomplir leur végétation, qu'un séjour en place moins prolongé.

En chauffant le sol et l'air, en construisant avec du fumier ce que l'on appelle des *couches*, en se servant de *châssis* et de *cloches*, on arrive à supprimer l'hiver, les différences de climat; on obtient des produits du Midi dans des régions froides, on avance l'époque de la germination pour certaines graines

qui ne lèveraient que tard au printemps, ce qui fait encore gagner du temps et du terrain.

La concentration du travail de l'homme sur un petit espace a d'autres avantages. En vivant au milieu de ses cultures, en suivant jour par jour le développement des plantes, l'homme arrive à les mieux connaître ; il observe le travail de la nature, en surprend les secrets, si bien qu'il finit par fabriquer lui-même des plantes. En choisissant, par *sélection*, les sujets les plus vigoureux ou les plus productifs, ou qui présentent des variétés de conformation ou de coloris, en croisant, par la *fécondation artificielle*, certains sujets avec d'autres, il produit des espèces nouvelles ou améliore les anciennes, obtient des fruits plus délicats et plus savoureux, aux rendements plus considérables, etc., etc.

En un mot, la petite culture, la culture en jardinage, nous offre les seuls moyens d'augmenter, dans des proportions infinies, les ressources alimentaires nécessaires à l'existence. Ces procédés ne sont pas seulement applicables aux fruits et aux légumes, ainsi qu'on pourrait le croire ; ils sont tout aussi fructueux pour la culture des céréales, des farineux et des fourrages. Un grain de blé repiqué, bien cultivé et arrosé, donne 600, 1,000 et 1,500 grains pour un, alors que dans la grande culture, dans nos départements à culture pauvre, extensive, il ne donne

pas toujours 10 pour un. Du reste, les seuls progrès réels, positifs accomplis par la grande culture sont dus à l'introduction, dans les fermes, de certains procédés de la petite culture; ainsi l'intercalation des plantes sarclées dans l'assolement; les cultures dites dérobées, c'est-à-dire prises en seconde récolte, qui suppriment la jachère automnale; l'emploi des fumures d'une manière régulière qui permettent de cultiver même blé sur blé et de renoncer entièrement aux jachères biennale ou triennale; les plantations en ligne et les sarclages de printemps, etc., etc.

D. *La science et les machines et le petit faire-valoir direct.*

Des procédés aussi perfectionnés que ceux de la petite culture doivent être fort compliqués, pensera-t-on, et doivent exiger des connaissances théoriques et pratiques, des notions générales de sciences naturelles, chimiques, agronomiques, qu'il sera toujours impossible aux petits cultivateurs d'acquérir. A défaut même de cette instruction spéciale, étendue, la culture en jardinage demande une attention intelligente, une prévoyance calculée qu'il n'est pas ordinaire de rencontrer dans la masse des travailleurs. Déjà n'a-t-on pas une peine énorme à faire accepter aux

paysans la plus simple, la plus anodine des améliorations ?

D'autre part, objectera-t-on, il est bien bizarre de voir préconiser des procédés de culture imposant à l'homme le travail manuel, personnel, incessant, alors que la science s'efforce, par l'emploi des machines, de rendre à l'homme la liberté de ses bras pour lui épargner de la fatigue physique et lui laisser la plénitude de ses facultés intellectuelles. Que deviendront sur les petits espaces le labourage à la vapeur, les moissonneuses, les batteuses, toutes ces machines qui exécutent rapidement, nettement, à bon compte, les plus gros et les plus fastidieux travaux de la campagne? Est-ce que l'infériorité de notre agriculture n'est pas due en partie à l'absence de ces engins, à l'impossibilité où l'on se trouve de les employer sur des propriétés déjà morcelées à l'infini? Voyez les Américains..., etc.

Tous ces raisonnements proviennent du faux point de vue où l'on se place aujourd'hui en agriculture. Au lieu d'examiner si le malaise agricole n'est pas dû au régime de la propriété, au lieu de se rendre compte que ce régime, qui laisse la terre, par vastes étendues, au mains d'un petit nombre, ne permet pas les hauts rendements, on est passé à côté de la question, on a tenu pour inattaquable la constitution de la grande propriété.

Frappés des inconvénients de l'infériorité persistante de l'agriculture, gênés par le manque de travailleurs, les propriétaires ont fait appel à la science. Les chimistes et les mécaniciens sont alors intervenus; les premiers ont pesé, analysé les éléments du sol, et découvert qu'il fallait de la nourriture à la plante; les seconds ont présenté des machines susceptibles de remplacer le travail de l'homme; on a si bien amplifié le sujet, embrouillé la question; on a entretenu le public de tant de travaux scientifiques extraordinaires, que l'on a fini par transformer la simple et naïve culture en une science transcendante à la seule portée des savants de profession.

La vérité n'était ni si loin, ni si haut. Si l'on manque de travailleurs dans les fermes, c'est que la misère chasse vers les villes les salariés des campagnes; et s'il y a misère dans les campagnes, on le sait maintenant, c'est que la terre appartient à des privilégiés. Les propriétaires se plaignent de ne pas trouver assez d'ouvriers au moment de la moisson; ils ne disent pas que leur système arriéré de culture laissant la terre en friche une année sur deux ou n'allant pas au delà d'une récolte par an ne leur permet pas d'utiliser la foule des paysans toute l'année; ils ne se préoccupent pas davantage de savoir si les malheureux auront du pain, lorsqu'ils transforment les terres labourables en prairies per-

pétuelles ou en terrains de chasse[1]. Pour labourer, pour moissonner, pour battre le grain, opérations qui ne prennent pas le quart de l'année, il a fallu des machines puisque l'on n'avait plus d'hommes. Mais que l'on ne s'y trompe pas, les machines ne sont qu'un instrument de grande culture; quelque excellent que soit leur travail, elles ne valent pas la bêche aux mains d'un robuste cultivateur; elles défoncent le sol, elles arrachent à la terre les moissons, mais elles ne peuvent suppléer au travail minutieux, assidu, intelligent d'un petit propriétaire tenant toujours sa terre en parfaite propreté, semant en pépinière, repiquant, contreplantant, arrosant, faisant succéder les récoltes aux récoltes. Ce ne sont pas les machines qui donneront des rendements de 60 à 100 hectolitres de céréales à l'hectare; par contre, elles ont pour inconvénient de chasser les paysans de la campagne; elles augmentent le désert autour des grands domaines.

L'intervention de la science en agriculture, est, au même titre, le fait du régime de la propriété.

1. Voir à l'Appendice : *l'Émigration des campagnes.* — Nous citerons pour exemple le village de Neufmoulin, sur la route de Senlis à Mortefontaine, dans l'Oise. Ce village comptait jadis 54 maisons, toutes habitées par des cultivateurs. Mais ses champs ont été convertis en prairies, ou annexés à un parc voisin. Le travail a manqué, les habitants ont dû quitter le pays; le village a été abandonné, et les maisons sont tombées en ruine.

Entendons-nous pourtant ; il ne s'agit pas ici d'incriminer le progrès, de blâmer les améliorations que les découvertes scientifiques opèrent dans les cultures. Que les chimistes analysent les terres, étudient les phénomènes d'assimilation des plantes, proposent l'emploi d'engrais minéraux, tout est bon qui augmente la production. Le mal est de vouloir faire de la science, et d'une science difficile, délicate, la base des opérations culturales les plus élémentaires.

Si le sol dans les grands domaines est épuisé, c'est que les engrais lui ont fait défaut, et les engrais font défaut. Le fumier de ferme jadis seul en usage s'est trouvé insuffisant, parce qu'il est impossible à un seul propriétaire ou fermier, aidé de quelques salariés, de mener à bien l'exploitation d'une grande étendue de terre ; si nombreux que soit le bétail d'une ferme, il ne peut dépasser une certaine limite en rapport avec le travail des occupants de la ferme, et l'on ne peut avoir plus de fumier que l'on a de bétail ; les propriétaires qui ont voulu pousser quelque peu les rendements de leurs domaines ont donc été obligés de demander à la chimie des moyens nouveaux, d'un mode tout spécial, et assez coûteux en principe. Tandis que l'homme possède en lui-même la faculté de reproduire sa nourriture sans recourir à des procédés aussi compliqués ; il rejette

chaque jour assez d'engrais pour féconder en une année l'espace de terre nécessaire à sa subsistance. Quelle que soit la sorte de réprobation en laquelle on tient en France l'engrais humain, il faudra bien que l'agriculture en vienne à l'employer; s'il présente quelque répugnance à être manipulé, la science sollicitée ne serait certainement pas embarrassée pour le rendre inerte, indifférent à nos sens; mais il est le plus complet de tous les engrais, il dispense de tous les autres, c'est le seul qui recompose l'humus dans toute son intégrité, il rend pour ainsi dire la terre vivante. C'est à l'engrais humain que les Chinois doivent la fertilité inépuisable de leur sol traité en culture forcée depuis des siècles, et les Flamands la supériorité de leur agriculture sur toute celle de l'Europe. Avec l'engrais humain, la fécondité de la terre peut atteindre des proportions extraordinaires; chaque individu reproduisant sa propre substance, l'accroissement de la population n'a rien à craindre de l'insuffisance des aliments, et l'homme est alors véritablement une richesse pour un pays[1].

Quant aux difficultés de pratique que l'on serait

1. Voir sur l'engrais humain : *la Cité Chinoise*, de M. G. Eug. Simon; les ouvrages de M. de Lavergne; les écrits de Pierre Leroux : *aux États de Jersey* et *Malthus et les Économistes*, des merveilles de dialectique en ce genre; et aussi les belles pages de Victor Hugo, dans *les Misérables* : 5e partie, *l'Intestin de Léviathan*.

tenté de reprocher au jardinage, il faut bien se persuader qu'il y a deux degrés dans tout art : l'invention et l'exécution. La petite culture possède déjà un ensemble de procédés, d'application courante, usuelle, d'une extrême facilité, d'une telle facilité, que pour nos maraîchers et nos fleuristes, elle est devenue de la routine. Nos jardiniers de profession ne sont pas tous, il s'en faut même de beaucoup, des chercheurs ingénieux, des novateurs féconds. Certains ont trouvé, trouvent encore des moyens plus habiles, plus hardis, plus rapides de production, que la masse met en pratique servilement; les résultats n'en sont pas moins surprenants. Ainsi fera-t-on lorsque la terre de France sera remise à ses possesseurs logiques, légitimes, naturels. La masse des occupants cultivera suivant ce qu'on lui aura enseigné. Que l'apprentissage se fasse sur des procédés défectueux ou sur des procédés excellents, on n'apprend jamais qu'une seule chose. Puis, il faut compter aussi que l'instruction de l'école se fera moins abstraite et plus positive, que l'école de village se subordonnera enfin aux nécessités de la culture; puis encore, la vie refluant à la campagne, les salariés devenant à leur tour les maîtres de leur travail, leur niveau intellectuel montera; de bêtes de somme qu'ils sont positivement à cette heure sur les grands domaines, ils deviendront des hommes pensant et

réfléchissant, s'instruisant, et se développant au moral en proportion du bien-être que la propriété leur apportera.

Rien ne stimule autant l'activité et l'intelligence que d'être son propre maître, le chef de son industrie, le responsable de sa vie; et aucun art n'exige plus que l'agriculture l'intervention personnelle, directe, immédiate, assidue du propriétaire, du patron; comme aucune industrie ne souffre davantage du travail des mercenaires. Une machine-outil confiée à un salarié accomplira sa tâche quand même son conducteur n'apporterait pas à la besogne toute l'ardeur voulue; la production agricole ne vaut que par l'intelligence, le travail, l'expérience du cultivateur. Lorsqu'on aura substitué au salariat la petite propriété, aux grandes régies des domaines le petit faire-valoir direct, on verra quels changements rapides de mœurs, d'allures et de résultats s'opéreront dans notre population française.

IV. — LA LOI DE LA VIE.

Chacun connaît plus ou moins la physionomie de nos campagnes, quelque peu variée suivant les régions et les populations, assez uniforme cependant dans son

ensemble; on se rappelle les villages groupés souvent d'une façon pittoresque, les fermes et les métairies éparses entre eux, les champs diaprés des riches couleurs des moissons ou coupés de bouquets d'arbres aux vifs contours. On s'extasie généralement sur la beauté du paysage, l'on ne s'arrête pas aux affreux détails de la réalité cachés sous les splendeurs de la nature. Parle-t-on du paysan entre citadins, c'est toujours le fermier plus ou moins cossu, à la mine narquoise, aux allures indépendantes que l'on a en vue. L'on ne sait pas d'habitude qu'elle existence misérable, de privations, se traîne sous ces chaumières aux toits moussus admirés des artistes, entre les quatre meubles et les pauvres ustensiles qui en garnissent l'intérieur; de quelle incurie témoignent ces fumiers amoncelés dans les cours, ces purins se perdant en ruisseaux dans les rues, souvent dans les eaux des puits, dans les mares; combien sont pauvres ces cultures si agréables à l'œil; combien sont peu productifs et ridiculement aménagés le potager aux maigres et durs légumes et le verger aux arbres rarement taillés et mal conduits!

Supposons, au contraire, la terre remise aux travailleurs, cultivée intensivement, et le tableau changera de physionomie. Les moissons seront telles que l'œil le plus indifférent et le moins expérimenté en

appréciera la richesse; nos cours d'eau, soigneusement entretenus et ensemencés en poissons, s'épandront par les champs, jusque sur les collines, en un réseau serré de canaux d'irrigation; la chaumière aura fait place à la maison propre, saine et confortable; le jardin de l'habitation verra ses murs garnis d'espaliers; les plates-bandes seront tenues aussi nettes, aussi propres que celle des maraîchers et produiront toute l'année en abondance des légumes frais et savoureux; le verger traité par les meilleures méthodes de l'arboriculture fruitière donnera les fruits les plus beaux et les plus exquis; au lieu des fleurs banales et simples que nos paysans plantent deci delà en une morose distraction, le jardin sera garni artistement de ces fleurs admirables qui abondent maintenant et ne coûtent pas plus à entretenir que de vulgaires sauvageons; la basse-cour, soignée ainsi qu'elle doit l'être, renfermera les volailles de nos types les meilleurs; l'étable, aménagée suivant des principes rationnels, recevra un bétail vigoureux et sain, de produits excellents.

L'allure de nos populations sera tout autre aussi; nos paysans craintifs et effacés parce qu'ils ont toujours été opprimés, rusés et méfiants parce qu'ils ont toujours été dupés, plus assujettis qu'on ne le croit encore à l'autorité des châtelains et des hobereaux.

nos paysans perdront ces façons qu'on leur reproche justement et qui les tiennent constamment comme en arrêt vis-à-vis des inconnus.

Nos villages, aux populations denses, se transformeront ainsi que l'exige l'hygiène, le confort, l'agrément de la vie commune ; avec des ressources plus étendues, ils pourront s'ouvrir à la civilisation, aux plaisirs intellectuels, et participer avec moins d'ignorance et de laisser aller à la vie publique nationale. Quant à nos grandes villes, débarrassées de leurs habitants misérables, elles ne retiendront que les travailleurs de leur commerce et de leur industrie, libérés eux aussi de leur servage, maîtres d'un travail proportionné aux besoins d'une consommation accrue par le développement des populations rurales ; elles pourront s'entourer de jardins où se délasseront les travailleurs et dont ils vivront également en partie ; il en sera de même des usines isolées, des centres miniers, industriels. La somme de labeur exigée aujourd'hui par les exploiteurs capitalistes s'abaissera alors au taux normal d'un travail régulier, non épuisant. L'ouvrier entrera en possession de son temps ; rien ne lui vaudra mieux, comme délassement et jouissances de l'esprit que la culture de son jardin, pour laquelle l'aide de sa famille lui sera d'un grand secours ; car ce sera là, pour la femme et pour les filles, la vraie besogne à exécuter,

celle qui les laissera à leur place réelle, normale, logique : au foyer, à la maison. L'usine s'éparpillerait-elle, le métier retournerait-il à la chaumière, — et pour beaucoup de petites industries rien n'est plus faisable — que, à plus forte raison, l'ouvrier redeviendrait cultivateur. Au reste, lorsque la terre fera retour à ses véritables occupants, elle reviendra à tous ceux qui pourront en tirer parti. Comme nul ne devra, ne pourra en détenir plus qu'il ne sera capable d'en mettre en valeur, chacun en aura selon sa situation personnelle, ses besoins, ses autres occupations, sans distinction de profession ni de catégorie d'individus.

Mais alors, la loi de la vie sera vraiment une loi de justice et de liberté ; elle redeviendra ce que la veut la nature, ce qu'elle est dans la réalité de l'évolution de l'homme et des sociétés, la loi de la participation égale, pour le travail et pour l'honnêteté, aux subsistances, au bien-être, à la sécurité des jours que doit vivre l'être organisé. Le progrès des siècles ne doit pas aboutir seulement à une sorte d'égalité politique, à une jouissance de droits abstraits ; où l'homme souffre, et souffre dans son existence matérielle, il n'y a ni égalité ni possession de droits. La nature veut que l'homme mange pour vivre ; elle lui a assigné la terre pour réservoir de sa nourriture ; chaque homme a droit à sa part de terre. En dehors

de ce fait brutal, grossièrement matériel si l'on veut, il n'y a pas de société libre, de démocratie possible; il ne peut y avoir que des maîtres et des esclaves. La loi de la vie, c'est la jouissance paisible, ininterrompue, inaliénable de la terre.

CHAPITRE II

LA RÉFORME AGRAIRE

I. — NATIONALISATION ET SOCIALISATION DE LA TERRE.

La question agraire commence à s'imposer aujourd'hui à l'attention des peuples ; en certains pays même en Angleterre, en Amérique, en Italie, elle est devenue une des principales préoccupations, sinon la première, de la politique courante. Partout les mêmes raisons, surproduction de l'industrie et possession du sol par quelques privilégiés, jettent les populations dans l'embarras, les laissent dans la misère, les obligent à se retourner vers la terre.

Comment, disait il y a deux ans, dans un discours à ses électeurs, M. Ghamberlain, alors ministre du commerce dans le cabinet Gladstone, — comment procurer à la masse du peuple, la plus grande somme de bonheur possible, comment la faire jouir davantage de la vie, tel est le problème de l'avenir ; et de même qu'il y a des hommes d'État qui voudraient occuper le monde entier et ne

rien laisser à l'ambition d'autrui, ainsi nous avons, dans l'ordre social intérieur, des hommes qui, s'étant déjà approprié tout ce qui en vaut la peine, comptent que les autres se contenteront des miettes qui tombent de leurs tables...

« Je crois qu'à l'avenir nous entendrons beaucoup plus parler des obligations de la propriété et beaucoup moins de ses droits. Quels sont les droits de la propriété? Est-ce en vertu d'un de ces droits-là qu'un spéculateur étranger vient acheter un domaine en Écosse et qu'il dévaste un territoire de plus de 300,000 mètres carrés pour satisfaire son amour de la chasse? Est-ce une condition essentielle de la propriété foncière que les travailleurs agricoles soient séparés, divorcés de la terre qu'ils cultivent? Faut-il qu'ils soient, en grand nombre, chassés, jetés dans les villes où ils viennent vous faire concurrence et abaisser le taux de vos salaires? Faut-il que, à la ville comme à la campagne, la population travailleuse soit entassée dans des habitations où ne peuvent vivre ni les hommes ni les animaux eux-mêmes, où manquent les conditions élémentaires de la décence, où germent spontanément la maladie, l'intempérance et le crime?

Nous n'avons pas dit autre chose de notre pays ; nous croyons qu'en France, ainsi qu'il arrive ailleurs, il est temps que la question de la propriété du sol préoccupe l'opinion publique.

Nombre de systèmes ont été proposés pour réformer le régime de la propriété ; on peut ramener les différents projets à deux ordres d'idées principales : ou bien la propriété individuelle serait maintenue, ou bien la propriété deviendrait collective ; dans le

premier cas, par diverses mesures législatives, on faciliterait l'acquisition de la terre aux cultivateurs; dans le second cas, on remettrait, après une dépossession en masse, la culture du sol à la commune agricole, ou à la société.

Parmi les promoteurs de la réforme agraire en Angleterre, en Amérique, de la *nationalisation* du sol, selon la formule en usage dans ces pays, il en est deux qui ont eu par leurs écrits, une immense influence : Henry George, auteur d'un ouvrage intitulé : *Progress and Poverty*, ouvrage répandu à plus de cent mille exemplaires, et sir Alfred Russel Wallace, le savant naturaliste ; tous deux admettent en principe la propriété individuelle.

Reprenant les théories d'Adam Smith, de John Stuart-Mill et de Ricardo, sir A. Russel Wallace et Henry George font deux parts de la production agricole ; l'une est due à la valeur intrinsèque du sol, c'est-à-dire aux conditions climatologiques et géologiques, ainsi qu'aux améliorations successives réalisées par l'homme vivant en société (canaux, grandes voies de communication, création de grands centres servant de débouchés, etc.), en un mot à tout un ensemble de phénomènes indépendants des propriétaires individuels ; l'autre part est due au capital, au travail personnel des exploitants. La première part, la *rente foncière* des anciens économistes, le *Quit*

Rent des économistes modernes, devrait revenir à l'État, à la collectivité, puisque c'est la collectivité et la nature qui la produisent ; la seconde part, le *fermage* de Ricardo, le *Tenant's Right* (droit du détenteur) de la formule actuelle, devrait seule constituer la propriété privée des occupants. Donc les propriétaires actuels ne seraient pas lésés, si l'État, procédant à une évaluation minutieuse et exacte de la *rente foncière*, du *Quit Rent*, prélevait cette rente sous forme d'impôt, au bénéfice de la collectivité ; la conversion en impôt de la totalité de la rente foncière permettrait de supprimer tous les autres impôts grevant aujourd'hui la population.

Henry George s'en tient au prélèvement par l'État de la rente foncière ; cette mesure aurait, suivant lui, des résultats incalculables ; ainsi la nation redeviendrait propriétaire du sol, la rente foncière, ce fruit de l'œuvre collective, étant désormais employé aux besoins de tous les membres de la collectivité ; la masse aurait enfin le moyen d'acquérir le sol, parce que le prix des terres baisserait sensiblement, tomberait même à rien pour les terres non plantées et incultes ; la production, dégrevée de toutes charges, reprendrait un essor nouveau.

Sir A. Russel Wallace va plus loin, lui, qu'Henry George ; d'après son projet, le propriétaire, « une fois la rente foncière acquittée, aurait bien le droit

de disposer de sa terre, de la vendre, de la léguer, de l'exploiter ou non ; mais il n'aurait pas le droit de l'affermer ni de l'hypothéquer plus d'une seule fois, — le but de la réforme étant précisément d'enlever à la possession du sol le caractère de monopole et de spéculation qui la distingue actuellement et d'en faciliter l'accès à tous ceux qui voudraient s'occuper d'agriculture. Ne pouvant plus affermer son domaine, le propriétaire serait obligé de l'exploiter lui-même ou de le céder à un autre, sous peine de porter le poids du *Quit Rent* sans aucun bénéfice. En outre, afin de favoriser la création de la petite propriété, les fermiers actuels pourraient, avec l'aide de subsides fournis par l'Etat, racheter aux propriétaires le *Tenant's Right.* La solution de tous les points en litige, la définition du *Quit Rent* et du *Tenant's Right* relèveraient de tribunaux spéciaux, institués dans ce but.

« Outre le prélèvement du *Quit Rent* par l'État, mesure éminemment démocratique puisqu'elle permettrait d'abolir les droits de douane, d'octroi et autres impôts indirects, le plan de Wallace contient un point capital, qui constitue une atteinte plus grave encore à la propriété actuelle ; c'est le droit reconnu à chaque Anglais de choisir, une fois dans sa vie, une parcelle du territoire national de 1 à 5 acres pour s'y établir, à condition naturellement de

racheter au propriétaire le *Tenant's Right*, et de payer sa part du *Quit Rent* prélevé sur le domaine. Ce droit s'étendrait non seulement sur ce qui reste en Angleterre de terres communales, non seulement sur les terrains non cultivés qui représentent dans ce pays 38 pour 100 de la surface du sol, mais encore sur les fermes et domaines privés en voie d'exploitation. Dans ce dernier cas, il serait pourtant stipulé que les nouveaux occupants ne pourraient s'établir dans le voisinage immédiat de la ferme, afin de ne pas gêner le propriétaire, et devraient jeter leur dévolu sur des lots situés à proximité des grandes routes. En outre, on ne pourrait distraire au profit du droit de « libre résidence » que le dixième de chaque domaine, et les petites propriétés seraient tout à fait exemptes de cette obligation [1]. »

Sir A. Russel Wallace et Henry George semblent n'avoir été frappés que de la situation inférieure, précaire, créée aux fermiers et tenanciers par les lords et leur régime de bon plaisir. Les socialistes communistes et collectivistes veulent surtout émanciper complètement les populations des travailleurs de toute subordination au capital, au patronat, à la propriété en général ; ils combattent pour la disparition du salariat, et invoquent, pour y parvenir, la

1. *Études sociales, philosophiques et morales*, par madame B. Gendre.

socialisation de tous les moyens de production, c'est-à-dire la mise en œuvre des instruments de travail par tous sans distinction, et la distribution communiste des produits. La propriété individuelle disparaîtrait entièrement ; suivant les collectivistes, le travail ne serait même pas communalisé, les inconvénients de la propriété individuelle se retrouvant dans la propriété communale, et aussi dans la propriété corporative, à cause des partages inégaux qui en seraient la conséquence, et de l'inégalité de production des divers groupes de producteurs.

Notre sujet ne comportant pas l'examen des moyens à employer pour rendre pratique le retour de l'usine aux ouvriers de l'industrie, nous devons laisser de côté cette question particulière. Nous nous bornerons à faire observer que la plupart des systèmes proposés à cet égard ont le grand tort d'envisager la société de notre temps comme une phase logique, normale de l'évolution de notre pays et de baser leur vue de l'avenir sur la continuation inévitable de la société actuelle ; il semble, à lire certains socialistes, que la production industrielle avec sa concurrence internationale, l'échange des capitaux de banque, la lutte de notre agriculture contre l'agriculture étrangère doivent se perpétuer, et qu'il n'y aura qu'à substituer la collectivité totale de la nation aux grandes collectivités politiques, financières, industrielles : État,

chemins de fer, sociétés anonymes, etc., pour opérer la transformation sociale désirée. Nous doutons que l'avenir maintienne une pareille organisation qui n'envisage le travail que par rapport au gain, à la quantité de richesses qu'il peut accumuler. Nous croyons, au contraire, que par la concurrence effrénée des nations entre elles, le travail industriel et financier est appelé à se restreindre aux seuls besoins de chaque peuple, à se renfermer dans les limites du territoire de chaque nation. L'industrie, ayant dès lors perdu sa prépondérance, la socialisation quand même du travail nous paraît diminuer d'importance.

Pour ce qui est de la terre, par exemple, il est impossible d'en concevoir le travail autrement que subordonné au principe de la jouissance individuelle, — régime, hâtons-nous de le dire, organisé dans de tout autres conditions qu'à l'heure présente.

Le travail agricole diffère essentiellement, en effet, du travail industriel; il n'admet presque pas la division des opérations; du moins il peut absolument s'en passer, il n'a pas besoin de la coopération de divers ouvriers, il peut se concentrer dans les mêmes mains et y produire tous ses résultats sans exception. Dans l'usine, au contraire, le mécanicien n'aura pas d'ouvrage si les différentes variétés des travailleurs se refusent à la besogne et réciproque-

ment; dans les corps de métiers les ouvriers des diverses spécialités seront tenus de s'attendre, seront obligés de compter les uns sur les autres pour aboutir à la production de l'objet de consommation; là, l'association est toute indiquée, la coopération possible, parce que le concours de chacun est indispensable à tous; aussi le travail de chacun y a-t-il toute sa valeur et peut-il s'imposer dans son absolue nécessité. Mais placez un homme, même isolé, sur un lopin de terre; cet homme retirera à lui seul de la terre sa subsistance entière ; l'ouvrier de l'industrie devra trouver un acquéreur pour sa marchandise avant de pouvoir acheter sa nourriture, que le cultivateur se procurera de première main; celui-ci n'aurait-il pas le luxe des autres objets d'usage qu'il n'en serait pas moins son maître.

La socialisation des sources du travail ne se conçoit, n'a chance de produire ses effets, que si chaque travailleur est attaché à une des fractions d'une besogne totale, que s'il joue un rôle spécial, tout personnel, justement apprécié, indispensable, non contrarié dans son groupe par des travailleurs du même ordre; ce qui est possible dans l'industrie, ou mieux dans certaines industries.

Mais comment régler la part de chacun, imposer une même quantité de travail à une foule de laboureurs et de moissonneurs, obliger les paresseux,

restreindre l'activité des énergiques et des laborieux? Certains expliquent ainsi l'agriculture socialisée : la propriété abolie, et le morcellement des héritages paralysant l'emploi des machines disparu, la terre serait labourée, les moissons seraient récoltées, le grain serait battu, par les machines; les récoltes apportées à des greniers communs se partageraient entre les membres de la collectivité. Ceux qui parlent ainsi ignorent complètement de quels éléments spéciaux se compose la culture. Mais les machines ne permettraient pas les hauts rendements, et la population, la principale source de richesse publique, ne s'accroîtrait pas. Nous avons exposé ce qu'il faut d'intelligence personnelle, d'assiduité minutieuse de la part des cultivateurs pour obtenir du sol ce qu'il est possible d'en retirer. Le maréchal Bugeaud avait tenté, en 1842, cette organisation communaliste du travail agricole. Trois villages, Fouka, Mered et Mahelma, avaient été créés par lui dans ce but; nous recommandons la lecture de l'article [1] où le maréchal expose son projet et ses déceptions. Au bout de deux années, il fallut distribuer le fonds commun; les rivalités, les jalousies, la crainte d'en faire plus les uns que les autres, la paresse des faibles décourageant l'activité des forts, avaient ruiné l'œuvre dès

1. *Revue des Deux-Mondes*, mai 1848.

la première heure; par contre, le fonds réparti, avec la liberté et la responsabilité le travail reprit ses droits, et dès 1845, les trois villages étaient de beaucoup les plus prospères du Sahel. La commune russe, le *Mir*, si vanté de nos jours, avec son partage des terres renouvelé tous les trois, six ou neuf ans, le « partage noir » ainsi que l'appellent les paysans qui le redoutent parce qu'il leur enlève tout le bénéfice des améliorations, le *Mir* est un autre exemple de l'infériorité des cultures due à l'absence de la propriété individuelle.

Non, la culture du sol ne peut s'accommoder du travail en commun; pour produire infiniment, la terre doit être entreprise morceau par morceau, et il n'est qu'un moyen de la traiter de la sorte, c'est de la répartir par famille dans la proportion de la quotité de travail dont est capable une famille; il faut seulement organiser cette répartition dans les conditions de stabilité et de durée telles que tout retour aux anciens errements soit désormais impossible.

II. — LE PRINCIPE DE LA PROPRIÉTÉ. — LA PETITE PROPRIÉTÉ ET LA PETITE CULTURE.

On pourrait encore invoquer d'autres raisons en faveur du maintien de la propriété foncière agricole. Nous dirons simplement que le principe de la pro-

priété individuelle est trop enraciné au cœur de nos populations pour songer à leur faire accepter la négation de ce principe, alors surtout que les nouveaux systèmes pêchent par le vague de leurs solutions : de même le malaise social s'accentue trop rapidement pour qu'il soit permis de rechercher autre chose que des mesures d'une réalisation facile, d'une application immédiate. Si nous nous contentons, par exemple, de généraliser le système actuel de la petite propriété, peut-être arriverons-nous rapidement, sans bouleversement violent, à remédier aux dificultés de la situation présente, tout en assurant l'avenir ; il faut seulement soumettre le système actuel à des restrictions exigées par l'intérêt général.

Notre régime de la propriété est encore, en effet, celui des premiers âges de l'humanité, celui des périodes de conquête, de féodalité ; c'est le droit de posséder autant de biens que les circonstances, le hasard, la fraude, permettent d'en acquérir ; c'est le droit de jouir de sa propriété d'une façon absolue, poussée jusqu'à l'abus. Ce régime est inconciliable avec le droit moderne, avec le progrès des mœurs et des idées, avec les besoins de notre société.

On a aujourd'hui sur les devoirs des hommes les uns envers les autres des notions différentes de celles du passé ; on ne veut pas que les principes d'égalité

sociale et politique soient de vaines formules; on reconnaît à chacun un droit primordial, antérieur à toutes les conventions humaines, de jouir des fruits de la civilisation à charge simplement d'y contribuer de sa personne; on répugne à l'oppression, qu'elle vienne des majorités ou des minorités, on souhaite l'indépendance pour soi-même et pour son travail. On conçoit autrement aussi les rapports réciproques de l'État et des populations; l'État, jadis, c'était le souverain, et les habitants étaient des sujets; les intérêts du monarque et ceux ses sujets différaient complètement; l'État aujourd'hui, c'est la collectivité. et les intérêts de la collectivité ne se composent que de la réunion des intérêts de chaque citoyen.

En ce qui concerne la terre et la mission qu'elle doit remplir dans l'organisme social, le régime actuel de la propriété est monstrueux d'abus et d'égoïsme; à le conserver tel que, il causerait la ruine du pays à brève échéance. Non seulement, dès maintenant, la grande propriété maintient les populations dans la misère et le servage, mais si l'on part de ce fait élémentaire que un à deux hectares de terre peuvent fournir amplement à l'existence de cinq personnes au moins, on voit que la grande propriété fait banqueroute à la nation de soixante millions de français, que le territoire est capable de nourrir en plus de la population actuelle.

Ce n'est pas là un phénomène indifférent. Les nations de l'Europe, les peuples voisins surtout, s'accroissent avec une rapidité que nous sommes loin d'égaler ; nous sommes au dernier rang aujourd'hui pour la progression ; au taux actuel d'accroissement, on calcule que, dans cent ans, la France comptera 64 millions d'habitants, contre 164 millions en Allemagne, 58 millions en Italie, 17 millions en Belgique, 70 millions en Autriche-Hongrie, 129 millions en Angleterre, etc. Que fera la France contre ce débordement d'étrangers qui ont toujours eu une affinité marquée pour notre beau pays ? Quelle sera sa situation dans le monde en présence de l'expansion formidable des races anglo-germanique et slave ? Est-il vrai que la France soit destinée à être envahie et absorbée par les autres peuples ennemis et jaloux de son influence ?

Contre l'augmentation de la population, nous savons qu'il existe une théorie ; il est des gens qui poussent les hauts cris à l'idée de voir nos villages peuplés, nos campagnes habitées ; ils parlent d'entassement, d'existence devenue impossible par le fait de gens les uns sur les autres, pleurent sur la disparition inévitable du paysage, de l'art et de la poésie, reprochent de vouloir transformer la France en un vaste potager où la cloche à melon le disputerait en pittoresque au châssis entouré de fumier,

citent avec désespoir les vers d'Alfred de Musset :

Ce ne serait partout que houilles et bitumes,
Trottoirs, masures, champs planté de bons légumes.

A ces amateurs du pittoresque, on peut opposer la Chine plus peuplée que ne le sera jamais notre pays et qui ne laisse pas d'avoir des campagnes admirables de beauté, de charme et de splendeur. Aux adversaires plus graves qui s'inquiètent déjà de préparer à la France des colonies où se déversera le trop-plein de la population, on peut répondre que vraiment ce système est par trop commode. Alors que les oisifs, les millionnaires jouiraient paisiblement de la possession de notre belle France, les pauvres diables, les émigrés de la misère, s'en iraient au loin, dans des régions au climat meurtrier, chercher un établissement précaire, pénible et dangereux ? Avant de coloniser les contrées lointaines, commençons par *coloniser la France ;* il y a là, pour quelques générations, de la besogne suffisante, ce qui ne les empêchera pas d'aider à la prospérité de nos colonies.

Donc, avec le progrès, les principes changent. Au moment où la collectivité substitue ses intérêts aux intérêts personnels et dynastiques de la monarchie, où les castes de privilégiés disparaissent avec les rois, le droit d'abuser des biens de la communauté

doit être supprimé et faire place à une gestion honnête, raisonnable, profitable à tous les membres de la communauté.

Il n'est qu'un moyen d'empêcher les abus de la possession et de rendre la possession des biens utile à tous, c'est de transporter la propriété à la collectivité. La nation qui occupe un territoire est propriétaire de ce territoire ; elle est d'autant plus fondée à revendiquer la propriété du sol que, seule, elle contribue dans son ensemble à rendre le travail de ce sol facile, productif, assuré.

Une fois maîtresse de la terre, la collectivité a le droit d'en déléguer la jouissance aux conditions qui lui paraissent les mieux appropriées à ses intérêts. Le meilleur mode d'appropriation découle des procédés de culture tels que nous les avons exposés.

Chaque membre de la collectivité, chaque famille de citoyens, non seulement ayant droit à la jouissance des biens communs, mais encore étant tenu de contribuer par son travail au bien-être et au développement de tous, doit recevoir une part de la terre nationale, à la charge de mettre sa portion en valeur, d'en retirer la plus grande quantité de produits possible. Or, avons-nous montré, le seul moyen d'obtenir de la terre de hauts rendements, c'est de laisser le cultivateur maître chez lui, de lui abandonner les résultats de son travail, de lui en

permettre le legs à ses enfants. Donc, tant que le citoyen cultivera son domaine, il devra en conserver la jouissance paisible et inattaquable ; il n'aura que l'usufruit de la terre, mais l'usufruit perpétuel, transmissible à ses descendants. L'on conservera ainsi intacts et l'individualisme qu'il serait erroné de détruire parce qu'il est la cause de grands efforts, et la famille à laquelle notre race est attachée par les sentiments intimes les plus puissants.

A l'heure actuelle, sous le régime de la propriété individuelle absolue, il est impossible d'imposer aux possesseurs telle ou telle mesure de culture, d'aménagement du sol, de location des terres, de partage de jouissance ; et il en sera ainsi tant que subsistera le principe de la propriété absolue. En remettant la nue propriété de la terre à la collectivité, celle-ci sera en droit d'exiger tel mode de tenure et de travail qu'il lui plaira. La jouissance individuelle restera entière ; par le fait, le citoyen usufruitier aura la liberté d'aménager son domaine à sa guise, à sa convenance, de s'y livrer au genre de culture qu'il préférera ; mais la collectivité aura le droit de ne remettre à chacun qu'une part limitée du bien commun et d'exiger qu'aucune terre ne reste en friche.

Le régime en vigueur sera alors celui de la petite propriété actuelle, mais traitée par les procédés de la petite culture intensive en jardinage. Chaque

famille, qu'elle soit industrielle ou purement agricole, aura droit à une part de terre qu'elle sera tenue de faire valoir. A toute obligation il faut une contrainte ; la contrainte du travail et de la production sera fournie par l'impôt à établir ; c'est l'impôt qui fixera, dans les limites de la quotité légale, la quantité de terre que la famille pourra cultiver. Si le droit de posséder ne sera plus absolu, le droit de jouir de la terre sera absolu ; le cultivateur traitera son domaine comme un propriétaire réel, le lèguera à ses enfants, le cèdera à titre onéreux, c'est-à-dire pourra transmettre, pour leur valeur, les constructions qu'il aura élevées, les améliorations qu'il aura effectuées. Ce sera à la loi de veiller, à la première période, que la terre ne se concentre pas à nouveau dans les mêmes mains. A cela encore, du reste, l'impôt remédiera.

III. — L'IMPOT MÉTRIQUE.

La distinction établie par une foule d'économistes entre la *Rente foncière* et le *Fermage*, entre le revenu provenant du travail de la collectivité et le revenu spécialement dû au travail des exploitants est très juste et fort légitime. Si l'énorme plus-value acquise par la propriété agricole depuis soixante ans peut

être attribuée pour une part aux améliorations foncières opérées par les cultivateurs : drainages, fumures, labours profonds, sélection des semences et des reproducteurs du bétail, etc., la majeure partie de la plus-value a été constituée par les grands travaux publics, chemins de fer, canaux, télégraphes, routes et chemins, lesquels ont facilité les transports, ouvert des débouchés, permis la dissémination des produits et les ventes rapides. Lorsqu'on propose donc de faire deux parts du revenu agricole, celle de la collectivité ou de l'État et celle des cultivateurs, on est dans le vrai, dans la stricte justice.

Il en est de même pour la propriété bâtie des villes qui diffère de valeur suivant qu'il s'agit de Paris, de Lyon, de Marseille ou d'une petite ville d'un département éloigné. Les immeubles ont atteint à Paris un prix élevé, parce que le séjour y est préféré à tout autre centre, ce qu'expliquent les embellissements dont la capitale a été l'objet et les monuments et les chefs-d'œuvre que le génie de notre race y a entassés pendant des siècles.

Il existe bien déjà, il est vrai, un impôt dit foncier, mais cet impôt ne signifie rien. D'abord il n'est pas en rapport avec les sacrifices que la terre a exigés de la collectivité ; puis, il est inégalement réparti, frappant injustement, trop fort ici, là trop faible, et beaucoup, dans les campagnes, n'ont pas d'autres

charges publiques que l'acquit de leurs contributions directes ; enfin, il n'est pas foncier du tout, puisque son taux varie suivant les cultures, c'est-à-dire suivant les revenus[1] ; en effet, plus les terres s'élèvent dans l'échelle des cultures et par conséquent rapportent, plus elles payent ; par contre, les bois, les landes, les terres de chasse, les terres incultes, celles qui pourraient faire vivre des millions de Français mais restent en friche ou servent aux plaisirs des riches, celles-là sont presque quittes de charges. Comme tous les autres impôts, le foncier frappe le travail et laisse en paix l'oisiveté, l'improduction ; il favorise la constitution des grands domaines aux mains des millionnaires qui veulent surtout la terre par ambition, par luxe, par plaisir, et auxquels il importe peu de ne pas retirer de gros revenus du sol ou même de n'en pas retirer du tout ; il atteint le vrai producteur, celui qui pourvoit à la nourriture de la nation ; c'est un impôt comme les autres, frappant le revenu, aussi détestable, aussi funeste que les autres, et qui n'a rien à voir avec le bon sens et la justice.

1. 7 fr. 14 en principal pour les terrains de qualité supérieure (vergers, jardins) ; 2 fr. 63 pour les terres labourables et sol des propriétés bâties ; 4 fr. 53 pour les prés et herbages ; 3 fr. 84 pour les vignes ; 1 fr. 18 pour les bois ; 0 fr. 31 pour les landes, pâtis et terres incultes ; 2 fr. 01 pour les autres genres de cultures.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre l'impôt de la terre, ni l'impôt en général.

L'impôt étant une contribution due par chaque citoyen pour subvenir aux dépenses d'ordre commun, doit frapper également chaque citoyen ; il ne doit paralyser ni le travail, ni l'intelligence, ni l'activité, ni être une charge exécrée ; or, les impôts actuels ne sont pas égaux pour tous, ils accablent les uns et ne touchent pas les autres ; ils sont proportionnels aux bénéfices, aux loyers, à la valeur des objets, c'est-à-dire que plus on travaille et plus on produit, plus on paye ; ils empêchent aussi de consommer suivant les besoins, sont restrictifs des plus impérieuses nécessités de la vie ; ils sont en horreur à la population.

Il en serait de même des nouveaux systèmes d'impôt que préconisent quelques écrivains et hommes politiques, croyant opérer une réforme avantageuse aux petits : l'*Impôt sur le revenu* et l'*Impôt sur le capital*. L'adoption de l'un ou de l'autre de ces systèmes ne changerait rien aux maux existants, à l'iniquité, à l'illogisme des impôts actuels ; à moins d'en faire un impôt somptuaire, atteignant une seule classe d'individus, les riches, ce serait toujours l'impôt sur le travail, la contribution limitative, décourageante. L'impôt sur le capital ou sur le revenu implique l'existence à perpétuité du salariat ;

on espère bien exonérer celui-ci des charges qui l'oppriment maintenant en frappant les privilégiés de la fortune, c'est une erreur ; il faut compter qu'un jour le travailleur bénéficiera directement de son travail ; il n'est donc pas habile de rechercher un mode d'impôt qui frappera d'autant plus sur le travail, que le travail produira davantage.

Pour donner à l'impôt son véritable caractère de contribution démocratique, libre, loyalement consentie, il faut rendre l'impôt impersonnel, indépendant des produits, antérieur au travail ; il faut le baser sur le sol même, sur le sol nu, sur la surface du fond, abstraction faite de tout ce que la surface peut supporter, plantations ou constructions. L'homme, qu'il soit campagnard ou citadin, ayant besoin de la terre pour subsister, absorbant une certaine quantité de nourriture fournie par une certaine quantité de sol, et jugeant nécessaire à son existence un certain espace, c'est d'après la quantité de sol et d'espace que chacun estime indispensable à sa vie que l'impôt doit être établi. En prenant pour unité de mesure le mètre carré, par exemple, chacun payera pour autant de mètres carrés qu'il entendra en retenir. A priori, si le millionnaire ne se sent pas à l'aise à moins d'un désert de mille hectares autour de lui, il payera pour mille hectares ; l'homme sage et modeste qui se contentera d'un ou de deux hec-

tares payera seulement pour un ou deux hectares. De là le nom d'*impôt métrique* que nous lui donnerons avec MM. Toubeau et Simon.

Maintenant que, sur son terrain, l'homme plante ou bâtisse, se livre à un commerce ou à une industrie, libre à lui ; sa cotisation payée, le fisc n'aura rien à voir dans ses affaires. L'individu pourra bâtir sans se mesurer l'air et la lumière, produire autant qu'il lui plaira et n'importe quoi sans avoir à craindre un redoublement de taxes ; il n'aura plus à subir les visites tyranniques des agents fiscaux, ni à supporter les vérifications et les contrôles, il sera exempt des vexations et des formalités, débarrassé des amendes et des procès-verbaux. Plus il travaillera et produira, moins l'impôt lui pèsera ; par contre, moins il travaillera et produira, plus l'impôt lui sera lourd, l'exact contraire du temps présent. Supposons que, tous les impôts étant abolis, la terre soit frappée d'une contribution de quelques francs par hectare, de 25 francs pour dix mille mètres carrés ; si la terre est en friche ou en parc de luxe, l'impôt sera énorme, écrasant même pour de vastes étendues ; si la terre produit 25 hectolitres de blé à l'hectare, l'impôt sera de 1 franc par hectolitre ; si le rendement atteint 50 hectolitres, l'impôt tombera à 50 centimes ; s'il est fait plusieurs récoltes dans l'année, le rapport de l'impôt au produit baissera en

proportion de la valeur des récoltes. De même aujourd'hui, avec nos impôts de capitation, plus un travailleur a de famille, plus il paye de contribution; avec l'impôt métrique, la famille nombreuse payera autant que la famille restreinte et que le célibataire. Si sa petite propriété est bien cultivée, la famille vivra parfaitement du produit de sa terre ; l'impôt une fois réglé, elle ne devra plus rien à l'État ; elle pourra se composer de deux, de cinq ou de sept personnes, elle n'en déboursera pas un sou de plus au fisc ; le père n'aura plus la crainte de la misère s'il lui vient trop d'enfants.

L'impôt métrique est par excellence l'impôt juste, équitable; de plus, il est un stimulant sans pareil. Nous disions que l'infériorité de notre agriculture provenait du régime de la propriété, facilité lui-même par les lois fiscales. Si l'on établissait demain l'impôt métrique, sans autres mesure même, l'on verrait notre agriculture se relever rapidement, atteindre en quelques années à des rendements inconnus jusqu'ici, pendant que la grande propriété déclinerait et finirait par disparaître. Sous les charges de l'impôt, en effet, à moins de fortune extraordinaire, les possesseurs de vastes domaines, de landes et de terres incultes, de bois et de terrains de chasse, devraient ou cultiver leurs friches ou les abandonner, devraient faire produire à leurs terres en proportion

de l'impôt, ou ne s'en réserver qu'une quantité égale à leurs efforts, à leurs moyens. Ces terres abandonnées seraient remises aux prolétaires qui ne tarderaient pas à les couvrir de récoltes; les familles pauvres sorties de la misère pourraient se développer et la population s'accroître.

A quelque point de vue qu'on se place, l'impôt métrique est le véritable impôt de la terre, comme il représente la seule forme démocratique de la contribution collective. S'agit-il de faire payer aux détenteurs du sol la rente de la plus-value constituée par le travail commun, rien de plus simple que d'élever le taux de l'impôt à la proportion des sacrifices accomplis; un cultivateur s'efforce-t-il d'arracher à la stérilité des landes, des rochers, de mauvaises terres, il est juste de lui tenir compte, par une diminution du taux de l'impôt, de sa peine, du service qu'il rend en ajoutant à la production du pays. Notre organisme social ramené à une plus saine entente des conditions de la vie, la réforme agraire effectuée, la terre mise à la disposition de tous, l'impôt n'est-il plus réellement que la quote-part de chacun dans la dépense totale des besoins généraux, rien de plus facile que de fixer annuellement le montant de la cotisation ; cette cotisation étant directe, nul n'en payera plus qu'il ne voudra, parce qu'il lui sera loisible de n'avoir que telle ou telle quantité de terrain,

et qu'il sera impossible au pouvoir d'user de subterfuges pour exagérer le chiffre des dépenses publiques; en démocratie, tout autre impôt que l'impôt direct est inadmissible; ce n'est pas d'après les chiffres embrouillés du budget que le peuple peut se tenir au courant de la situation financière du pays, mais d'après sa feuille de contribution.

Ces principes généraux posés, nous pouvons maintenant aborder les détails de la réforme. Cependant, la grande propriété devant être plus spécialement touchée dans cette réforme, il nous paraît utile de présenter encore quelques observations; nous serons plus libre ensuite dans nos conclusions.

IV. — ILLÉGITIMITÉ DE LA GRANDE PROPRIÉTÉ APRÈS 89.

Les détenteurs du sol renonceront-ils pacifiquement, de gaieté de cœur, à leurs privilèges, à leurs richesses, et aux moyens qu'ils détiennent d'accroître ces richesses? On proclame volontiers, dans une nuit du 4 août, l'abolition de droits que le peuple a déjà supprimés le 14 juillet précédent, encore que ces droits, pour une bonne partie de la noblesse, étaient plus nominaux que productifs, mais on ne fait pas aussi facilement l'abandon de belles et bonnes

valeurs mobilières. Cependant, à y regarder de près, à vouloir procéder par des moyens pacifiques, législatifs, la perte, pour être consentie de bon gré, ne serait pas tout d'abord considérable ; la grande propriété ne s'éteindrait pas en un jour ; elle ne disparaîtrait que lentement, sous la progression de la population, au fur et à mesure des besoins généraux. Mais pacifique ou violente, il faut une transformation de notre organisme social ; les circonstances qui exigent cette transformation sont pressantes, nous l'avons démontré ; il est temps encore d'opérer législativement ; prenons garde de laisser passer le moment opportun.

Les grands propriétaires auraient d'autant plus tort de ne pas se prêter à une évolution indispensable, que la légitimité d'une grande partie de la propriété actuelle est des plus faciles à contester. Car ce serait un dilemme à poser à la bourgeoisie gouvernementale qui se dit aujourd'hui républicaine et se réclame bruyamment de 1789, si la Révolution doit rester lettre morte, ou si elle doit produire ses effets.

Quel homme d'état oserait aujourd'hui blâmer publiquement, à la tribune, la confiscation, par la Constituante et par la Convention, des biens du clergé et de la noblesse ? Quel ministre de l'instruction publique tolèrerait dans l'enseignement officiel la réprobation de ces grands actes ? Pourtant, le pre-

mier Empire et la Restauration ont annulé cette partie la plus importante de la Révolution en restituant soit en nature, soit en argent, les immeubles confisqués ou leur valeur représentative. On exalte les immenses avantages de la vente des biens nationaux pour la petite propriété ; on va même jusqu'à dire que cette petite propriété est tout entière la conséquence de la Révolution. Colossale erreur ! La petite propriété existait, avant 1789, telle à peu près que nous la voyons maintenant; elle comptait près de trois millions de possesseurs; nous renvoyons aux relations d'Arthur Young d'abord, de Lady Montagu, d'Horace Walpole, du docteur Rigby, à leurs jugements, à eux anglais, tous admirateurs de la grande propriété anglaise, pour attester à quel degré de perfection en était déjà la petite propriété, et en quelle aisance, dans le midi surtout, vivaient les petits cultivateurs-propriétaires. A la vérité, il n'y a eu, sous la Révolution et le Directoire, que 452.000 ventes de biens nationaux pour une valeur totale de 987 millions de francs, — estimation faite par la Restauration après calcul des dépréciations du papier-monnaie qui avait servi de base aux prix d'adjudications. Et combien de ces terres nationales ont été acquises par les fermiers déjà propriétaires, ou par les expropriés eux-mêmes qui les faisaient racheter par un prête-nom ! En tenant compte des morcelle-

ments opérés en suite des achats effectués par des spéculateurs, on évalue à peine à un demi-million le nombre des propriétaires nouveaux que la Révolution a fait surgir. Quant à la partie des biens confisqués et non vendus, ils ont été rendus à leurs anciens possesseurs, nobles émigrés ou notables bourgeois poursuivis par la justice révolutionnaire (lois du 5 décembre 1814 et du 27 avril 1825); pour le reste, nous continuons à payer, chaque année, les 25 millions 995 mille francs de rente émis en 1825 pour indemniser les propriétaires dépossédés. Ainsi ont été annulés les principaux résultats de la Révolution, révolution faite précisément par le peuple afin de se libérer des abus de la grande propriété privilégiée.

A cette heure plus que jamais, la Révolution est érigée en dogme fondamental de notre régime politique; journellement on proclame la grandeur de ses décisions; dans deux années, la France, ses castes dirigeantes en tête, célébrera solennellement le centenaire de la grande réforme! Que dirait donc la bourgeoisie gouvernementale, cette bourgeoisie dont bien des membres doivent leur fortune à l'achat par leur aïeul de biens nationaux, de biens confisqués révolutionnairement, que dirait-elle donc si le peuple lui demandait de se montrer fidèle à son origine, constante en ses opinions avérées, de supprimer à son tour les lois restrictives de Napoléon Ier et de Louis XVIII?

La Révolution a repris au clergé et à la noblesse des biens que ceux-ci détenaient par droit de conquête, gaspillage de la fortune publique, ou abus. Si la totalité de ces biens confisqués avait été répartie gratuitement entre tous les habitants du pays, ou simplement vendue, qui songerait aujourd'hui à se plaindre de l'état des choses et à fulminer l'anathème contre l'œuvre accomplie. La grande propriété, reconstituée malgré les décrets de la Révolution, serait donc abolie demain sans autre forme de procès, que l'on achèverait tout juste l'entreprise de 1789.

V. — LA RÉFORME.

Il n'est pas absolument indispensable de recourir à l'abolition, dès la première heure, de la grande propriété ; une mesure aussi radicale ne pourrait qu'être l'œuvre d'une révolution, et une révolution violente, totale, définitive, est facile à éviter, pour peu, par exemple, que la bourgeoisie dominante se prête à la transformation nécessaire.

La grande propriété a deux torts contre elle ; elle bénéficie d'avantages qui ne lui appartiennent pas, qui ne sont pas le fruit de son travail, comme la plus-value produite par l'accumulation du labeur et des efforts de la collectivité ; et, pour une forte part

au moins, elle est devenue, depuis 89, malgré le caprice de la tyrannie d'une minorité monarchiste et rétrograde, illégitime en droit.

En outre, antérieurement à ces deux faits, la collectivité possède ce droit primordial supérieur à tous les droits des individus que l'avenir d'un pays, d'une race ne peut se subordonner aux intérêts des particuliers. Tout propriétaire qui retient une portion du sol supérieure à ses besoins raisonnables est coupable envers la collectivité d'un déficit dans la population. Tout habitant, en effet, par son travail produit une fraction du capital national. Chaque hectare laissé improductif de tout ou partie de son rendement, cause donc à la nation une diminution de richesse égale au nombre d'habitants qu'il en pourrait nourrir. En droit strict, les propriétaires des grands domaines, où, sur des centaines d'hectares travaillent à peine une trentaine d'individus, doivent à la masse une somme égale au nombre d'habitants qui pourraient vivre sur leurs domaines.

Nous croyons possible, dès lors, de baser sur ces principes, une réforme légale, équitable et pacifique.

Si un Parlement sincèrement démocratique exigeait de la terre la rente de la plus-value collective, ce serait justice; il n'y aurait pas exagération si l'État prélevait, en espèces, au nom de la communauté, la moitié du revenu, sur les terres les mieux

situées, sur celles qui ont le plus bénéficié des grands travaux publics. Une évaluation contradictoire opérée ferme par ferme donnerait certainement par hectare un chiffre de rente assez élevé, une centaine de francs bien souvent. Admettons que l'État ne demande pas cette rente en argent, mais la réclame en terres, nous aurons déjà, pour une première période, une bonne réserve de terre à distribuer aux familles des travailleurs; en agissant sur les domaines à partir de cinq hectares, et en prenant le dixième des surfaces, nous trouverons une première quotité de 3 millions d'hectares de terres. Supposons une ferme de 100 hectares, rapportant 10.000 francs par an, et imposée à l'hectare de 50 francs de rente foncière; en 10 ans, cette ferme aura payée 50.000 francs; si elle abandonne en échange du payement de la rente 10 hectares d'abord, à 2.000 francs l'hectare, elle perdra, en dix ans, vingt mille francs, plus le revenu de ses dix hectares, une dizaine de mille francs, et c'est là un gros maximum.

L'État possède 900 mille hectares de forêts; les Communes ont ensemble 4 millions et demi d'hectares de biens; les Hospices, Établissements de charité, Bureaux de bienfaisance, 228 mille hectares; en y ajoutant 3 millions d'hectares des particuliers, c'est une première masse de 8 millions

628 mille hectares, ou net 8 millions d'hectares de terres de nature et de qualité diverses à distribuer. A raison de trois hectares en moyenne par famille, il serait facile de rattacher au sol immédiatement plus de 2 millions 600 mille familles de prolétaires; et, en somme, on le reconnaîtra, sans trop léser les intérêts de la classe possédante.

Comme premier principe, il faudrait donc attribuer à la collectivité la nue propriété du sol, et, par une immédiate conséquence, proclamer le droit de la collectivité de réclamer aux détenteurs du sol le payement de la rente de la plus-value; cette rente s'acquitterait, pour la propriété agricole, en terres.

La distribution des terres se ferait aux nouveaux propriétaires-usufruitiers aux conditions suivantes:

1° Obligation de mettre la concession en culture;

2° Interdiction de vendre à toute personne en possession déjà, soit d'un lot, soit d'une propriété d'ancienne origine; — afin d'empêcher la reconcentration de la propriété;

3° Le fonds, appartenant à la collectivité, ne serait pas susceptible d'hypothèques, ni de saisie; celà pour obliger le concessionnaire à demeurer sur sa terre, à ne pas se livrer à des spéculations qui le ruineraient et le laisseraient à charge de la commune.

4° En cas de décès sans héritiers directs, le fonds ferait retour à la masse pour être aussitôt remis en

d'autres mains; s'il existe des héritiers, le fonds resterait aux héritiers, ou à l'un des héritiers, à volonté des parties; tant qu'il y aura des terres disponibles, chaque ménage ayant droit à un lot, les familles pourront essaimer à loisir.

En prélevant, à titre d'impôt, le dixième des surfaces possédées, même le cinquième, si besoin était, notre génération ne supporterait pas gros dommage, et les grands propriétaires auraient encore de beaux jours. Pour l'avenir, un autre principe intervient. Que l'on tienne compte, au temps présent, de ce que l'on nomme les droits acquis, si la transformation doit s'opérer de bon gré, soit. Mais que les héritiers des possesseurs actuels jouissent à perpétuité, sans travail, sans efforts personnels, de tous les biens du pays, au détriment de la majorité, laborieuse et dévouée celle-là, c'est inadmissible. Si l'on tolérait cet abus, la propriété de la France finirait par se concentrer en quelques mains, et la population ne serait plus qu'un ramassis d'esclaves courbés sous le joug de quelques maîtres. Déjà l'on se fait un point d'honneur généralement de considérer le travail comme une nécessité; la règle de l'avenir sera : pas de droits sans travail.

Au fur et à mesure que la population s'accroîtra et que les réserves de terres s'épuiseront, il n'y aura donc qu'à opérer de nouveaux prélèvements

sur les propriétés d'une contenance supérieure à la contenance fixée par la loi. En admettant que la population du pays ait à peu près doublée dans cent ans, dans cent ans la grande propriété ne sera pas épuisée. Les possesseurs actuels ont encore une belle marge pour la jouissance de leurs biens.

Il est indispensable d'entourer de restrictions, pendant les premières périodes, l'envoi en possession de la terre. Ces restrictions seront inutiles, dans la suite des temps, lorsque la population, devenue très nombreuse, occupera pleinement le sol et fera obstacle par sa densité à l'accaparement de la terre et des richesses. Alors de nouvelles mœurs se seront formées qui régleront les rapports des habitants entre eux et vis-à-vis de la communauté.

VI. — MOYENS D'EXÉCUTION DE LA RÉFORME.

Évidemment, remettre de but en blanc des concessions à des millions d'individus mal préparés ou non préparés au travail de la terre, sans aucun moyen de tirer parti de la terre, serait folie. Il faut que cette remise de concessions s'accompagne d'aide en nature et en argent, de conseils techniques et de prescriptions légales.

Trois hectares de terre en moyenne, par famille, ne produiraient pas grand'chose si la culture devait en être faite par les procédés de la grande culture, pauvre, extensive; mais traités par les procédés du jardinage, ces trois hectares donneront vite des résultats superbes, amèneront l'aisance dans la famille.

Bien travailler ne coûte pas davantage que mal travailler; le tout est de savoir exactement ce qu'il convient de faire. Il ne faut pas une grande science préalable pour bêcher, sarcler, arroser, fumer; il ne faut que du bon sens et de l'assiduité pour planter, surveiller les récoltes et les mener à bien. La joie de posséder, un peu l'obligation imposée par la loi et par l'impôt d'opérer dans un sens déterminé, feront que les cultivateurs se mettront vite au courant des meilleurs procédés de la petite culture.

Toute remise de concession devra donc s'accompagner :

1° De moyens matériels et pécuniaires pour élever les constructions et faire les premiers travaux de plantations, etc., la quotité de l'aide variant naturellement selon la valeur des terres. Les bois seront fournis par les forêts de l'État et communales, les pierres abondent partout.

2° De prescriptions légales, codifiées, que les cul-

tures s'effectueront de telle manière et non de telle autre. Tous les jours on impose aux contribuables une foule de mesure administratives, toutes plus vexatoires les unes que les autres, et souvent d'un ridicule achevé ; il sera des plus simples que la collectivité donnant des terres exige en retour quelques avantages sérieux. L'État possède déjà une foule d'agents spéciaux, inspecteurs et professeurs d'agriculture, lesquels sauront parfaitement enseigner, faire exécuter et obliger à l'exécution. Il ne faudrait pas plus d'une dizaine d'années, de deux ou trois rotations d'assolement des cultures potagères, pour que la masse fût passée maîtresse en fait de petite culture, et que les habitudes fussent prises de l'emploi de ces procédés.

On agirait de même, bien entendu, avec les petits propriétaires existants ; on leur viendrait en aide matériellement et moralement, comme on leur imposerait le progrès des cultures sur leurs domaines.

Des terres à distribuér, les unes seraient déjà cultivées et en excellente situation de débouchés et transports ; on en formerait une première catégorie. D'autres seraient moins bien préparées, ou plus pauvres, ou éloignées des grands centres et des grandes voies ; elles composeraient une deuxième catégorie. D'autres enfin seraient en friche, plus ou moins stériles, d'une préparation préalable pénible,

d'un rendement assez restreint les premières années; on en constituerait une troisième et dernière catégorie. L'impôt métrique frappant ces terres en proportion de leurs avantages respectifs, selon un taux variant avec les catégories, nul ne serait lésé dans le partage. Également, l'impôt métrique atteindrait les propriétés déjà constituées suivant la même progression, mais sans tenir compte de la nature des plantations puisqu'il ne doit porter que sur le sol nu, sur la surface. Ainsi tous les détenteurs du sol, anciens et nouveaux, seraient astreints à travailler, à faire produire la terre, à défricher, à combattre cette stérilité affligeante dans laquelle est laissée la moitié du territoire national [1].

Il nous reste à étudier par quels moyens l'État, la collectivité, pourrait aider à l'extension de la petite propriété. Naturellement, ce n'est pas du budget actuel, obéré et impuissant, en déficit, aux abois, qu'il faut attendre un concours; de même, s'il fallait remplacer nos quatre milliards d'impôts par le seul impôt métrique, c'est de 80 francs en moyenne que l'hectare serait frappé. La réforme de nos impôts et de nos budgets est inséparable de la réforme agraire.

1. La propriété bâtie serait imposée de la même manière. Le sol, à Paris, serait taxé à un taux plus élevé que dans les autres grandes villes; et dans les petites villes, ou dans les localités moins bien favorisées, à un taux inférieur à celui fixé pour les villes secondaires.

Malheureusement la question de finance est des plus embarrassante à résoudre d'une manière régulière, normale ; il faudrait presque une révolution radicale pour triompher des difficultés.

En fait, on tourne dans un cercle vicieux. Notre système d'impôts, indirects surtout, pèse lourdement sur les travailleurs ; il faut lui en substituer un autre plus équitable, l'impôt métrique, avons nous dit ; mais il est impossible de demander à ce dernier l'équivalent des ressources existantes ; ce serait forcer les détenteurs du sol à abandonner en masse la terre, et la rente métrique tomberait à rien. Il faut donc réduire les dépenses, mais lesquelles ? Les trois abîmes dans lesquels s'engouffre l'argent des travailleurs sont la dette, les fonctionnaires, et les grands travaux. Toucher à la dette, aux fonctionnaires, aux grands travaux, le Parlement actuel s'en gardera bien. D'autre part, renvoyer à la terre les millions de travailleurs qui végètent misérablement dans les villes et les mettre à même de vivre des produits de leurs cultures, c'est faire baisser en peu de temps les revenus des impôts indirects et des octrois dans des proportions colossales. Nous sommes dans une impasse.

Pourtant il faut aviser. Croit-on, par exemple, que la nation française payera à perpétuité les 1.300 millions de la rente, ces intérêts des formidables

emprunts contractés par les monarchies pour solder des guerres inutiles, les dettes de Louis XVIII, les indemnités aux émigrés, les folies du second empire, les erreurs économiques et coloniales de notre Parlement? S'imagine-t-on que les travailleurs se résigneront toujours à entretenir cette armée de fonctionnaires qui s'accroît régulièrement au lendemain des campagnes électorales? ou tolèreront éternellement mille et mille superfluités budgétaires, vestiges des anciens régimes ou chinoiseries du nouveau? En ramenant à deux milliards le montant des dépenses totales du budget de l'État et des communes, eu égard encore à notre situation militaire, on serait déjà à l'extrême limite des efforts du pays. De quatre milliards redescendre à deux milliards, le saut peut paraître brusque; mais ne le sera-t-il pas davantage. Lorsque la Révolution survenant, on renverra les fonctionnaires à la terre et les titres de rente au pilon? Pour la réforme financière, ainsi que pour la réforme agraire, il serait donc plus prudent de procéder par atténuation lente, successive, par élimination progressive.

Ainsi, des réductions considérables de dépenses résulteraient :

1° De la substitution de l'impôt métrique aux contributions directes, indirectes, et aux octrois; de la perception au canton, par un seul agent, des

sommes que recueillent maintenant une foule d'employés;

2° De la remise aux fidèles des charges de leurs cultes;

3° De la décentralisation administrative qui permettrait la suppression d'une nuée de fonctionnaires inutiles et fort coûteux;

4° D'un remaniement strict des dépenses de la la guerre et de la marine conçues peu économiquement;

5° De l'arrêt de grands travaux publics entrepris moins en vue de l'intérêt général que pour satisfaire à des intérêts de groupes et de localités;

6° D'une revision des rapports de l'État avec les grandes compagnies de chemins de fer et autres industries garanties.

L'ensemble de ces réformes donnerait facilement une économie de un milliard à un milliard et demi. Comme dépenses, il ne resterait plus que les intérêts de la dette, les frais de la défense nationale et de l'administration commune indispensable.

Les recettes à demander aux impôts, dans les conditions que nous avons énumérées précédemment, de ne point frapper le travail ni la consommation, proviendraient :

1° De l'impôt métrique; 10 francs dans les régions pauvres à 10.000 francs au moins à Paris, par hectare

et 40 millions d'hectares pouvant supporter immédiatement la taxe ; soit 1 milliard 500 millions ;

2° Du monopole des tabacs, d'un maniement très facile, et que l'on pourrait encore simplifier : 300 millions ;

3° Des douanes qu'il faudrait maintenir pour de certains produits : 200 millions ;

4° Des droits sur les successions, les donations entre-vifs, et les transmissions à titre onéreux des valeurs mobilières et des valeurs immobilières, ces dernières pour les plantations et constructions élevées sur le fonds seulement, et pour les propriétés d'ancienne origine : 300 millions ;

5° Enfin d'un prélèvement sur les valeurs mobilières et sur la rente de l'État : 400 millions.

Il en est des capitaux financiers ainsi que du capital foncier; il est, dans le revenu de ces capitaux, une partie, constituée par les travaux de la collectivité, qui doit revenir à la collectivité ; avec plus de raison même que pour la rente agricole, car l'État a fait de plus grands sactifices pour les chemins de fer, par exemple que pour la culture du sol, ou bien a livré des monopoles d'exploitation à des industries qui en ont retiré des bénéfices énormes. L'État est donc en droit de prélever sa part sur le revenu financier; il n'y aurait rien d'exagéré s'il fixait cette part au cinquième du revenu des valeurs mobilières et de

la dette nationale ; — mesure qui ferait rentrer dans ses caisses 450 millions environ par an. Au lieu de toucher cent francs, les capitalistes n'en recevraient plus que quatre-vingts ; il leur resterait encore de quoi vivre. A l'heure actuelle, dans la gravité des embarras présents, le sacrifice ne serait pas immense : il serait en tout cas d'une bonne politique ; après les bénéfices recueillis en ce siècle par le capital, il serait équitable. Il est, en effet, tels emprunts de la dette de l'État, qui ont été remboursés deux fois par le seul payement des intérêts ; de certaines valeurs mobilières, les titres ont été dédoublés, etc. Un prélèvement d'un cinquième ne réduirait pas les grandes fortunes à la misère ; les tout petits rentiers trouveraient une compensation à la fois dans l'allotissement des terres, dans la réduction des impôts, et dans le bon marché de l'existence qui en résulterait.

L'impôt du cinquième servirait à installer les travailleurs sur les terres qu'on leur concéderait, ainsi qu'à exécuter les travaux d'aménagement des eaux pour l'irrigation du sol ; il ne serait pas besoin, de la sorte, d'emprunter à nouveau, ce que certains ne manqueraient pas de conseiller, comme il faut éviter de livrer à l'industrie le travail d'aménagement des eaux. Les facilités d'irriguer la terre doivent appartenir à tous, au même titre que l'usage des eaux, quitte à l'État à faire payer un impôt plus

élevé à ceux qui auraient la jouissance de canaux d'arrosage. Quant à emprunter, on en reviendrait à surcharger les travailleurs de contributions ; on ne ferait que déplacer les difficultés. Mais le capital et la grande propriété ont assez bénéficié depuis cent ans, et à tort, de l'activité, de l'intelligence, du travail de la nation pour rendre à leur tour quelques services à la communauté.

VII. — LES FORÊTS ET LES BIENS COMMUNAUX.

Il a été proposé souvent d'aliéner les forêts de l'État ; naturellement il s'est élevé chaque fois une clameur d'objections poussées par les intéressés et les ignorants, objections auxquelles il faut répondre. D'autre part, on connaît fort peu, dans le public, la question des biens communaux ; il est donc nécessaire d'en exposer la situation et le fonctionnement.

A. *Les forêts.*

Les forêts, bien entendu, seraient remises en concessions pour être défrichées et cultivées en céréales et légumes. Ici l'on se heurte à une opinion qui semble avoir passé à l'état de dogme dans certain public : les forêts sont nécessaires au climat ; elles empêchent les inondations ; elles reçoivent plus de pluie que les terrains découverts ; enfin, elles pro-

duisent un bois indispensable à l'industrie et à une foule d'usages. Tous arguments vicieux qui ne sont que des pétitions de principes.

S'il est vrai, en effet, que les cimes des forêts reçoivent plus d'eaux de pluie qu'un champ nu, il est également démontré que le sol des forêts en absorbe moins, par suite de l'évaporation dans l'atmosphère de l'eau interceptée par les feuilles.

Ce ne sont pas les déboisements qui occasionnent les inondations, mais l'abandon dans lequel sont tenues les terres des montagnes. Un sol cultivé, quelle que soit la pente, n'est jamais ruiné, dégradé par les pluies ; la terre, ameublie par la culture, absorbe les eaux, facilite leur infiltration, et celles-ci, descendant peu à peu par les mille fissures du sous-sol jusqu'au bas des vallées, vont alimenter les sources et donner naissance aux ruisseaux. Il est exact que les anciennes forêts préservaient le sol des montagnes ; mais elles le préservaient ainsi que peut le faire n'importe quelle culture. Les dévastations sauvages commises par les habitants des communes et leurs troupeaux sur les biens communaux, par les propriétaires des grandes forêts qui ont coupé leurs bois à blanc par cupidité, ont livré le sol nu à l'action des pluies · les eaux ont fini par entraîner les terres ; tombant maintenant sur des roches lisses ainsi que l'averse sur un toit, elles se précipitent, à chaque

orage, immédiatement en torrents. On reboise, il est vrai, ou l'on regazonne, ce qui produit le même effet ; mais la culture de ces terrains vaudrait cent fois mieux ; elle donnerait la vie à des milliers de gens qui sont dans la misère, tout en rendant les mêmes services que les forêts. Un petit propriétaire aurait soin de la terre, il ne la laisserait pas emporter par les pluies ; de plus, il saurait recueillir précieusement les eaux dans des citernes pour l'usage de sa maison ou de son industrie. Quant à la culture des montagnes, elle ne le cède en rien à celle des plaines les plus fertiles ; nulle part les herbages ne produisent autant qu'en montagne ; comme il pleut davantage sur les hauteurs que dans les bas-fonds, les prairies peuvent y être toujours arrosées et donner des produits excellents en laitage, beurre et fromage ; les cultures fourragères et potagères y viennent de même très bien. Ce serait donc une erreur profonde de croire que les montagnes sont inexploitables.

Quant aux forêts de plaine, leur existence se justifie encore moins ; elles ont l'inconvénient d'être des repaires d'animaux sauvages et de gibiers, lesquels infectent les cultures et sont la terreur des paysans ; elles sont inutiles à l'aménagement naturel des eaux, ainsi qu'on le dit. Il pleut assez en France pour les besoins de l'agriculture, et un terrain cou-

vert de plantes joue le même rôle de condensation et de vaporisation qu'un terrain boisé. Les cultivateurs ont en outre mille moyens de recueillir les eaux de pluie : citernes, drainage, et de les conserver pour l'arrosage des champs.

La France n'a plus, aujourd'hui, assez de forêts pour être un pays de production forestière exclusive ; puis il faut choisir ; les bois sont incompatibles avec une population nombreuse, et il faut savoir si nous devons nous multiplier ou revenir aux époques de la Gaule antique boisée et déserte. Ce que l'on peut demander maintenant aux forêts c'est de fournir à des consommations courantes de bois de chauffage et de construction ou d'autres usages industriels. Or, les procédés de l'arboriculture appliqués, soit à des arbres isolés, soit à des bouquets de petits bois, fourniraient déjà d'excellents résultats ; ensuite il existe de vastes espaces tout naturellement désignés pour les cultures forestières : les dunes des rivages et les sommets des montagnes.

La situation des forêts de l'État et des communes est actuellement la suivante :

703 mille hectares appartenant à l'État, et 978 mille hectares appartenant aux communes sont à des altitudes comprises entre le niveau de la mer et 500 mètres.

263 mille hectares à l'État, et 881 mille hectares

aux communes sont à des altitudes supérieures à 500 mètres.

En exceptant certaines petites forêts avoisinant Paris, ou artistiques comme celle de Fontainebleau, etc., on voit que le domaine de l'État et celui des communes offre des aspects assez variés pour concilier à la fois les intérêts de l'industrie forestière et ceux des travailleurs qu'il est urgent de lotir de terres. Mais il ne faut pas se laisser arrêter par les objections ; les grands propriétaires tiennent aux forêts de l'État parce qu'elles leur servent aux plaisirs de la chasse ; l'administration s'oppose à leur aliénation ou à leur partage parce que la disparition des forêts domaniales entraînerait sa propre suppression. Ce sont de mesquines et d'égoïstes raisons. L'administration des forêts coûte 17 millions de francs par an, alors que son revenu atteint juste le double ; c'est un maigre bénéfice pour l'État que 18 francs par hectare. Cultivé par de petits propriétaires, le sol des forêts donnerait davantage par le seul impôt métrique ; en outre, sa répartition entre des familles de travailleurs ferait naître la vie où s'étendent maintenant des déserts, remplacerait les animaux sauvages par l'homme, par les citoyens, ce qui est quelque chose.

B. *Les biens communaux.*

Les biens appartenant aux communes sont de trois sortes :

1° Les Biens public communaux, non susceptibles de propriété privée parce qu'affectés à un service public : mairies, écoles, églises, presbytères, rues, fontaines, marchés, etc. ;

2° Les Biens patrimoniaux : domaines agricoles, maisons, usines, les rentes et les redevances, c'est-à-dire des biens que les communes louent et dont elles perçoivent les profits et revenus ;

3° Les Biens communaux proprements dits, abandonnés à la jouissance commune des habitants : paturages et pacages, forêts.

Les propriétés communales se décomposent ainsi :

Terres cultivées : labours, vergers, jardins, vignes, prés, herbages, 290 mille hectares ;

Bois et forêts : 2 millions 58 mille hectares ;

Terres non cultivées : pâtures, terres vaines, landes et bruyères, 2 millions 500 mille hectares ;

Propriétés industrielles et bâties : canaux, usines, maisons cours et jardins, 2 mille hectares.

Les forêts se partagent entre 11 479 communes et 3 764 sections de communes[1]. 1 834 mille hectares de

1. Les sections de communes sont d'anciens petits groupes villageois appelés jadis : bourgeoisies, sectionnalités, censo-

ces forêts sont administrées pour le compte des communes par l'administration générale des forêts; le reste est administré directement par les communes propriétaires; ce régime est facultatif.

Les habitants des villages propriétaires de biens communs ont le droit de prélever dans les forêts le bois nécessaire à la construction ou à la réparation de leurs maisons et à leur chauffage; ils ont le droit de mener paître leurs bœufs et leurs chevaux (pâturage), leurs moutons (pacage), leurs porcs (panage) dans les parties des forêts non interdites et sur les landes et autres terres vaines.

Au premier abord, il doit sembler que ce régime communaliste, avec ses avantages de jouissance paisible d'étendues considérables de terre, assure la prospérité aux municipalités et l'aisance à leurs habitants. En réalité, ni les municipalités ni leurs habitants ne retirent de bénéfices sérieux de cette possession commune. Quelques particuliers s'enrichissent, mais la masse n'en vit pas moins misérablement. La raison en est simple: une collectivité irresponsable ne peut produire ce que le cultivateur propriétaire, libre et responsable saura obtenir de sa terre; puis, dans une collectivité, il y a toujours

rités, féautés, etc., rattachés maintenant à des communes pour leur administration, mais en conservant la jouissance exclusive de leurs biens.

des puissants et des habiles qui s'arrangent pour accaparer le bon grain au détriment des faibles et des timorés.

A la vérité, les millions d'hectares de biens communaux sont totalement improductifs, restent incultes, en chômage complet. Non que leur sol soit pire que partout ailleurs, mais uniquement à cause de la nature du propriétaire.

Desservies par des chemins, bien fumées et bien labourées, intelligemment soignées, les terres des communes produiraient tout autant que si elles appartenaient à de petits propriétaires. Tandis qu'aux mains d'une multitude de maîtres, lesquels n'ont ni responsabilité, ni intérêt à les féconder, elles demeurent, ce que sont toujours les domaines collectifs, les grandes propriétés, incultes, stériles.

Qu'il s'agisse de forêts ou de pâturages, l'exploitation communale est partout la même : abusive, imprévoyante, sans contrôle. Jamais les pâturages ne sont refaits par le travail ; exploités sans aucune règle, broutés chaque année jusqu'à leur dernier brin d'herbe, ils sont détruits au fur et à mesure des besoins des propriétaires. Plus les pâturages se dégradent, plus les habitants, dans les pays de montagnes, en recherchent l'extension au détriment des forêts. Celles-ci, l'administration des forêts est unanime à le témoigner, seraient anéanties en peu de

temps, si les communes en avaient la conservation.

Voici, du reste, un exemple frappant de l'exploitation par les communes opposée à l'exploitation par les particuliers ; il est emprunté à un rapport de M. Mathieu, inspecteur des forêts, et qui a pour titre : *Le reboisement et le regazonnement des Alpes* (1875) :

« En allant de Digne à la Seyne, on parcourt successivement deux vallées analogues par le terrain, la situation, l'altitude, bien différentes à tous autres égards. L'une, que l'on remonte depuis Digne, n'a que des aspects désolés : des montagnes en ruine, ravinées, ébréchées, sans autre végétation que celle que les agents forestiers sont parvenus à fixer par des efforts incessants sur le périmètre du Labouret, qui, çà et là, prend des reflets de verdure ; c'est tout ce que l'on y voit. L'autre vallée, qui descend vers la Seyne, presque partout verte, offre à l'œil, surpris du contraste, des prairies, des champs, des pâturages, des forêts : les versants, maintenus par des murs de soutènement qui les divisent en terrasses, n'y sont point ravinés ; grâce à des fourrages abondants, la stabulation y est possible ; l'engrais s'y produit et s'y recueille facilement ; des troupeaux de gros bétail y remplacent les chétifs moutons.

« La raison de cette différence n'est point dans la composition géologique, dans la situation des

deux vallées, car, comme je l'ai fait remarquer précédemment, elles sont, sous ce rapport, dans des conditions identiques ; la vallée de la Seyne donne la mesure de ce que devrait être celle de Digne dans les parties supérieures. La seule raison, la vraie, c'est la nature du propriétaire. Ici, l'intérêt privé, son industrie, ses prévisions d'avenir: l'aisance ; là, l'exploitation communale, imprévoyante, sans contrôle, presque toujours disposée à abuser du fonds pour en exagérer les revenus actuels ; comme conséquence : la misère.

« Les abus de dépaissance n'ont point seuls ruiné les montagnes. Les pâturages communaux les plus rapprochés des centres de population ont souvent été partagés sous forme de portions, puis défrichés, écobués (écobuer des terrains en montagne, de nature calcaire, secs et chauds !) pour en obtenir quelques récoltes agricoles. Après quoi, le sol épuisé a été abandonné à tous les ravages de la dénudation, et la culture reportée plus loin pour y suivre les mêmes phases, y produire les mêmes effets. »

Quant à l'objection que l'on ne manque jamais de faire à tout projet de distribution des biens communaux : que la propriété communale est le bien du pauvre, lui sert à la pâture de son bétail, et que l'en priver serait lui faire un tort considérable, cette objection est de pur sentiment et sans validité.

Nous pouvons déjà répondre que la répartition des biens communaux vaudra toujours infiniment mieux que la jouissance en commun d'un pré, d'une forêt, d'une lande, et qu'il n'y aura plus de pauvres le jour où le plus misérable pourra tirer sa subsistance de la culture de sa terre. Mais ce n'est pas pour réfuter cette banale sentimentalité que nous relevons l'objection. Nous voulons marquer, au contraire, combien la propriété communale est peu le domaine du pauvre, et à quels abus de pouvoir et de possession elle donne lieu.

Dans ses *Études de Maître Pierre sur l'agriculture et les forêts*, M. Antonin Rousset s'exprime ainsi : « Celui qui a mille moutons use mille fois plus de « pâture que le malheureux n'ayant qu'une chèvre, « ou, pour mieux dire, il en use seul, parce que son « troupeau dévore tout : cela n'est ni sage, ni juste. « Ces terrains sont à tout le monde, dit-on, et « chacun doit pouvoir en user librement ; d'accord, « mais avec ce système le riche a tout, et le pauvre « n'a rien. »

« En réalité, dit M. de Ribbe, les résistances aux « mesures de réglementation viennent non de pauvres « habitants qui ont à peine une chèvre, mais de « riches particuliers, du maire, du notaire, du percep- « teur, seuls propriétaires de troupeaux. Ce sont là « les vrais intéressés au déclassement des terrains,

« car c'est à leur profit que s'exerce le pâturage,
« moyennant une légère rétribution versée dans la
« caisse municipale. »

On pourrait multiplier les exemples et les citations, tant l'abus est général et de tous les jours. La vérité, c'est que la propriété communale est à la disposition du plus riche et du plus puissant qui en use et en abuse. Là, comme ailleurs, le pauvre est le plus faible, il a tort. Qui ne sait qu'en certains villages, les pauvres ont fini par renoncer à l'usage du pré communal, tant les gardes champêtres avaient de moyens légaux de les en dégoûter? Dans les Alpes, où les biens communaux s'étendent sur des milliers d'hectares, pour de certains propriétaires, l'élevage est une spéculation basée sur le terrain de la commune, dont ils cherchent à tirer le plus grand profit sans se soucier de le ruiner de fond en comble. Et que d'appropriations frauduleuses et de confiscations ne se sont pas commises au préjudice de la commune! Que de parcelles ainsi entrées dans le domaine privé sans aucune aliénation formelle!

La propriété communale, en un mot, est aussi mal gardée et administrée qu'elle est mal cultivée. Elle existe en vertu des coutumes d'un autre âge, elle est régie selon des traditions surannées. Ce sera tout profit pour le pays que de la répartir entre les habitants.

Nous avons parlé de distribuer également les terres des établissements de charité de bienfaisance, d'abord, parce que ces biens, appartenant à des administrations publiques, il y aurait avantage à épargner d'autant la propriété privée, ensuite, parce qu'il serait plus logique de fournir à l'existence des misérables en leur donnant du travail, qu'à les soutenir à ne rien faire. Le revenu de la fortune propre à ces établissements est d'une cinquantaine de millions par an, sur lesquels quinze millions sont absorbés par l'administration de ce revenu; les immeubles produisent 19 millions. En partageant les 228 mille hectares de cette propriété entre les travailleurs pauvres, on diminuerait, presque du tout au tout, les charges de l'assistance; ce qui resterait de cette assistance, frais des hopitaux, bien réduits eux-mêmes, et secours temporaires à la misère, reviendrait au compte direct des communes, etc, etc.

VIII. — AVANTAGES ET CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME.

Quelques mots nous suffiront maintenant pour résumer la question et en préciser la portée.

La nation française est en complet déséquilibre. Des deux forces économique et sociale qui doivent, au moins, se partager le travail d'un peuple, l'une,

l'industrie a tout absorbé au détriment de l'autre, l'agriculture; après avoir poussé sa production à l'aventure, cette industrie est à la veille de manquer à ses travailleurs et de laisser le pays en proie aux agitations violentes de la misère; une conception vient donc logiquement à l'esprit : rétablir l'équilibre, en ramenant au travail de la terre les populations qui ont abandonné les champs pour courir après le mirage de la fortune à la ville.

Mais ce retour au travail de la terre, qui n'est, *a priori*, qu'une mesure d'ordre indispensable, apparaît, à l'examiner de près, comme la source des plus grands bienfaits. Non seulement il redonnera la stabilité à des populations nomades, sans fixité ni attaches avec quoi que ce soit de tranquille, de sain, de salutaire, mais il libérera le travailleur, l'homme, le citoyen, de la subordination à des maîtres injustes, absolus, égoïstes, et à un pouvoir politique incertain, personnel, routinier, de constitution ancienne et arriérée. En effet, l'individu en possession de sa terre en vivra dans la plus complète et légitime indépendance; sa peine profitera à lui seul et à la collectivité. S'il préfère le travail de l'industrie, il pourra régler en maître les conditions de son labeur au lieu de les subir en esclave; n'ayant plus à craindre la misère parce qu'il aura derrière lui, pour se soutenir, son foyer et son champ, il lui sera loisible

d'offrir son travail à des prix que détermineront seules les circonstances de consommation ou d'usages courants. La main-d'œuvre, dans n'importe quels métier ou profession, n'en sera pas plus rare pour cela ; partout où se présentera une chance de bénéfice, il y aura toujours quelqu'un pour la solliciter ; mais du coup, la grande propriété foncière, la grande industrie et le grand commerce, ne se trouvant plus en présence d'un excès de travailleurs, seront tenus de compter avec les restants et devront traiter avec eux de puissance à puissance. Ainsi seulement pourront se régulariser les mœurs du travail.

C'est la misère qui arrête aujourd'hui le développement de la population ; le retour à la terre encore rendra à notre peuple une vitalité qui n'est pas épuisée, comme il permettra au génie de notre race, gêné, paralysé dans son expansion par la souffrance, de reprendre son essor, de recouvrer sa puissante et originale individualité.

Le travail de la terre, en fournissant à tous des moyens complets d'existence, obligera à une transformation des impôts ; il ne sera plus possible, matériellement même, de frapper d'aucunes taxes les aliments produits dans chaque demeure par le concours de la famille ; c'est la terre qui devra dès lors servir de base au taux de la contribution sociale.

Chaque famille sera taxée directement selon l'espace qu'elle occupera ; sachant d'avance à quelles charges publiques elle est tenue, elle ne laissera plus accroître ces charges sans le consentement raisonné, débattu, des chefs de ménage, des électeurs. Ainsi se réalisera le gouvernement le plus simple et le moins compliqué de la communauté par tous les citoyens.

Les avantages de ce retour à la terre sont tellement évidents, les conséquences en sont si manifestes, que, sans procéder à une réforme agraire proprement dite, sans toucher à un seul mètre carré de la grande propriété, par la seule distribution des Forêts de l'État et des Biens communaux, une propriété collective celle-là et facile à partager, la transformation que nous venons d'exposer s'accomplirait fatalement. Les villes seraient aussitôt désencombrées, la main-d'œuvre réduite à ses proportions normales, le capital déchu de ses privilèges, de ses exigences, de son despotisme.

CONCLUSION

Nous bornerons ici les indications que nous nous sommes proposé de fournir sur la situation actuelle du pays et sur quelques moyens qui nous ont paru susceptibles d'apporter des soulagements au malaise général. Nous avons la certitude de l'avoir fait sans parti pris ni exagération. Nous trouvons la situation déplorablement mauvaise, nous ne voyons d'issue au bouleversement social qui se prépare et nous menace que dans un retour au travail de la terre ; ceci est pour nous de conviction absolue. Quant aux mesures suggérées pour atteindre à ce but, les unes peuvent n'être que relatives ; tout sera bon qui amènera le résultat voulu. A la veille d'une révolution inévitable qui proclamera la déchéance de tous les privilèges, nous avons cru logique de faire supporter à ces privilèges l'économie de la révolution en leur redemandant, au nom d'un droit strict, d'une légitimité incontestable, une part des richesses que leur ont procurées le travail collectif de la nation ; s'il existe mieux, nous n'aurons pas la sotte fatuité

de nous défendre contre ce mieux. On a toujours grand'peine et un réel désavantage à faire œuvre de réforme, à proposer une transformation quelconque. Si défectueux que soit un système en vigueur, il a sur les projets nouveaux l'immense supériorité d'exister. En pareille matière, il faut se borner à soumettre des idées générales, à appeler l'attention de l'opinion publique sur ce qui apparaît comme notoirement vicieux. Le reste, le choix des solutions, l'adoption des moyens, doit provenir du concours unanime des intelligences et des bonnes volontés.

FIN.

APPENDICE

I. LES CLASSES SOCIALES EN FRANCE. — II. LE MORCELLEMENT ET LES PROPRIÉTAIRES DU SOL. — III. LES BUDGETS ET LA DETTE NATIONALE. — IV. L'ÉMIGRATION DES CAMPAGNES.

I

LES CLASSES SOCIALES EN FRANCE.

Le dernier recensement de la population a eu lieu par toute la France le 30 mai 1886. De ce nouveau dénombrement nous ne possédons encore que des résultats généraux, tels, par exemple, que les variations survenues, de décembre 1881 au 30 mai 1886, dans le nombre des habitants des départements. Mais nous n'avons aucun des détails que fournit d'habitude l'ouvrage publié tous les cinq ans par le service de la statistique générale au Ministère du Commerce [1]. C'est donc sur le recensement de 1881 qu'il faut encore nous appuyer dans notre argumentation. Nous n'y avons nul inconvénient. La population de notre pays est arrivée, dans notre organisation sociale actuelle, à son maximum de densité; d'un recensement à l'autre, les chiffres varient à peine, la progression étant des plus lentes, et la répartition de nos différentes catégories sociales ne subit aucune modi-

1. Ministère du commerce. — *Résultats statistiques du dénombrement de* 1881 (France et Algérie). — Imprimerie nationale, 1883.

fication. Ainsi la population légale, fixée en 1881 à 37.672.048 habitants, a donné le 30 mai 1886 un total de 38.218.903; en cinq ans, l'accroissement n'a été que de 546.855 individus, dont 114.124 étrangers venus par immigration. La différence d'une période à l'autre est si minime que les plus exigeants en minutie ne sauraient nous blâmer de nous en tenir aux chiffres de 1881. Du reste, nous avons moins en vue un problème arithmétique à résoudre qu'une classification aussi détaillée et approchée que possible à établir des éléments variés qui constituent la société française. Puis, ainsi qu'on le verra, nous puisons dans le recensement de 1881, un cadre et une base de discussion, bien plus que des résultats tout chiffrés et précis.

POPULATION INACTIVE OU IMPRODUCTIVE

En essayant cette distribution de la population en ses différentes catégories de travail et de situations, nous avons un double but. Nous voulons montrer de quelle manière et dans quelles proportions se partagent les deux grands groupes des maîtres et des subordonnés, des employeurs et des employés, de ceux qui possèdent un capital ou un instrument de production et de ceux qui n'ont que leurs bras à mettre au service des autres; nous voulons aussi rechercher quels sont ceux auxquels incombent plus particulièrement le lourd fardeau des charges sociales.

A cet égard, une première division s'établit d'elle-même : c'est la séparation d'avec les travailleurs, les chefs de famille, ceux qui exercent un métier ou occupent un emploi quelconque, de ces millions d'individus des deux sexes qui ne s'attribuent aucune profession dis-

tincte, et vivent avec les premiers, de leur travail, dans leur dépendance.

Dans le tableau « *La Population classée par professions* » la statistique du recensement de 1881 groupe sous la rubrique : « Membres de la famille, sans profession distincte, vivant avec les précédents (ceux exerçant directement une profession) » un total de 19.011.468 habitants.

Ce nombre peut-être accepté comme exact, ou, si l'on préfère, comme vraisemblable. Nous trouvons, en effet, au tableau de la population classée par âge et par sexe un total de dix millions d'enfants des deux sexes de un jour à 15 ans, et plus de deux millions de femmes âgées de plus de 60 ans, soit déjà douze millions d'êtres humains que l'on peut considérer à bon droit comme inactifs, incapables de tout travail productif. On peut encore faire ressortir ce fait que, sur les dix-neuf millions d'individus de cette catégorie, il y a douze millions de femmes et seulement six millions d'hommes, dont cinq millions de garçons au dessous de 15 ans et près d'un million d'hommes au-dessus de 70 ans.

En classant comme population inactive les enfants, les femmes et les vieillards qui vivent, dans les ménages, du seul travail ou revenus des chefs de famille, nous nous tenons au sens strict du mot. Il est d'autres catégories d'individus que nous devons considérer, les unes, sinon comme inactives en tant que labeur individuel ou services rendus, au moins comme improductives de certaines forces sociales ; les autres comme totalement inactives et improductives. Tels les fonctionnaires et l'armée qui vivant de l'impôt ne produisent pas l'impôt ; et ceux qui se réfugient au sein d'associations religieuses d'une absolue inutilité ; ceux encore qui vivent exclusivement de leurs revenus, c'est-à-dire des revenus produits par le travail des autres.

Dans la loi de finances de 1887, le personnel des fonctionnaires et employés de tous ordres rétribués par l'État atteint le nombre de 309.000 individus. (Nous avons relevé exactement 308.877 fonctionnaires et employés civils; mais le détail d'un certain nombre d'employés subalternes et de gens de service n'est pas donné.) Le chiffre des armées de terre et de mer est fixé, à ce même budget, en officiers, sous-officiers, soldats et marins, à 592.000 hommes. D'autre part, au compte des communes, nous avons trouvé, d'un côté, en agents de police, gardes champêtres et gardes forestiers[1], d'un autre côté, en receveurs municipaux, un dernier nombre de 51.400 agents rétribués, chiffre bien inférieur au personnel total employé par les départements et les communes. Enfin le nombre des retraités de l'État est de 113.000. En nous arrêtant à ces différentes données, nous trouvons que l'État paye ou entretient avec les ressources de l'impôt, 1.065.000 habitants du pays.

D'après les tableaux communiqués par l'administration des Cultes[2], le personnel ecclésiastique catholique est moyennement de 54.500 prêtres, dont 43.000 sont rétribués par l'Etat. Nous avons compris ceux-ci parmi les fonctionnaires. Les grands séminaires renferment annuellement 8.000 jeunes gens ayant déjà reçu les premiers ordres. Les membres des congrégations religieuses recensés par l'administration des Cultes sont au nombre de 30.000 hommes et de 127.000 femmes[3].

Au total, — non compris les 43.000 prêtres rétribués — 176.500 individus des deux sexes en religion.

Le recensement de 1881 accuse 811.300 personnes des

1. *Compte général annuel de l'Administration de la justice criminelle en France, par le Ministère de la justice.*

2. *Annuaire statistique de la France*, publié par le Ministère du commerce.

3. *Idem.*

deux sexes ne vivant exclusivement que de leurs revenus. Les éléments de contrôle nous faisant défaut, nous ne saurions dire quelle est la valeur de cette donnée. Le chiffre ne nous paraît cependant pas exagéré, et cadre assez bien avec ce que nous connaissons du goût très vif du Français à ne vivre que de ses rentes, même lorsque sa fortune est modeste. L'on verra, du reste, dans le chapitre suivant, que 700 000 individus sont les maîtres de la propriété bâtie dans les villes au-dessus de 2.000 âmes; et que 800 mille individus possèdent à la campagne des terres qu'ils sous-louent à des fermiers. Que l'on considère, en outre, quel nombre considérable de gens ont des titres de rentes sur l'État ou une fortune purement mobilière, et l'on pourra croire à la possibilité de près d'un million de personnes vivant sans rien faire.

Membres de la famille sans profession, Fonctionnaires et Armée, Cultes, Rentiers, nous donnent un total de 21 millions (21.065.268) d'habitants pour la population tant inactive qu'improductive.

Si du chiffre total de la population du pays, que nous pouvons fixer en nombre rond à 38 millions d'habitants, nous retranchons la population inactive et improductive, nous obtenons pour la population tant active que productive, un reste de 17 millions d'habitants (16.935.732).

POPULATION ACTIVE ET POPULATION PRODUCTIVE

Comment se répartit ce second groupe de population entre le commerce, l'industrie, l'agriculture et les professions libérales?

Si nous en croyons le recensement de 1881, nous aurions :

1° **Agriculture.** — Chefs ou patrons : 4.331.000; Employés et commis : 134.500; ouvriers, journaliers, manœuvres ; 1.999.800.

2° **Commerce.** — Chefs : 938.100; Employés : 393.200; Ouvriers : 274.400.

3° **Industrie.** — Chefs : 1.179.500; Employés : 242.600; Ouvriers : 3 031.600.

4° **Transports et Marine.** — Chefs : 62.800; Employés : 94.000; Ouvriers : 191.700.

5° **Professions libérales.** — Chefs : 163.900; Employés : 48.200; Ouvriers : 12.100.

6° **Domestiques attachés à la personne.** — 2.557.200 individus des deux sexes.

Au total; Chefs ou Patrons : 6.675.300; Employés et Commis : 912.500; Ouvriers, Journaliers, Manœuvres : 5.509.600; Domestiques : 2.557.200.

Nous ne saurions croire à un pareil résultat. Le recensement a admis, comme chef ou patron, tout individu non immédiatement subordonné à un autre. Un ouvrier, travaillant chez lui, pour le compte d'un patron, sans être astreint à la surveillance perpétuelle de ce patron, est considéré par le recensement, comme chef ou patron, bien qu'en réalité, il ne soit qu'un travailleur aux gages d'un employeur. C'est ainsi que le groupe de l'industrie compte sous la rubrique : « Petite industrie, ouvriers, chefs de métiers, façonniers, etc., » travaillant chez eux avec ou sans ouvriers, 1.065.500 patrons. Il faudrait admettre, en ce cas, qu'il y a plus de patrons, ou tout au moins, autant de patrons que de salariés, d'employeurs que d'employés. La vérité n'est pas telle, la pratique de la vie nous le démontre tous les jours. De fait, elle est bien différente. La preuve en est facile à donner.

Laissons de côté l'agriculture que nous étudions en détail au chapitre : *Le morcellement et les propriétaires du sol*, et ne considérons que les autres catégories. Appelant les choses par leur nom, disons qu'un « patron » est celui qui travaille pour son propre compte, à ses risques et périls, en vue d'un bénéfice susceptible de croître sans cesse, en employant ou en n'employant pas de salariés, et que tout individu qui travaille au service et pour le profit d'un autre, moyennant une rémunération fixe, est un salarié ou un employé, comme l'on voudra. Nous produirons alors les résultats suivants :

La loi frappant d'un impôt, appelé patente, tout individu exerçant un commerce, une industrie quelconque ou certaines professions dûment spécifiées, nul ne peut ouvrir une boutique, se livrer à un négoce, installer une industrie, faire de la médecine, ou de l'architecture, sans que le fisc ne le happe au collet et l'immatricule sur ses registres. Tout individu qui en fait travailler un autre, sauf comme domestique de ménage, emploie cet autre dans son commerce ou dans son industrie; le premier est un patron, le second un salarié; par le fait qu'il a commerce ou industrie, le premier paye patente. Donc si nous connaissons la quantité et la variété des patentes nous ne serons pas loin de posséder le nombre et la nature des patrons ou employeurs.

Ce nombre, le voici pour l'année 1885; il est fourni par l'administration des finances[1].

1° Patentés du tableau A (commerçants ordinaires et artisans occupant des ouvriers)............	1.394.649
2° Patentés du tableau B (hauts commerçants)...	16.607
3° Patentés du tableau C (industriels)...........	196.777
4° Patentés du tableau D (professions libérales).	50.849
TOTAL...............	1.658.882

1. *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le Ministère des finances. Livraison du mois de mai 1886.

Ainsi, 1.658.000 patrons pour les trois catégories : Commerce, Industrie et Professions libérales, voilà ce que nous donne la réalité. Et encore, à analyser ce total, afin de dégager l'importance de ces chefs de maisons de commerce ou d'usine, combien dans cette première classe, ce tableau A, ne sont que de chétifs patrons, de pauvres diables de commerçants à mesquine boutique, à vente dérisoire, ou de simples ouvriers peinant chez eux, petits façonniers partageant le dur labeur avec un camarade, et appelant sur eux le périlleux honneur de la patente. Chaque année, une quinzaine de mille de ces « patrons » sont tenus de solliciter le dégrèvement de leur patente, comme trop misérables. Ajoutons-y près de 350.000 petits marchands de vins et cabaretiers de province, et l'on verra ce qui peut rester de ce tableau A comme valeur, importance ou utilité.

Ce résultat obtenu, et en nous appuyant sur d'autres renseignements dont nous indiquerons les sources au fur et à mesure, voici de quelle façon plus exacte, plus vraisemblable, se distribue, à notre avis, la population active de notre pays.

1° Commerce, industrie et transports.

Reprenons dans le recensement de 1881, les trois catégories désignées sous le nom de Commerce, Industrie, Transports et Marine.

Comme il est probable qu'au jour du dénombrement un industriel ne sera pas donné pour marin ou agriculteur, ni un ouvrier mineur pour commerçant ou rentier, nous admettrons que la répartition en bloc des habitants par nature de profession ou d'occupation ne

s'éloigne pas trop de la vérité. L'on sait par exemple que l'agriculture absorbe la moitié de la population, et que le commerce et l'industrie se partagent à peu près l'autre moitié. Dans ces conditions, nous n'avons qu'à faire un simple déplacement de la classe des patrons à celle des salariés, et vérifier si les nouvelles données paraissent exactes.

Le tableau des patentes nous donne, — en exceptant les professions libérales. — 1.608.000 patrons. Le nombre des employés et commis, ouvriers, journaliers, manœuvres, des deux sexes, sera dès lors pour le commerce, l'industrie et les transports de 4.749.000.

Le fait est-il seulement possible?

Les documents détaillés, dignes de quelque confiance, manquent pour répartir avec précision ces quatre millions de travailleurs dans les différents corps de métier; nous possédons cependant un certain nombre de renseignements, d'une exactitude acceptable, qui permettent de contrôler à peu près la vraisemblance du chiffre indiqué.

On sait que l'administration des Contributions Indirectes et celle des Mines ont un droit de contrôle fiscal et de surveillance tant sur les établissements industriels soumis à l'exercice que sur ceux utilisant des appareils à vapeur et sur les mines. — Delà un recensement annuel et régulier de certaines usines et des mines de toutes sortes. Nous apprenons ainsi que les industries suivantes emploient le nombre d'ouvriers des deux sexes désigné ci-après :

Mines (houilles, fer, salines et tourbières) : 160.000; — Métallurgie du fer : 65.000; — Fabriques de sucre et raffineries ; 73.000; — Céramique et verrerie : 52.000; — Papier et carton : 32.000; — Gaz d'éclairage : 14,000; — Bougies et savons : 8.000; — Coton (filature et tissage) : 108.000; — Laine (d°) : 113.000; — Lin, chanvre,

Jute (d°) : 64.000; — Soies et mélanges (d°) : 113.000. Total : 802.000 [1],

Les chemins de fer occupent un personnel de 228.700 employés [2].

L'effectif de la marine marchande (Long cours, cabotage, grande et petite pêche) est en moyenne, par an, de 116.000 marins [3].

Le recensement nous donne 729.800 employés et commis de banque, d'administration, de commerce, d'industrie, etc... Comme il est probable que les personnes qui se sont elles-mêmes ainsi désignées n'avaient nul intérêt à dissimuler ou à exagérer leur véritable situation, nous n'avons aucune raison de repousser ce chiffre,

Sur les 4.749.000 travailleurs salariés qu'absorbent les trois catégories dont nous parlons ici, nous arrivons à en classifier, à en spécialiser plus de dix-huit-cent mille. Ce qu'il en reste ne paraîtra pas exagéré, si l'on considère qu'à l'exception des quelques métiers spécifiés plus haut, cet excédent englobe tous les travailleurs, à quelque titre que ce soit, de toutes les professions, industries et commerces qui se donnent carrière en France.

Ajoutons, pour compléter cette première répartition, que les « membres de la famille » sont au nombre de 4.645.000 pour le groupe industrie, avec un personnel de 234.000 domestiques attachés à la personne; — de 1.899.000 pour le groupe commerce avec 347.000 domestiques; — et de 475.000 pour le groupe transports et marine, avec seulement 18.000 domestiques.

1. *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur*, publiée par le Ministère des travaux publics.

2. *Situation des chemins de fer français*, publiée par le Ministère des travaux publics.

3. *Tableau général du commerce de la France*, publié par l'Administration des douanes. — *Statistique des pêches maritimes*, publiée par le Ministère de la marine.

2° Professions libérales.

Le recensement de 1881 nous fournit les données suivantes :

1° Professions judiciaires (avocats, avoués, officiers ministériels, etc.) 31.400 chefs ou patrons, avec 19.200 employés et commis et 800 ouvriers, journaliers, manœuvres.

2° Professions médicales (médecins, vétérinaires, sages-femmes, dentistes, etc.) 42.500 chefs avec 6.000 commis et 2.000 ouvriers ;

3° Enseignement libre (professeurs et instituteurs privés, maîtres divers, etc.) : 42.000 chefs, 14.000 employés et 1.800 gens de service ;

4° Artistes de tous genres (architectes, peintres, sculpteurs, musiciens, acteurs, etc.) : 40.200 chefs, 8.000 employés et 7.000 ouvriers ;

5° Savants (hommes de lettres, publicistes, etc.) : 7.300 chefs, 600 employés et 300 ouvriers, journaliers, etc.

Nous ne saurions discuter l'exactitude de ces chiffres, les éléments nécessaires faisant défaut. Du reste l'importance de cette catégorie, comme nombre, n'est pas considérable. Nous savons seulement que sur ce total de 163.000 chefs ou patrons, 50.849 payent patente comme médecins, architectes, etc. Nous savons également que les médecins sont au nombre de 25.000 et que l'on compte 10.000 avocats inscrits et stagiaires, 2.800 avoués, 5.400 huissiers et 9.100 notaires en exercice.

Les membres de la famille de ce groupe atteignent le chiffre de 235.700 personnes avec 90.900 domestiques.

3° Agriculture.

Nous bornant à consigner les résultats de notre travail sur le « morcellement et les propriétaires du sol », nous ajoutons aux chiffres précédents les suivants :

1° *Propriétaires-agriculteurs* :

Cultivant eux-mêmes des terres de moins de 5 hectares, payant moins de 20 francs de contribution foncière en principal et centimes additionnels et obligés pour la plus grande part de travailler chez autrui..................................	3.100.000
Cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir (de 5 hectares à 200 hectares et au-dessus)..................................	240.000

2° *Cultivateurs non propriétaires.*

Fermiers, métayers ou colons..................	1.000.000

3° *Ouvriers, manœuvres, journaliers, etc.*

Commis de culture, laboureurs, bouviers, bergers, charretiers, journaliers, domestiques et servantes............	3.500.000
TOTAL...............	8.140.000

Membres de la famille : 10.400.000

Comme conclusion, après toutes les explications que nous venons de fournir, nous croyons légitime de répartir les habitants du pays selon les différentes classes sociales, de la manière suivante :

Population totale de la France : 38.000.000 d'habitants.

Population inactive et population improductive.

1° *Membres de la famille.*

Femmes, enfants, vieillards, composant les familles de ceux qui exercent directement un métier, occupent un emploi, ou ne vivent que de leurs revenus ; membres de la famille ne se livrant eux-mêmes à aucune profession distincte........................		19.011.400
2° *Habitants vivant de l'impôt.*		
Fonctionnaires, agents et employés civils de tous ordres, rétribués par l'État, les départements ou les communes................	317.400	
Personnel des clergés rétribués par l'État........................	43.600	
Armées de terre et de mer (officiers, sous-officiers, soldats et marins).	592.000	
Pensionnés et retraités de l'État..	113.000	1.066.000
3° *Cultes et congrégations religieuses.*		
Personnel des clergés non rétribués par l'État et élèves des grands séminaires....................	19.500	
Communautés religieuses d'hommes et de femmes.............	157.000	176.500
4° *Habitants vivant exclusivement de leurs revenus.*		
Propriétaires et rentiers		811.300
TOTAL.......		21.065.200

Population active et population productive.

1° *Patrons patentés.*

Haut commerce (banquiers, commissionnaires, négociants, etc.)..	16.600	
Commerce ordinaire (marchands au détail, boutiquiers, hôteliers, cafetiers et logeurs)................	938.100 [1]	
Industrie (mines, carrières, usines métallurgiques, toutes usines ou manufactures, transports par terre ou par eau, navigation et pêche).	196.700	
Petite industrie (chefs de métiers, façonniers, etc. occupant des ouvriers)........................	456.500 [1]	1.607.900

2° *Professions libérales.*

Individus des professions judiciaires, médicales, artistiques, d'enseignement, de lettres et de sciences, travaillant à leur compte, seuls ou à l'aide d'employés :		
Patentés..........	50.800	
Non patentés.....................	112.800	163.600

3° *Propriétaires-cultivateurs et cultivateurs à leur compte.*

Propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir (terres au dessus de 5 hectares)..	240.300	
Petits propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, mais obligés pour la plupart de travailler chez autrui (terres au-dessous de 5 hectares).....................	3.[illegible]17.000	
Cultivateurs non propriétaires (fermiers, métayers ou colons)......	1.000.000	4.657.300
TOTAL........		6.428.800

1. Ces deux nombres représentent le total des patentés du tableau A, soit 1.394.600 (Voir tableau des patentés, page 237).

4o Salariés.

Travaillant pour le compte et au bénéfice des chefs et patrons des professions suivantes :

	Employés et commis, intendants, régisseurs, gérants.	Ouvriers, journaliers, manœuvres, hommes de peine.	Domestiques attachés à la personne.
	—	—	—
Habitants vivant de l'impôt..................			99.600
Cultes et congrégations religieuses...........	16.100	7.300	44.000
Habitants vivant exclusivement de leurs revenus.................	22.600	38.200	320.400
Haut commerce........	153.300	82.600	94.200
Commerce ordinaire....	239.900	191.800	253.500
Grande industrie.......	198.000	1.432.300	109.600
Petite industrie........	138.500	2.357.600	144.000
Professions libérales...	48.200	12.100	90.900
Agriculture............	»	2.100.000	1.401.000
	816.600	6.221.900	2.557.200
		9.594.700	

Population flottante.

Individus sans profession, enfants en nourrrice, étudiants, élèves, ne demeurant pas avec leurs parents; pensionnaires des hôpitaux, hospices, asiles d'aliénés, prisons; mendiants, vagabonds, filles publiques, etc., en majeure partie à la charge de l'État.................... 911.300

II

LE MORCELLEMENT

ET LES PROPRIÉTAIRES DU SOL

La moitié de la population, plus de dix-huit millions d'habitants, vit à la campagne du travail et des produits de la terre.

De ces dix-huit millions d'habitants, combien sont propriétaires du sol? Ce sol lui-même, de quelle façon est-il réparti en valeur et en nature de productions? C'est ce que nous allons nous efforcer de rechercher, non en nous contentant de simples à peu près, mais en essayant d'approcher de la vérité autant qu'il nous paraît possible de le faire.

1° Le morcellement du sol.

Disons de suite que les documents dont nous allons nous servir, émanant à peu près tous du fisc, peuvent être considérés comme d'une exactitude presque absolue, sinon quant aux détails, du moins quant à leurs diverses relations et à l'ensemble de leurs proportions.

Le plus important, le plus instructif de ces documents est un *Classement des cotes foncières par catégories de contenances* que l'administration des Contributions Directes a établi pour l'année 1884, d'après un relevé fait sur

place et dans chaque département par les percepteurs des finances.

Jusqu'alors, ceux qui voulaient se rendre compte de la division de la propriété immobilière, n'avaient, pour se guider, qu'une simple répartition des cotes foncières basée sur le montant des cotes. Ces renseignements avaient leur valeur; ils avaient aussi l'inconvénient, dit l'administration, « de ne fournir qu'une source d'informations défectueuses à cause du défaut de fixité du terme choisi pour le classement des cotes. Le montant de celles-ci comprend, en effet, outre le principal perçu au profit de l'État, les centimes additionnels perçus au profit des départements et des communes; et la quotité de ces centimes variant non seulement de département à département, de commune à commune, mais encore d'année en année, il en résulte, dans le montant de la Contribution et, par suite dans le nombre des cotes par catégorie, une instabilité qui ôte aux rapprochements toute précision. En raison de ces inconvénients, on a cherché un terme qui fût à l'abri de ces variations et on l'a trouvé dans la *contenance* des immeubles faisant l'objet de chaque cote, contenance qui se trouve énoncée dans les matrices cadastrales. »

Le travail de l'administration[1] comprend deux parties; la première fait connaître pour chaque département, la situation actuelle de la division des propriétés imposables à la contribution foncière; les cotes sont réparties en vingt et une catégories, dont quatre pour les fractions d'hectares; la seconde partie résume ces détails pour la totalité de la France.

De ce dernier tableau d'ensemble, nous tirons les données suivantes groupées de manière à en faire ressortir d'un coup d'œil toutes les conséquences.

1. Publié dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée*. Livraison d'août 1884. — Paris, imprimerie nationale.

DÉSIGNATION des catégories.	NOMBRE de cotes.	SUPERFICIE soumise à l'impôt.	Superficie moyenne par cote.	PROPORTION exprimant la part de chacune des catégories	
				par mille cotes.	par mille hect.
Très petite propriété :		Hectares.	Hect.	0/00	0/00
De 0 are à 1 hectare..........	8.585.323	2.574.589	$0^{h}30$	610	52
De 1 hectare à 2 hectares........	1.841.045	2.636.867	$1^{h}43$	130	53
De 2 hectares à 5 hectares........	1.894.128	6.010.847	$3^{h}17$	135	122
Petite propriété :					
De 5 hectares à 10 hectares......	892.887	6.254.142	$6^{h}78$	63	126
Moyenne propriété :					
De 10 hectares à 30 hectares......	627.860	10.281.515	$16^{h}37$	44	208
De 30 hectares à 50 hectares......	110.812	4.214.745	$38^{h}00$	8	85
Grande propriété :					
De 50 hectares à 100 hectares.....	73.503	5.059.817	$68^{h}83$	5	102
Très grande propriété					
De 100 hectares à 200 hectares.....	31.567	4.338.240	$137^{h}41$	2	88
Au-dessus de 200 hectares.........	17.676	8.017.542	$453^{h}58$	1	162
Totaux......	14.074.801	49.388.304			

Cette première base établie, nous pouvons maintenant raisonner en toute certitude de résultats.

Un mot d'abord sur le groupement de nos chiffres et leur répartition en petite, moyenne et grande propriété.

Il n'est pas besoin, croyons-nous, d'être un docte clerc en matière d'économie rurale pour savoir, qu'en l'état de notre agriculture, un hectare de terre ne signifie pas grand chose; sauf en culture maraîchère et potagère où dix-mille mètres carrés peuvent valoir une petite fortune et pour de certaines cultures, dans de certains départements, un hectare, deux hectares, trois, quatre et même cinq hectares ne sont pas pour ceux qui les cultivent d'un bien grand rapport, ne les dispensent pas toujours d'aller gagner au service des autres le complément de leur subsistance. Nous avons donc classé dans la « très petite propriété », les cotes de 0 are à cinq hectares, dont la moyenne des contenances est de 30 ares à 3 hectares, entendant désigner par là la propriété qui nourrit misérablement ou ne nourrit même pas ses maîtres.

Nous appelons « petite propriété » celle qui peut fournir, avec un grand labeur et de grands efforts, à l'existence de ceux qui la détiennent; nous l'arrêtons à dix hectares, non pas que la richesse coïncide absolument avec la possession d'une terre de onze hectares, mais parce que, dans la réalité, au delà d'une moyenne de dix hectares, la propriété commence son mouvement de concentration dans des proportions très vite accentuées.

Il en est de même de la « moyenne propriété » comprise entre dix et cinquante hectares et que nous divisons en deux catégories; elle présente, avec d'autres caractères, une physionomie bien distincte de la grande propriété comme morcellement. En de certains départements, elle est même, à la limite de cinquante hectares, presque le terme extrême des grands domaines.

Nous faisons commencer la « grande propriété » à cinquante hectares, autant pour obéir à la classification générale que pour rester d'accord avec nos principes, une terre de plusieurs centaines de mille mètres carrés à la disposition d'un seul homme nous paraissant inconciliable avec les intérêts les plus élémentaires du pays. De la grande propriété nous faisons trois catégories, chacune de ces trois divisions pouvant donner lieu à des observations.

Il est bien entendu que cette répartition des cotes foncières en quatre groupes n'est que relative quant au passage d'un groupe à l'autre. Petite, moyenne et grande proprieté sont trois phénomènes bien distincts; mais une terre de soixante à quatre-vingts hectares dans un pays pauvre, et classée comme grande propriété, peut n'être que l'équivalent, en revenu et productions, d'une terre de quarante hectares classée ailleurs comme moyenne propriété.

Cela dit, reportons-nous à notre tableau. Tel qu'il est disposé, il est facile de saisir d'emblée la valeur et l'importance de chacune des formes de la propriété.

Ainsi l'on voit que la contenance imposable par catégorie croît d'autant plus que le nombre des cotes va en diminuant. Alors que sur *mille* cotes la très petite propriété en compte 875 et la petite propriété 63, la grande n'en a que 8. En revanche, contre 353 hectares sur mille que possèdent les deux premières, la dernière en a à elle toute seule 352. Une cote de la très petite propriété n'est que de 30 ares à 3 hectares et de 6 hectares pour la petite; une cote de la grande propriété est de 68, 137 et 453 hectares en moyenne.

En somme, des quarante-neuf millions d'hectares que contient le sol imposable de la France, le sol cultivable peut-on dire, la petite et la grande propriété en ont autant l'une que l'autre, dix-sept millions d'hectares, ou

35 0/0; mais pendant que des millions d'individus se partagent cette maigre part de 35 0/0, quelques dizaines de mille de propriétaires à peine ont la jouissance d'une part égale.

La moyenne propriété compte 378.000 cotes ou 52 par mille pour quatorze millions d'hectares ou 293 par mille. Dans la mesure de dix à trente hectares surtout, elle représente, là où les exploitations sont dirigées par les possesseurs eux-mêmes, la véritable classe des petits propriétaires paysans trouvant dans le travail de la terre une moyenne existence à peu près suffisante.

En résumé, la propriété, poussée à l'extrême morcellement, à l'infinie division entre des millions de soi-disant propriétaires, pour à peu près un tiers du territoire national, se concentre rapidement, au delà d'une contenance de quelques hectares aux mains de quelques milliers de privilégiés qui détiennent à eux seuls les deux tiers du sol du pays.

2° Les propriétaires du sol.

Combien y a-t-il réellement de ces propriétaires et quelle est l'importance, la valeur et la nature de leurs propriétés ?

Le fisc relève sur les rôles des percepteurs plus de quatorze millions de cotes foncières. Beaucoup en concluent aussitôt qu'il y a en France plus de quatorze millions de propriétaires; plus d'une fois le fait a été ainsi entendu au Parlement même. Il s'en faut de moitié que le résultat soit exact.

L'erreur provient sans doute de cette supposition qu'une cote comprend tous les immeubles possédés par un même individu, dans une commune. L'on ignore

qu'il est alloué aux percepteurs une remise de 22 centimes par cote à recouvrer et que la tendance de ces agents doit être conséquemment, non de multiplier sans raison les articles des rôles, mais d'en éviter la réduction, le groupement. Que le possesseur d'une maison, d'un champ, achète une seconde maison, un deuxième champ, un bois, une vigne, il lui sera présenté autant de feuilles de contribution qu'il aura acquis d'immeubles, il comptera chez le percepteur pour autant de cotes qu'il aura de sortes de biens. Qu'un mariage réunisse plusieurs propriétés dans un même ménage, ces propriétés resteront distinctes sur les registres de la perception.

Cette multiplicité des articles d'un même rôle doit surtout affecter la petite propriété et en exagérer le morcellement. Voici une autre cause d'erreur qui atteint plus spécialement la grande dont elle réduit l'importance.

Le cadastre étant établi par commune, une terre qui chevauche sur deux communes donne lieu à deux cotes. En fait, il doit être assez rare qu'un domaine de trois cents hectares, par exemple, ne figure pas sur une ou deux communes. La superficie moyenne de ces dernières étant assez restreinte, il arrive le plus souvent que le vaste domaine mord sur le territoire de deux, trois, quatre communes, et que les trois cents hectares d'un seul propriétaire deviennent deux propriétés de cent cinquante hectares ou une de deux cents et deux de cinquante, etc.

Il en est de même pour la propriété bâtie; deux maisons dans deux localités différentes, bien qu'appartenant à une seule personne, produisent deux cotes. Le fait en est très fréquent aujourd'hui que les maisons de campagne, les villas aux bains de mer, etc., vont en se multipliant et que bien peu parmi les gens à leur aise se refusent maison à la ville et maison aux champs.

Il faut avoir ces réserves présentes à l'esprit lorsqu'on en vient à vouloir fixer exactement le nombre des propriétaires du territoire.

Le classement des cotes par catégorie de contenance nous a fourni des renseignements extrêmement précieux; il nous a fait connaître en combien de lambeaux petits ou grands le sol était subdivisé, il nous a permis de peser, pour ainsi dire, de mesurer la valeur de ces lambeaux. Mais il ne nous a rien dit de ce que portait chacun de ces morceaux de terre, si c'était pré ou vigne, lande ou jardin, champ de blé ou maison d'habitation, ni en quel nombre étaient ceux-là qui les possèdent. C'est la partie du problème cependant qui nous intéresse le plus et qu'il nous faut résoudre.

Dans un autre travail des plus considérables et tout rempli de détails de première importance[1] l'administration des contributions directes a donné ce chiffre des propriétaires. Elle l'a obtenu au moyen d'un procédé que seule elle était en état d'employer et qui, s'il n'aboutit pas à la vérité absolue, a au moins la valeur d'une sérieuse approximation. Nous devrons nous contenter de ce résultat, non sans le discuter et non sans en chercher la confirmation dans d'autres documents. Nous croyons la question trop importante pour laisser prise à des objections sur les privilèges de la propriété.

Voici, du reste de quelle façon l'administration opère:

Du nombre total des cotes foncières par département, elle retranche:

1° Les cotes afférentes à des propriétés *indivises* autres que celles des communes ou des établissements publics, les cotes, par exemple, qui sont inscrites au rôle « les héritiers de... » ou « les enfants de... »;

1. *Nouvelle évaluation du revenu foncier des propriétés non bâties, faite en exécution de la loi du* 9 *août* 1879. — Imprimerie nationale, 1883.

2° Les cotes multiples, c'est à dire concernant les mêmes propriétaires, moins une par propriétaire; nous venons de voir qu'il est ouvert à la matrice cadastrale un article particulier pour chacun des domaines d'un même propriétaire;

3° Les cotes afférentes à des propriétaires non domiciliés dans la commune où leurs biens sont situés, que ces propriétaires soient des individus ou des établissements publics.

L'on obtient ainsi un premier reste qui exprime le nombre des propriétaires *nominativement imposés* dans la commune *où ils résident*.

Ce résultat, déduit de relevés exécutés dans chaque perception sur des pièces originales, officielles, ne peut présenter d'autres causes d'inexactitude, s'il y en a, que des erreurs matérielles d'addition ou des négligences dans les relevés.

A ce reste, l'administration rajoute :

1° Les co-propriétaires dans les côtes indivises, non imposés personnellement;

2° Les propriétaires non imposés à la contribution foncière dans la commune où ils sont domiciliés, mais notoirement connus pour être propriétaires ailleurs.

Nous avons moins confiance dans l'exactitude des résultats obtenus en vertu de l'application de ce dernier paragraphe. Heureusement les chiffres n'en sont pas considérables.

Ce travail exécuté en dernier lieu, en 1879, a fourni les données suivantes :

Nombre total des cotes foncières : 14.234.237; à déduire :

1° Cotes des propriétés indivises : 652.717; — 2° Cotes multiples ; 512.288; — 3° Cotes afférentes aux propriétaires non domiciliés dans la commune où leurs biens sont situés : 5.582.753. Total : 6.747.758.

Reste (nombre de propriétaires nominativement imposés dans la commune où ils résident) : 7.486.479.

A ajouter :

1° Les co-propriétaires dans les cotes indivises et non imposés personnellement : 671.463 ; 2° Les propriétaires non imposés dans la commune de leur domicile, mais connus pour être propriétaires ailleurs : 296.276; total : 967.739.

Résultat définitif (nombre total des propriétaires) : 8.454.218.

Ce qui donne, par 1000 cotes, 594 propriétaires.

Comment se répartissent ces huit millions de propriétaires, le travail de 1879 ne le disait pas. Le classement des cotes par catégories de contenance, paru depuis, nous permet de combler cette lacune. A la vérité, sans ce dernier document, nos conclusions manqueraient de leur principal caractère.

Reprenons le classement de 1884; une simple proportion nous donnera, pour 14.074.801 cotes foncières, un nombre total de 8.346.357 propriétaires, soit 593 par mille cotes. La répartition pour chacune des formes de la propriété sera la suivante :

DÉSIGNATION des CATÉGORIES.	NOMBRE de cotes.	NOMBRE de propriétaires au taux de 593 par mille cotes.	SUPERFICIE soumise à l'impôt.	NOMBRE d'hectares possédés en moyenne par propriétaire.
Très petite Propriété :			Hectares.	Hectares.
De 0 are à 1 hectare.	8.585.323	5.091.097	2.574.589	0h50
De 1 hectare à 2 hectares.	1.841.045	1.091.740	2.636.867	2h41
De 2 hectares à 5 hectares.	1.894.128	1.123.218	6.010.847	5h35
Petite Propriété :				
De 5 hectares à 10 hectares.	892.887	529.482	6.254 142	11h81
Moyenne Propriété :				
De 10 hectares à 30 hectares.	627.860	372 321	10.281.515	27h61
De 30 hectares à 50 hectares.	110.812	65.711	4.214.745	64h14
Grande Propriété :				
De 50 hectares à 100 hectares.	73.503	43.587	5.059.217	116h08
Très grande Propriété				
De 100 hectares à 200 hectares.	31.567	18.719	4.338.240	231h75
Au-dessus de 200 hectares	17.676	10.482	8.017.542	764h88
Totaux.	14.074.801	8.346.357	49.388.304	

Nous ne possédons nul autre moyen de fixer le nombre

total des propriétaires du sol. Aucun autre document ne nous permet de vérifier l'exactitude de ces données. Mais si l'on réfléchit que le procédé employé par l'administration des finances pour atteindre à ce résultat a pour base les rôles mêmes des impositions, on conviendra que l'on ne saurait faire davantage ni trouver mieux. Il est certain que les propriétaires sont actuellement, en France, au nombre de *huit millions*; que le total *réel* soit un peu au-dessus, ou un peu au-dessous de ce chiffre, le fait n'a guère d'importance.

Par exemple, ce qu'il était capital de connaître : la classification des possesseurs du sol par catégorie de propriété, le tableau nous l'apprend et dans des conditions hors de conteste. Les nombres de chaque série peuvent être approchés à quelques centaines près, un fait reste indiscutable. A côté de sept millions d'habitants possédant moins de *dix hectares* par tête, nous en voyons moins de trente mille disposer individuellement de plus de *cent hectares*.

Encore ne faut-il pas se laisser leurrer par les mots. L'expression « propriétaire » appliquée aux huit millions d'habitants inscrits sur les livres du fisc, n'a de signification vraie que pour un très petit nombre seulement de ces huit millions d'habitants. En reculant le sens du mot jusqu'à l'extrême limite de la raison, du vraisemblable, et l'appliquant à ceux qui peuvent retirer de leurs terres un certain profit, si nous fixons à 5 hectares le point de départ de ce que l'on peut considérer comme une propriété de quelque valeur, l'on voit que l'on compte au plus *un million* de vrais propriétaires possédant à eux seuls 38 *millions d'hectares* du sol de la France.

Ce chiffre de un million est encore trop fort. Il est calculé sur le nombre des cotes. Mais nous avons dit que les grands domaines d'un seul tenant étaient rares, et qu'ils donnaient lieu généralement à plusieurs cotes. Le

nombre des possesseurs de la grande propriété doit donc être considéré comme exagéré. La dernière colonne du tableau qui donne, pour chaque catégorie, des moyennes supérieures à la contenance de chaque catégorie, montre fort bien, du reste, que le morcellement de la propriété est moindre que la subdivision des cotes ne l'indiquait tout d'abord.

Nous voulons parler des *propriétaires du sol*, car il faut faire une distinction entre la propriété non bâtie, et la propriété bâtie. Aussi bien, le moment est venu de procéder à cette séparation.

Le classement des côtes par catégories de contenance ne fait pas mention, avons-nous dit, de la nature des immeubles; il ne spécifie pas, dans ses détails, combien de cotes s'appliquent plus particulièrement à la propriété bâtie. Il nous est donc impossible de préciser ce qui revient, dans les catégories inférieures, à la propriété urbaine, afin de la séparer de la propriété rurale. Nous savons seulement que depuis quelques années, le fisc dresse deux cotes par immeuble pour la propriété bâtie : une pour la construction elle-même, l'autre pour le sol qui la porte; dans le classement, les cotes du sol sont confondues, quant à leur contenance, avec la masse de toutes les côtes foncières, sans délimitation spéciale de cette contenance.

A défaut de détails, nous avons cependant quelques renseignements fournis en bloc. Ainsi la séparation effectuée, en 1882, dans les matrices, des maisons et usines d'avec le sol qui les porte, a fait naître 6.557.946 cotes bâties. Une construction couvrant rarement au delà de 10.000 mètres carrés de terrain, c'est à la catégorie de moins d'un hectare que nous devons attribuer évidemment ce nombre de cotes.

Nos 8.585.323 cotes de 0 are à 1 hectare deviendraient alors :

Propriété non bâtie ou agricole : 2.027.377 cotes pour 1.202.235 propriétaires.

Propriété bâtie : 6.557.946 cotes.

Pour quel nombre de propriétaires et pour quelle contenance? Le travail d'évaluation de la propriété foncière bâtie n'ayant pas encore été exécuté, nous l'ignorons. Nous savons seulement que le nombre des maisons et usines s'élève à 8.933.896. La contenance de la propriété bâtie étant évaluée vers 1845, pour 7 millions de constructions, à 245.000 hectares, par proportion on pourrait évaluer cette contenance présentement, pour 9 millions de constructions, à 400.000 hectares.

Si nous appliquons au nombre des cotes bâties le taux admis par l'administration des contributions directes de 593 propriétaires par 1000 cotes, nous aurions 3.888.862 propriétaires de maisons et usines; si l'on considère que les six millions de cotes bâties concernent déjà près de neuf millions de constructions, ou une maison et demie par cote, et si l'on applique le taux de 593 au nombre total des maisons et usines : 8.933.896, on trouve 5.297.800 propriétaires.

Que le nombre en soit 3 millions ou 5 millions, ici encore, il ne faut pas céder au mirage du mot « propriétaire. » Ce que sont ces maisons comme hygiène, confortable et valeur, la contribution des portes et fenêtres qui les dénombre annuellement va nous le dire; voici leur situation :

Maisons à une ouverture	250.646
— deux —	1.834.282
— trois —	1.624.638
— quatre —	1.163.118
— cinq —	846.004
— six et au-dessus	3.215.208
Total	8.933.896

En élévation, les maisons *d'habitation* seulement se distribuent ainsi :

Maisons ayant :		
1° Un rez-de-chaussée seulement	....	3.996.571
2° — et 1 étage	....	2.458.563
3° — 2 —	....	851.847
4° — 3 —	....	216.429
5° — et 4 — et au-dessus	....	86.354
	TOTAL............	7.609.464

Ainsi deux cent cinquante mille maisons n'ont qu'*une* ouverture; et plus de trois millions n'en ont que *deux* ou *trois*; avec deux cent mille de celles qui en ont quatre, on a le total des maisons à rez-de-chaussée seul. La grosse majorité des maisons ayant plus de six ouvertures appartient à la catégorie des usines, manufactures, ateliers, etc., au nombre de treize cent mille environ.

La propriété bâtie ressort en entier, avons-nous dit, à la première catégorie de la très petite propriété, celle de 0 are à 1 hectare. Pour que les précédentes données aient toute leur valeur, et afin de les compléter, nous croyons devoir décomposer cette catégorie en ses principaux éléments.

DÉSIGNATION des CATÉGORIES.	NOMBRE de cotes.	CONTENANCE imposable.	CONTENANCE par cote.	NOMBRE de propriétaires (593 par 1000 cotes).
		Hectares.		
De 0 à 10 ares inclus.	2.670.512	108.231	4 ares.	1 583.614
De 10 ares à 20 ares.	1.444.951	213.789	14 —	856.856
De 20 ares à 50 ares.	2.482.380	825.784	33 —	1.472.051
De 50 ares à 1 hectare............	1.987.480	1.426.785	71 —	1.178.576
TOTAUX.....	8.585.323	2.574.589		5.091.097

Il doit être facile maintenant de se représenter exactement la physionomie tout à la fois de la propriété bâtie et de la très petite propriété.

Les constructions de toute nature, usines et habitations, urbaines et rurales, absorbant quatre cent mille hectares du sol, il reste à cette portion de la trés petite propriété plus de deux millions d'hectares de culture. Le tableau ci-dessus nous montre en combien de millions de petits lambeaux de quelques centaines de mètres se partagent ces deux millions d'hectares. Plaçons sur la majeure partie de ces lambeaux une bicoque à rez-de-chaussée et nous aurons ce qui revient de la propriété bâtie à cette première catégorie de la très petite propriété.

Dans les villes naturellement, la propriété bâtie a une toute autre importance. La majeure partie des maisons à deux, trois, quatre étages et au-dessus s'y trouve. Pour quel total, nous ne le savons qu'à peu près. Le fisc a relevé tout récemment[1] dans les villes de plus de 6000 âmes, 760.000 cotes bâties, pour huit millions d'habitants, ce qui donne pour la population urbaine — 2.695 communes et treize millions d'habitants — 1.100.000 cotes, l'équivalent des maisons d'habitations depuis 4 étages et au-dessus jusqu'à une partie de celles à un étage.

La propriété bâtie urbaine, d'habitation proprement dite, serait ainsi aux mains de 700.000 propriétaires.

Défalcation faite des usines et manufactures, le reste de la propriété bâtie comprenant les habitations rurales doit se confondre pour la majorité, à l'exception des châteaux et villas de luxe, par exemple, avec la propriété agricole. Ce sont pour la plupart des maisons entourées de terre, leurs habitants se livrent à la culture; il est impossible de séparer ces constructions des terrains

1. *Bulletin de statistique et de législation comparée*. Livraison de mai 1886.

qui les englobent, et d'en considérer leurs possesseurs autrement que comme des propriétaires agriculteurs.

Quant aux propriétaires du sol, nous les évaluons à un peu plus d'un million; mettons douze cent mille, pour faire la part de certains petits cultivateurs qui peuvent trouver leur existence dans leurs domaines de moins de 5 hectares. Sur ce total : 530.000 propriétaires possèdent de 5 à 10 hectares; 440.000 possèdent de 50 à 100 hectares; 60,000 possèdent plus de 100 hectares.

Les autres soi-disant propriétaires ne sont à nos yeux que des travailleurs, des prolétaires, ayant à eux une cabane et un lopin de terre, mais d'une insuffisance complète à assurer leur existence.

Ce que peuvent rapporter toutes ces propriétés, le fisc encore va nous le dire, comme il va, du reste, nous confirmer l'exactitude des données que nous avons accumulées jusqu'ici.

Réduit à lui seul, le classement des cotes foncières par importance, c'est-à-dire basé sur le montant des cotes, ne fournissait pas une expression suffisante de la situation de la propriété. Mais, rapproché du classement des cotes par catégories de contenance, ce document prend une valeur toute particulière, et d'un haut intérêt.

Nous le reproduisons ici, en y accolant l'indication de la contenance et du revenu auxquels chaque série de cotes peut correspondre. Nous plaçons en regard de ces résultats certains renseignements, dont nous ne nous exagérons pas la signification, mais qui peuvent servir utilement de comparaison. Ce sont les prix des fermages passés par baux, de 1868 à 1879 et que l'administration des Contributions directes a relevés pour aider à son évaluation de la propriété foncière.

Tel que nous l'établissons, et après tout ce que nous avons dit, il nous semble que ce tableau n'a pas besoin de commentaires.

CLASSEMENT DES COTES FONCIÈRES PAR IMPORTANCE EN 1880

VALEUR des cotes foncières en principal et centimes additionnels.	NOMBRE des cotes foncières.	NOMBRE des propriétaires au taux de 594 par 1000 cotes.	LES COTES CORRESPONDENT A DES PROPRIÉTÉS d'une contenance de :	d'un revenu de :	COMPARAISON AVEC LES PRIX OFFICIELS DES BAUX DE CORPS DE FERME DE 1869 A 1878 — VALEUR des baux.	Contenance moyenne par bail.	Prix moyen de location par hectare.	Rente moyenne par bail.	Contribution foncière en principal et en centimes additionnels par bail.
Francs.			Hectares.	Francs.	Francs.	Hectares.	Francs.	Francs.	Francs.
moins de 5 fr.	7.320.778	4.348.542	moins de 1 à 2	moins de 50 à 100					
5 à 10	2.190.040	1.300.884	1 à 3	50 à 150					
10 à 20	1.910.204	1.334.661	2 à 6	100 à 300					
20 à 30	888.817	527.957	3 à 10	150 à 500	moins de 500	3 à 10	55.67	340	14 à 43
30 à 50	820.772	487.538	5 à 20	250 à 1.000	501 à 1.000	5 à 20	57.16	677	29 à 88
50 à 100	657.993	390.848	10 à 40	500 à 2.000	1.001 à 2.000	10 à 40	56.83	1.328	61 à 184
100 à 300	366.576	217.746	20 à 60	1.000 à 3.000	2 001 à 3.000	20 à 60	60.28	2.313	104 à 322
300 à 500	56.261	83 419	30 à 90	1.500 à 4.500	3.001 à 5.000	30 à 90	63 96	3.622	177 à 531
500 à 1.000	38.173	22.675	50 à 140	2.500 à 7.000	5.001 à 10.000	50 à 140	68.02	6.406	323 à 969
au-d. de 1000	14.774	8.776	90 à 300 et au-dess.	4.500 à 15.000 et au-dessus.	au-d. de 10.000	90 à 300 et au-dess.	74.61	13.596	683 à 2.050
	14.264.388	8.473.046							

3° La population rurale.

Sur les dix-huit millions d'habitants qu'absorbent les professions agricoles, le recensement de 1881 en compte plus de dix millions (10.393.131) comme « Membres de la famille sans profession distincte, vivant du travail des chefs de ménage ». Il y aurait donc huit millions d'habitants exerçant directement la profession d'agriculteur.

Ces huit millions d'habitants, le recensement les dénombre ainsi :

Chefs ou patrons.	
1° Propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres ou les faisant valoir...........................	2.425.500
2° Petits propriétaires travaillant pour autrui, comme fermiers, métayers ou journaliers.....	772.339
3° Fermiers, métayers ou colons non propriétaires.	1.010.999
4° Forestiers (bûcherons, charbonniers, etc.).....	112.200
Total des chefs ou patrons......	4.321.038
Salariés.	
5° Employés et commis.........................	134.502
6° Ouvriers, journaliers, manœuvres............	1.999.876
7° Domestiques attachés à la personne...........	1.400.662
Total des salariés.......	3.535.040

Dans son grand atlas la *France agricole*, paru en 1875, M. G. Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, résumant, entre autres documents, l'enquête de 1862, donne les chiffres suivants :

1° *Propriétaires* :

Propriétaires cultivant à l'aide de régisseurs ou de maîtres valets....	57.248
Propriétaires cultivant par eux-mêmes..........	1.754.934
Propriétaires et fermiers........................	648.836
Propriétaires et métayers...	203.856
— journaliers.....................	1.134.490
Total des propriétaires.......	3.799.364

2° *Cultivateurs non propriétaires* :

Fermiers	386.933
Métayers ou colons	201.517
Journaliers	869.254
TOTAL	1.457.704

3° *Gens de service* :

Commis de ferme	66.787
Laboureurs	353.184
Bouviers	122.803
Charretiers	110.801
Bergers	219.753
Domestiques et servantes	1.222.449
TOTAL	2.095.777

M. G. Heuzé produit ces chiffres pour la France entière, telle qu'elle existait avant 1870. Si l'on fait abstraction des départements que nous avons perdus et que l'on compare les deux documents, on voit qu'il y a une certaine analogie entre eux. Le recensement accuse pour 1881, trois millions cent mille propriétaires; M. G. Heuzé en trouve trois millions huit cent mille. Si nous retranchons des chiffres de M. Heuzé ceux qui concernent l'Alsace-Lorraine, nous ne nous écartons guère de la moyenne de 1881.

Il s'agit ici de propriétaires-agriculteurs, qu'il ne faut pas confondre avec les propriétaires du sol. Nous avons donné pour ceux-ci le nombre de 1.040.000 pour des contenances de 5 hectares à plus de 200, ce qui laissait pour les possesseurs de terres de moins de 5 hectares — défalcation faite de la propriété bâtie comptant une moyenne de quatre millions de propriétaires — un total de trois millions d'individus agriculteurs.

Ces trois millions de possesseurs de terres de moins de cinq hectares représentent bien la masse des pro-

priétaires désignés par le recensement et par l'enquête de 1862 comme cultivant eux-mêmes leurs domaines ou travaillant chez autrui.

L'autre million des possesseurs du sol — sauf déduction d'un certain nombre d'entre eux qui font valoir directement leurs domaines, petits ou grands, soit à l'aide de régisseurs, soit personnellement — cet autre million est représenté dans le travail agricole par le million de fermiers et métayers qui cultivent la terre. Ces possesseurs du sol sont des bourgeois des villes qui donnent leurs propriétés soit à fermage, moyennant une rente annuelle, soit à métayage avec partage des produits.

Il serait du plus haut intérêt de savoir dans quelle proportion se subdivise ce qu'on appelle le faire-valoir direct, c'est-à-dire la culture d'un domaine par son propriétaire immédiat; combien, par exemple, le petit faire-valoir direct occupe de propriétaires et quel est le nombre de propriétaires du grand faire-valoir direct; de même, quel est le nombre et l'étendue des fermes et des propriétés à métayage.

Le ministère de l'agriculture a bien publié à deux reprises différentes, en 1870 et en 1876, des renseignements sur la question; mais ces données sont à la fois si restreintes et si ambiguës qu'il est difficile d'en tirer un parti avantageux.

Selon l'enquête de 1862, les exploitations rurales dirigées par un seul propriétaire ou fermier se distribuaient alors de la manière suivante :

Exploitation	de moins de 5 hectares.............	1.815.500
—	de 5 à 10 hectares..................	619.800
—	de 10 à 20	363.700
—	de 20 à 30	176.700
—	de 30 à 40	95.700
—	de plus de 40	151.100
	ENSEMBLE............	3.225.500

L'enquête de 1873 a donné :

Faire valoir direct,	2.826.300	exploit. d'une étendue totale de	17	mil. d'hect.
Fermage...	831.900	—	12	—
Métayage...	319.400	—	4	—
ENSEMBLE.	3.977.600		33	

Un propriétaire pouvant avoir plusieurs fermiers, comme un fermier plusieurs propriétaires, il est impossible d'opérer quelque rapprochement de ces chiffres avec ceux que nous avons donnés auparavant. De l'enquête de 1873 cependant, nous retiendrons un renseignement de la plus grande valeur, à savoir que l'étendue des terres soumises au régime du *fermage* atteint douze millions d'hectares

En somme, la population rurale ou agricole du pays se décompose ainsi :

PROPRIÉTAIRES-AGRICULTEURS.

Nous avons vu que le nombre total des propriétaires fonciers en France était, d'après les chiffres de 1884, de 8.346.357 pour 14.074.801 cotes.

Dans le classement des cotes, la propriété bâtie n'est pas séparée de la propriété non bâtie, si bien que le possesseur d'une terre de 400 mètres carrés à l'un des bouts de laquelle s'élève une cabane de 60 mètres carrés compte pour deux cotes. Pour avoir le nombre réel des possesseurs du sol non bâti, ou sol agricole, il nous faut donc retrancher du nombre total des cotes, soit 14.074.801, les 6.557.946 cotes concernant la propriété bâtie. Nous obtenons un reste de 7.516.855 cotes qui nous laisse, pour le sol agricole, un nombre total de 4.457.495 propriétaires, sur lesquels 1.040.302 possèdent les terres d'une contenance de plus de 5 hectares, soit, pour l'ensemble, 38.466.000 hectares sur les quarante-neuf mil-

lions d'hectares composant le sol imposable de la France.

Combien, parmi ces 1.040.302 propriétaires de plus de 5 hectares, sont étrangers à la culture, vivent dans les villes, abandonnant le travail de la terre à des fermiers?

La statistique de 1873 nous dit que douze millions d'hectares de terre sont soumis au régime du fermage et de ce chef, elle compte 831.900 exploitations. A défaut de renseignements plus précis, force nous est de nous en tenir à ce chiffre. Admettons qu'il réponde au nombre de 800.000 propriétaires; si nous éliminons ces 800.000 propriétaires fonciers du nombre total de 4.457.495 propriétaires que compte la propriété non bâtie, nous obtiendrons 3.657 495 propriétaires agriculteurs. Nous allons voir que ce chiffre répond assez bien à ce qui paraît être la réalité.

Nous comptons en effet :

1o Propriétaires de moins de 1 hectare, payant moins de 5 francs de contribution foncière en principal et centimes additionnels.............	1.202.235
2o Propriétaires, de 1 à 2 hectares, payant jusqu'à 10 francs de contribution.........................	1.091.740
3o Propriétaires de 2 à 5 hectares, payant jusqu'à 20 francs de contribution........................	1.123.218
Total des très petits propriétaires cultivant eux-mêmes, et obligés en grande partie de travailler chez autrui....................................	3.417.193
4o Propriétaires cultivant eux-mêmes ou faisant valoir leurs terres (à partir de 5 hectares jusqu'à 200 hectares et au-dessus).....................	240.302
Total du faire-valoir direct.	3.657.495

CULTIVATEURS NON PROPRIÉTAIRES.

Ici nous devons revenir aux chiffres du recensement n'ayant rien de plus détaillé ni de plus affirmatif. On peut voir que le nombre des fermiers et des métayers fourni par le rencensement, par l'enquête de 1862 et par

celle de 1873, ne s'éloigne guère chaque fois d'un million d'individus. C'est à ce chiffre, nous semble-t-il, que nous devons nous tenir.

Pareillement nous fixons à 3.500.000 individus le chiffre des travailleurs de tout genre employés, soit à demeure dans l'intérieur des fermes, soit à la journée, comme premiers commis de culture, laboureurs, bouviers, bergers, charretiers journaliers, domestiques et servantes.

4° Nature des propriétaires.

La propriété individuelle et la propriété collective jouent dans l'économie sociale d'un pays un rôle trop différent et trop considérable pour qu'il soit possible de négliger l'une ou l'autre de ces formes de la propriété et de ne pas distinguer leur part respective. L'État, les communes, les associations religieuses, des établissements publics détiennent, pour des raisons diverses, de vastes étendues du territoire national. Il importe de séparer ces propriétaires collectifs de la masse des propriétaires individuels et d'énumérer ce qui revient aux uns et aux autres.

1° *L'État.*

Le domaine de l'État est de deux sortes : le premier, purement forestier, est sous la main de l'administration des Forêts; le second, entièrement sous la main de l'administration des Domaines, comprend tous les autres biens, tels qu'immeubles, terrains, ilots, étangs, etc.

Les bois et forêts appartenant à l'État occupent une étendue de 967.120 hectares[1].

1. *Statistique forestière*, publiée par le Ministère de l'Agriculture. 2 volumes, 1878 et 1879.

L'autre partie du domaine est d'une contenance de 12.312 hectares.

Total au compte de l'État : 979.432 hectares.

2° *Biens de mainmorte.*

On appelle biens de mainmorte les biens appartenant à des êtres collectifs, tels que les communes, les établissements de charité et religieux, les sociétés anonymes comme les compagnies de chemins de fer, de canaux, lesquels biens ne sont pas susceptibles de passer aux héritiers qui les administrent.

Pour se compenser de la perte des droits de succession qui lui reviendraient aux décès des possesseurs de de ces biens, si ces biens appartenaient à des particuliers, l'État frappe annuellement les revenus des propriétés d'une taxe dite de *mainmorte* ou représentative des droits de *mutation*.

Présentement ces biens de mainmorte absorbent exactement le dixième de notre territoire et se partagent entre leurs divers propriétaires dans les proportions suivantes :

	hectares.
Départements	6.513
Communes	4.920.808
Hospices, établissements de charité et bureaux de bienfaisance	228 144
Fabriques, séminaires et consistoires	48.271
Congrégations religieuses	35.780
Sociétés anonymes, chemins de fer, canaux et établissements divers	84.760
TOTAL	5.324.276

Les biens de mainmorte n'ont pas tous la même valeur et sont loin d'être de même sorte. Voici une répartition de ces biens, datant, croyons-nous d'une dizaine d'années, et qui permettra de se rendre compte de l'importance et de la nature des diverses catégories d'immeubles composant ces biens.

PROPRIÉTAIRES	CULTURES : terres, vergers, jardins, vignes, prés, herbages, etc.	BOIS	TERRES INCULTES : pâtures, terres, vaines, landes, bruyère, sables.	PROPRIÉTÉS industrielles : canaux, chemins de fer, etc.	PROPRIÉTÉS BATIES : Maisons, usines, cours et jardins.	TOTAL
	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.
Départements	914	60	38	1	40	1.053
Communes	290.821	1.686 665	2.568.894	659	1.705	4.548.744
Hospices	143.580	27.994	13.345	78	1.058	186.055
Établissements de charité	3.150	120	1.653	»	35	4.958
Bureaux de bienfaisance	27.063	1.135	1.794	1	184	30.177
Séminaires	5.247	1.951	1.448	1	124	8.771
Fabriques	25.438	3.389	9.524	2	275	38.628
Consistoires	147	12	289	»	6	454
Congrégations religieuses	12.808	2.355	2.822	2	1.245	18.732
Sociétés anonymes	11.312	13.335	9.280	14.605	1.258	49.790
Établissements divers	3.219	2.876	3.111	319	174	9.699
Totaux	523.699	1.739.892	2.611.698	15.668	6.104	4.897.061

Nous ne savons pas, malheureusement, à combien de cotes donnent lieu les cinq millions d'hectares de biens de mainmorte. Pour le tableau ci-dessus, l'on nous apprend seulement qu'il est établi 68.511 rôles d'imposition. Nous aimerions à connaître quel nombre de propriétaires se partagent ces 68.000 rôles; nous en déduirions immédiatement le total des possesseurs individuels de la grande propriété. La contenance de chacun des domaines de mainmorte, sauf pour la propriété bâtie, est généralement en effet, assez considérable, surtout pour la catégorie des bois et des landes et pâtis. Au dessus de 100 hectares, les cotes foncières appartiennent, pour un chiffre respectable, aux domaines des hospices, fabriques, congrégations et communes. Si nous étions fixés sur le nombre et sur l'étendue de ces propriétés collectives de plus de 100 hectares, nous pourrions faire plus exactement la part des autres grands propriétaires.

A défaut d'un total, nous pouvons cependant fournir quelques détails.

Ainsi 15.243 communes ou sections de commune possèdent des bois; 1.175 établissements publics en possèdent également. Les sociétés collectives détiennent 2 0/0 des terres de culture, 23 0/0 de l'étendue des forêts et 34 0/0 de la surface des landes et pâtis.

En résumé, l'État et les sociétés collectives arrivent à posséder 6.303.700 hectares de biens de toute sorte, ce qui laisse 43 millions d'hectares à la propriété individuelle.

5° Nature des propriétés et chômage du sol.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la contenance des terres sans dire de quelle façon se subdivisait le territoire au point de vue productif, ni quelles étendues

occupaient les divers genres de culture ou de plantations. Ce travail serait incomplet si nous ne donnions ce détail, prémisse essentielle d'une conclusion qui devra marquer tout ce qu'a de défectueuse et d'arriérée l'utilisation de la superficie du pays.

En nous aidant des statistiques et de tous les documents qu'il nous a été possible de réunir, nous sommes arrivé aux résultats consignés dans l'énumération suivante. Les chiffres concernant les cultures courantes expriment la moyenne des relevés des statistiques agricoles des dernières années. Les autres chiffres ont été puisés à des sources variées, telles que *Livre terrier du cadastre*, *Enquêtes décennales*, *France agricole* de M. Heuzé, etc. Certains de ces chiffres peuvent n'être qu'approchés; les proportions doivent être considérées comme vraies.

TERRITOIRE DE LA FRANCE ET SES GRANDES SUBDIVISIONS

1° Terres labourables.

CÉRÉALES	hectares.	hectares.
Froment et épeautre	7.000.000	
Méteil	390.000	
Seigle	1.800.000	
Sarrasin	650.000	
Avoine	3.500.000	
Orge	1.000.000	
Millet	40.000	14.380.000
FARINEUX		
Pommes de terre	1.350.000	
Légumes secs	270.000	
Châtaignes	470.000	2.090.000
A reporter		16.470.000

	hectares.	hectares.
Report.		16.470.000
CULTURES POTAGÈRES ET MARAICHÈRES		
Légumes frais de toutes sortes....		475.000
CULTURES INDUSTRIELLES		
Plantes oléagineuses :		
Colza....	115.000	
Œillette, navette, cameline, etc..................	45.000	
Oliviers..................	130.000	
Amandiers, hêtres, etc..	43.000	
Plantes textiles :		
Chanvre.................	73.000	
Lin.......................	54.000	
Autres plantes :		
Betteraves à sucre.......	240.000	
Houblon.................	3.500	
Tabac.............	13.000	
Garance, gaude, pastel, chicorée, chardon, etc.	11.000	727.500
CULTURES FOURAGÈRES		
Maïs (en fourrage sec), betteraves fourragères et autres herbacées, légumineuses, racines..........		1.120.000
2° Prairies.		
Prairies artificielles : trèfle, sainfoin, luzerne, mélange, ray-grass, etc......................	2.580.000	
Prairies naturelles : prés secs, prés arrosables et non arrosables, prés avec vergers..............	4.220.000	6.800.000
A reporter..........		25.592.500

	hectares.	hectares.
Report..........		25.592.500
3° Vignes.		2.500.000
4° Bois et forêts.		
Bois de l'État, des Communes et des particuliers....................		9.185.000
5° Propriétés plantées.		
Vergers, pépinières, jardins.......	650.000	
Oseraies, aulnaies, saussaies......	60.000	710.000
6° Surfaces bâties.		
Maisons d'habitation, manufactures, usines....................	400.000	
Cimetières, presbytères, églises, bâtiments d'utilité publique....	18.000	418.000
7° Voies de transport.		
Routes, chemins, rues, places, etc.	1.100.000	
Chemins de fer, canaux de navigation, etc.....................	50.000	1.150.000
8° Mines et carrières.		
Mines concédées, exploitées et non exploitées[1]..................	»	
Carrières.........................	4.500	
Marais salants....................	20.000	24.500
9° Jachères mortes.		
Terres laissées en friches dans les divers systèmes d'assolements.		4.860.000
A reporter..........		44.440.000

1. La contenance des mines concédées, exploitées et non exploitées est de 1.057.000 hectares. Cette superficie s'entend du sous-sol. La surface extérieure est occupée généralement par des villages, des champs, etc., déjà comptés à leur place.

		hectares.	hectares.
Report			44.440.000
10° Pâturages et pacages.			
Landes, garrigues, màquis, pelouses des montagnes, pâturages maritimes........................			3.130.000
11° Terres incultes.			
Marais, rochers, montagnes incultes, etc.......................			4.700.000
12° Rivières et étangs.			
Rivières, lacs, ruisseaux, étangs, marais, mares, canaux d'irrigation, etc.......................			630.000
Territoire de la France...			52.900.000

Des diverses catégories ci-dessus, éliminons d'abord les superficies franchement improductives au point de vue agricole, telles que les terres incultes et les rivières et étangs, ou utilisées d'une façon spéciale telles que les surfaces bâties, les voies de transport, les mines et carrières. Nous aurons, d'une part, pour ces quelques catégories, 6.922.500 hectares, d'autre part, pour le territoire purement agricole, 45.977.500 hectares.

De ces 45 millions d'hectares, 8 millions de jachères et de pâturages et pacages demeurent en friche; 5 millions d'hectares de forêts sont à l'état de taillis et de broussailles; total 13 millions d'hectares de terre que l'on peut considérer en chômage complet; il reste 32 millions d'hectares en culture; encore pour être exact pourrait-on

en distraire quelques millions d'hectares en chômage momentané, par suite de demi-jachère ou de demi-culture.

En réalité la moitié à peine du territoire national est réellement mise chaque année en rapport.

III

LES BUDGETS ET LA DETTE NATIONALE

Nous savons bien que, dans le public, on est malheureusement indifférent aux questions d'impôts et de finances; aussi le nombre des contribuables, curieux d'examiner de près le budget du pays, est-il plus que restreint. Mais s'il en est jamais parmi eux qui soient tentés de faire cette étude, nous doutons que ceux-là poussent l'expérience jusqu'au bout ; le jeu du casse-tête chinois n'est rien auprès d'un essai de lecture des volumes où sont présentés les budgets. Un commerçant qui apporterait à un tribunal de commerce, une comptabilité organisée à la manière de celle du gouvernement serait immédiatement déclaré en banqueroute. Il est presque impossible à l'heure actuelle de se rendre un compte exact de la situation financière de l'État. Tout, dans nos budgets, n'est que trompe-l'œil. Au lieu d'être réparties en ordre, logiquement, nos dépenses surtout sont éparpillées en une foule de budgets annexes, de comptes particuliers, de caisses spéciales. Veut-on malgré tout connaître la vérité, il faut se liver à un

travail colossal de recherches, additionner, retrancher, classer, pour n'être point trop sûr encore d'aboutir à un résultat réel.

Afin de n'être point taxé d'exagération, au lieu de fournir un travail personnel, nous empruntons le bilan suivant à une étude parue au mois de novembre 1886, dans le journal *le Temps*, et due à M. Henri Germain, dont la compétence en matière de finances n'est point contestée et que ses opinions dites modérées ne peuvent faire accuser de parti pris révolutionnaire. On va voir ce que la bourgeoisie, souveraine maîtresse du pouvoir en ces dernières années, a su faire de l'argent des malheureux contribuables.

Rappelons d'abord que les recettes, à part une cinquantaine de millions provenant des revenus des domaines de l'État (domaine forestier et autres), n'ont d'autres sources que les impôts ou les emprunts ; tout ce qui n'est pas produit par l'impôt doit être emprunté ; dans le tableau suivant des recettes ne sont compris que les produits des impôts et des revenus des domaines.

Les dépenses se partagent en deux catégories : la première comprend les dépenses du budget ordinaire ; la deuxième, celle du compte de liquidation et du budget extraordinaire, c'est-à-dire les sommes dépensées pour la reconstitution de notre matériel de guerre et pour les grands travaux publics, et d'autres imputables à une foule de comptes spéciaux, tels que chemins de fer algériens, chemins de fer de l'État, garanties d'intérêts, caisses des lycées et des écoles, caisse des chemins vicinaux, avances aux chambres de commerce, etc.

Nous prenons pour point de départ l'année 1873, date de l'arrivée au pouvoir de la fraction bourgeoise se disant républicaine, commencement d'une nouvelle politique qui s'est traduite par le rachat des petites lignes de chemins de fer, par l'exécution des grands travaux

publics, par la politique coloniale avec les expéditions de Tunisie, du Tonkin et de Madagascar.

Le bilan financier de cette période allant de 1876 à aujourd'hui s'établit ainsi :

EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES TOTALES	DÉFICITS
1876..	2 milliards 775 mill.	2 milliards 863 mill.....	88 mill.
1877..	2 — 780 —	2 — 907 —	127 —
1878..	2 — 851 —	3 — 236 —	385 —
1879..	2 — 842 —	3 — 226 —	384 —
1880..	2 — 888 —	3 — 271 —	383 —
1881..	2 — 909 —	3 — 580 —	671 —
1882..	2 — 916 —	3 — 668 —	752 —
1883..	2 — 958 —	3 — 708 —	750 —
1884..	2 — 958 —	3 — 679 —	721 —
1885..	2 — 975 —	3 — 574 —	599 —
1886..	2 — 975 —	3 — 575 —	600 —
1887..	2 — 975 —	3 — 575 —	600 —
	34 milliards 802 mill.	40 milliards 862 mill.	6 milliards 60 mill.

A ce déficit de 6 milliards il a été fait face par des emprunts en 3 pour 100 amortissable et des obligations trentenaires et à court terme, pour une somme de 4 milliards 300 millions ; le reste a été avancé à l'État par les compagnies de chemins de fer en travaux et en espèces, ou reste au compte de la dette flottante.

Qu'une partie de ces sommes ait été dépensée à propos, en travaux indispensables et en matériel de guerre, on ne le conteste pas. Mais s'il était possible de justifier, détails par détails, la réelle utilité de la somme dépensée, on verrait à quel point le Parlement a mal géré les finances publiques. On a exagéré le montant des pensions civiles et militaires par recherche de popularité, pour des raisons électorales ; il en a été de même de ces fameux grands travaux entrepris sans raisons valables, sans nécessités vraies ; quant aux dépenses de la guerre et de

la marine, il y aurait beaucoup à dire sur la façon de comprendre les intérêts des contribuables en usage dans nos deux ministères de la défense nationale. Enfin, peut-on croire que les expéditions de Tunisie, du Tonkin, et de Madagascar aient jamais pu s'accomplir avec les seules ressources votées officiellement par les Chambres?

Nous ne parlons pas des engagements pris pour l'avenir: travaux en cours d'exécution qu'il faut payer; avances faites par des chambres de commerce et par les compagnies de chemins de fer, qu'il faudra rembourser; écoles à construire, personnel enseignant à augmenter, etc., toutes charges qu'il ne sera pas facile de faire supporter bien longtemps encore à un pays en crise, à des populations dans la misère.

Le payement des intérêts de la dette nationale est un des plus lourds fardeaux des dépenses publiques. Dans les événements à venir, cette question de la dette est appelée à subir de fortes discussions ; nous croyons utile de reproduire ici les différentes origines de notre dette et de marquer ses divers accroissements de 1793 à 1885; on pourra mesurer de la sorte la part de responsabilité assumée par chacun des gouvernements.

La dette publique de la France est formée d'obligations qu'on peut ranger en deux classes : la dette perpétuelle et la dette remboursable.

Le Grand Livre de la dette publique perpétuelle a été ouvert par la loi du 24 août 1793 ; toutes les créances sur l'État furent alors remplacées par un titre uniforme portant intérêt à 5 pour 100, et la dette fut constituée au capital nominal de 2 milliards 556 millions; en l'an VI, les inscriptions ultérieures avaient porté ce capital au chiffre de 3 milliards 494 millions. La loi du 24 frimaire an VI (14 décembre 1797), connue sous le nom de liquidation Ramel, réduisit la dette des deux tiers et ne laissa au Grand Livre, à la fin du Directoire, que 804 millions

320 mille francs de capital ; c'est ce qu'on a appelé le tiers consolidé.

Le premier empire a accru la dette de 461 millions 832 mille francs ; mais il ne faut pas oublier que Napoléon I[er] faisait vivre ses armées sur l'étranger auquel il imposait en outre de fortes contributions de guerre.

Sous la Restauration, la dette s'est augmentée de 2 milliards 442 millions; il faut dire que le gouvernement de Louis XVIII a dû prendre à sa charge les indemnités de guerre à payer aux alliés pour près d'un milliard ; les fameuses indemnités aux émigrés ont nécessité un capital de 866 millions 510 mille francs.

En août 1830, la dette s'élevait à 3 milliards 708 millions ; l'accroissement à la fin du règne de Louis-Philippe était de 320 millions 955 mille francs ;

Du 24 février 1848 au 2 décembre 1851, l'accroissement était de 1 milliard 262 millions.

Le second empire a accru personnellement la dette de 6 milliards 463 millions; il faut aussi imputer à sa charge les 8 milliards 88 millions empruntés de 1870 à 1872 pour solder les frais de la guerre franco-allemande[1].

Le 1[er] janvier 1878, la dette publique perpétuelle s'élevait à 19 milliards 843 millions pour une rente de 705 millions.

En tête de la dette remboursable il faut placer les 3 milliards 700 millions en 3 pour 100 amortissable empruntés depuis 1878; viennent ensuite : les intérêts de la dette flottante ; diverses annuités à payer aux départements et communes, au chemin de fer de l'Est, pour

1. Le montant des désastres causés par la guerre imputable au régime impérial est, d'après le compte définitif établi en janvier 1875, par M. Mathieu-Bodet, ministre des finances, de 9 milliards 820 millions. A lui seul, le second empire a accru la dette de 16 milliards 643 millions.

réparation des désastres de la guerre de 1870 ; à la caisse des dépôts et consignations pour l'emprunt Morgan ; d'autres engagements pris depuis 1871, etc., et qui se capitalisent d'après nombre de financiers, y compris M. Leroy-Beaulieu, par une somme de 2 milliards et demi.

Il faut ajouter enfin la dette viagère, ainsi appelée parce qu'elle est formée d'annuités payables à certaines personnes pendant leur existence, mais qui est en réalité une dette perpétuelle puisqu'elle comprend surtout les engagements de l'État à l'égard de fonctionnaires qui l'ont servi et qui sont remplacés, à mesure qu'ils meurent, par les nouveaux ayants droit. Cette dette comprend des obligations anciennes : Pensionnaires des anciennes listes civiles de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe, de l'ancienne pairie et de l'ancien Sénat (les rois passent, mais les budgétivores restent) ; les indemnités aux victimes du coup d'Etat de 1851 ; les pensions militaires, civiles et ecclésiastiques; la subvention aux invalides de la marine ; un supplément de dotation à la Légion d'honneur; des rentes viagères à la vieillesse; au total, 210 millions de rente annuelle, ramenée à 147 millions si l'on en défalque le montant des dotations et des retenues sur les appointements des fonctionnaires; ces 147 millions, M. Leroy-Beaulieu leur donne une valeur de capitalisation de 1 milliard 764 millions.

En définitive, la dette du pays s'élève à 27 milliards de francs, exigeant 1 milliard 461 millions de rentes à servir par an. Si nous y ajoutons trois milliards de la dette départementale et communale (1 500 millions pour Paris seul, et 1 100 millions dus au Crédit foncier par les communes), la population supporte donc le poids d'une dette de TRENTE MILLIARDS !

IV

L'ÉMIGRATION DES CAMPAGNES

Nous disons dans le cours de l'ouvrage que le régime de la propriété en France est tel qu'il ne laisse place qu'à un nombre restreint de travailleurs, et qu'il force une partie considérable de la population rurale d'émigrer à la ville, où fort heureusement depuis cinquante ans l'industrie a pu les accueillir.

En veut-on la preuve? Si relative que soit la valeur de nos statistiques, il est difficile d'admettre que les chiffres suivants ne sont pas vrais, à quelques unités près.

En 1831, *la population rurale* de la France était de 25 millions d'habitants (25.877.200); en 1881, elle n'est plus que de 24 millions (24.575.506); soit une diminution de 1.301.694 individus.

En 1831, la population urbaine (des villes qui comptent au moins 2.000 habitants) était de 6 millions d'habitants (6.692.023); elle est, en 1881, de 13 millions (13.096.542); augmentation, 6 millions (6.404.519).

Si la population rurale est, en 1881, même un peu inférieure à celle de 1831, qu'est-ce que cela prouve, sinon que le travail de la terre ne peut pas retenir au-

jourd'hui plus d'habitants qu'il ne pouvait en retenir il y a cinquante ans ?

Durant cette période d'un demi-siècle, il est né des enfants dans les chaumières. Tout l'excédent de ces naissances, soit au moins 5 millions d'individus (excédent total des naissances sur les décès de 1831 à 1881 : 6.212.874), a dû chercher à la ville sa subsistance.

Heureusement, disons-nous, l'usine a pu absorber cette population et lui donner asile et travail. Mais si, comme nous le craignons, la surproduction amène un temps d'arrêt, fort long à notre avis, dans le développement de l'industrie, sait-on ce qui pourra résulter de ce reflux et de cette accumulation dans nos campagnes d'une population besogneuse et irritée ?

Veut-on savoir avec quelle intensité le mal va s'accentuant ?

En 1872, la population rurale est de 24.868.022 habitants ; les actes de l'état civil accusent pour la période allant du 1er juillet 1872 au 21 décembre 1881, un excédent des naissances sur les décès de 952.117 individus. La population rurale aurait dû compter, en conséquence, fin 1881, un total de 25.820.139 habitants. Nous venons de voir qu'elle n'était que de 24.575.506. Elle a donc perdu, en onze années, un milllion deux cent mille habitants (1.244.633).

La population urbaine, elle, s'est accrue de dix-sept cent mille individus (1.705.496), — ce qui prouve en passant que les étrangers trouvent dans nos villes d'heureuses facilités d'accueil et d'établissement.

De 1881 à 1886, enfin, au 30 mai 1886, jour du dernier recensement, une première indication sommaire des résultats de ce recensement nous apprend que la population des villes de plus de 30.000 âmes s'est accrue de 309.126 habitants.

Le régime actuel de la propriété est la cause de l'émi-

gration des campagnes ; mais suivant les diverses régions du pays, il agit différemment. Ainsi, par exemple, en Normandie.

On vante beaucoup nos départements de l'Ouest et leurs magnifiques herbages. De toutes les industries agricoles, cependant, l'élevage du bétail, tel qu'on le comprend et le pratique aujourd'hui, est une des plus funestes à la population d'un pays, et, par suite à sa richesse. Outre qu'il existe une différence considérable de rendement entre le bétail élevé à l'étable et le bétail lâché dans la prairie, et que l'on obtient plus de viande avec la stabulation qu'avec le pâturage, ce dernier mode d'élevage a un autre vice plus grave que la rareté et la cherté de la viande, c'est la dépopulation des campagnes.

Partout où l'on fait de la prairie, où la terre cultivée cède la place à l'herbage, l'homme est obligé de fuir, de quitter le pays. La culture du sol exigeait des bras, l'herbage n'a besoin d'aucun travail ; quelques barrières suffisent à garder le bétail ; l'homme n'a plus rien à faire désormais ; pour vivre, il est obligé d'émigrer. Où régnait jadis quelque activité c'est la solitude. Les grands bœufs occupent en maîtres la terre qui devrait nourrir l'homme.

La Normandie est devenue le pays classique de l'élevage. Un coup d'œil jeté sur cette province va nous édifier amplement.

De 1851 à 1879, le Calvados a fait 31.978 hectares de prés et herbages ; la Manche, 18.613 ; l'Orne, 19.747 ; l'Euré, 5.338 ; et la Seine-Inférieure, 9.681 ; le tout provenant de terres labourables ainsi transformées.

Eh bien, de 1861 à 1881, la population a diminué dans les proportions suivantes pour chacun de ces départements : Calvados, 41.162 habitants en moins ; Manche, 65.044 ; Orne, 47.224 ; Eure, 34.370 ; Seine-Inférieure,

32.107 pour les arrondissements de Dieppe, de Neufchâtel et d'Yvetot, tous agricoles. Au total, une émigration de plus de deux cent mille individus, en vingt ans.

Que l'industrie de l'élevage soit la seule et unique raison de ce dépeuplement, nous ne le prétendons pas. Mais elle en est certainement la cause principale, et d'une nature spéciale parmi toutes celles qui déterminent l'émigration des paysans.

La dépopulation va grand train, du reste, en Normandie. En cinquante ans, les campagnes y ont perdu près d'un demi-million d'individus.

Et l'on s'étonne sans pouvoir en découvrir les causes exactes, que dans le Calvados, les décès l'emportent sur les naissances d'une façon extraordinaire (excédent des décès sur les naissances, de 1826 à 1881, 54.514). Il nous semble qu'on peut l'expliquer par l'émigration des jeunes, des hommes valides ; les enfants et les vieillards restent au logis, et fournissent à la mortalité un chiffre qui paraît exagéré parce qu'il n'est pas compensé par celui des naissances ; la natalité est faible également, parce que l'émigration enlève les jeunes, ceux qui pourraient fonder des familles aux pays.

Qui pourra jamais calculer ce que notre régime de la propriété rurale a ainsi fait perdre de richesse à la France ?

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'Argent et la Misère.

LIVRE DEUXIÈME

La Terre.

—

CHAPITRE PREMIER

LA LOI DE LA VIE

CHAPITRE DEUXIÈME

LA RÉFORME AGRAIRE

APPENDICE

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue des Poitevins, 6.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00520 4626